



Région
Hauts-de-France

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

Transformons les Hauts-de-France

SRDEII 2022-2028







SOMMAIRE

Mot des élus	8
Synthèse des orientations du SRDEII	10
DIAGNOSTIC ET ENJEUX	11
ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS	21
<i>Orientation 1 – Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs</i>	23
<u>Axe 1 – Une offre de service régionale pour accompagner toutes les entreprises et tendre vers le plein emploi</u>	24
Objectif 1 : disposer d'instruments financiers pour accélérer la transformation de l'économie régionale et favoriser l'emploi	25
Objectif 2 : Accompagner les PME à potentiel et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) vers l'excellence	28
Objectif 3 : amplifier la digitalisation des TPE/PME sur tout le territoire	29
Objectif 4 : accompagner la reprise d'emploi et répondre aux problématiques RH des entreprises	30
Objectif 5 : piloter, coordonner, communiquer	32
<u>Axe 2 – Favoriser l'entrepreneuriat partout et pour tous</u>	34
Objectif 1 : poursuivre la sensibilisation à l'entrepreneuriat	34
Objectif 2 : proposer une offre de service d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, la « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France »	36
Objectif 3 : animer, coordonner, communiquer	37
<u>Axe 3 – L'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale, au cœur de la stratégie de développement</u>	39
Objectif 1 : créer les conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat social et solidaire	40
Objectif 2 : développer une offre d'accompagnement adaptée, inventive et de qualité, spécifique aux entreprises et entrepreneurs de l'ESS	41
Objectif 3 : soutenir les formes innovantes de coopération, porteuses d'activités économiques et d'emplois dans les territoires	42

Orientation 2 – Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique rev3

47

Préambule – vers un écosystème régional plus intégré et collaboratif

49

Axe 1 - rev3, pour répondre aux défis de transition énergétique, économique et sociétale

52

- Objectif 1 : mieux accompagner les PME et TPE vers la dynamique rev3
- Objectif 2 : engager tous les territoires des Hauts-de-France
- Objectif 3 : promouvoir et accompagner des formations et une recherche innovation pour rev3

52

53

53

Axe 2 – Réindustrialiser et décarboner

55

- Objectif 1 : sensibiliser les acteurs du secteur industriel aux enjeux et processus des transitions
- Objectif 2 : renforcer l'accompagnement des entreprises des filières industrielles
- Objectif 3 : favoriser la création et l'implantation des entreprises industrielles
- Objectif 4 : soutenir les enjeux d'attractivité des entreprises et des territoires
- Objectif 5 : favoriser les collaborations entre entreprises et promouvoir les filières et les métiers de l'industrie
- Objectif 6 : piloter et mutualiser

56

58

58

60

60

61

Axe 3 – Structurer nos filières émergentes liées à rev3 et à la transformation de l'économie régionale

62

- Objectif 1 : accompagner le déploiement de l'économie circulaire en Hauts-de-France
- Objectif 2 : accélérer la décarbonation avec les filières du mix énergétique
- Objectif 3 : structurer les filières de la bioéconomie
- Objectif 4 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière économie des ressources (chimie, matériaux, bâtiment, bois)
- Objectif 5 : faire de la région Hauts-de-France, une région leader en Europe de la logistique et supply chain verte

62

63

64

65

68

Axe 4 – Soutenir le développement de l'économie régionale en qualifiant nos filières d'excellence

69

- Objectif 1 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière transport et mobilités durables
- Objectif 2 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière santé et alimentation
- Objectif 3 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières digitales
- Objectif 4 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières industries créatives et culturelles

69

70

74

75

Orientation 3 – Soutenir l’Innovation et la R&D et développer les compétences et les emplois de demain

81

Axe 1 – Mieux accompagner les porteurs de projet et les entreprises

84

- Objectif 1 : muscler l’offre de service en matière d’accompagnement à l’innovation 84
- Objectif 2 : renforcer la sensibilisation et l’accompagnement des entreprises, en priorisant les projets à fort impact ou s’inscrivant dans la dynamique rev3 86
- Objectif 3 : renforcer l’articulation entre l’accompagnement à l’innovation et la politique régionale en faveur de la Recherche & Développement (R&D) 86

Axe 2 - Optimiser, rendre lisible et accessible l’écosystème de soutien à l’innovation

88

- Objectif 1 : repositionner Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) comme porte d’entrée généraliste pour les entreprises en matière d’innovation 88
- Objectif 2 : piloter et communiquer 89

Axe 3 - Formation des compétences de demain et attractivité des métiers

90

- Objectif 1 : anticiper les métiers de demain et adapter l’écosystème de formation pour faire gagner les entreprises 90
- Objectif 2 : favoriser le développement des entreprises « apprenantes » 94

Orientation 4 – Renforcer l’internationalisation des entreprises, des filières et des territoires

99

Axe 1 – Jouer collectif pour une nouvelle stratégie internationale

100

- Objectif 1 : pour une nouvelle stratégie Hauts-de-France International 100
- Objectif 2 : faire de rev3 un support d’attractivité et de marketing territorial et un levier pour l’export 101
- Objectif 3 : s’appuyer sur la diplomatie économique pour développer le Trade et l’Invest 102

Axe 2 – Conforter les différents métiers de l’international

103

- Objectif 1 : attirer de nouveaux investissements étrangers 103
- Objectif 2 : développer une culture de l’international pour plus d’exportations et plus d’exportateurs 105

Orientation 5 – Développer l’attractivité des Hauts-de-France dans toutes ses dimensions et en s’appuyant sur les spécificités de ses territoires

111

Axe 1 – Un préalable : répondre collectivement au défi du foncier économique pour répondre aux besoins de développement économique des territoires

113

- Objectif 1 : articuler les stratégies et les outils en faveur de la sobriété foncière, notamment pour la résorption et la requalification des friches industrielles 114
- Objectif 2 : mettre en place une gouvernance autour de la sobriété foncière au service d’objectifs territoriaux communs 115

Axe 2 – L’économie des proximités, enjeu d’attractivité et d’équilibre régional

116

- Objectif 1 : pérenniser et consolider les activités de proximité 117
- Objectif 2 : s’assurer du bon équilibre des territoires en s’appuyant sur des filières et des circuits de proximité renforcés 119

Axe 3 – Optimiser nos infrastructures logistiques et de transports, optimiser les mobilités

122

- Objectif 1 : accompagner les entreprises pour favoriser le report modal et l’utilisation du fret 123
- Objectif 2 : faire du Canal Seine Nord Europe (CSNE) un levier de développement pour les Hauts-de-France 124

Axe 4 – Le développement de l’économie maritime en Hauts-de-France, un enjeu majeur

127

- Objectif 1 : développer et moderniser le système portuaire maritime 128
- Objectif 2 : accompagner le secteur de la pêche et de l’aquaculture 130
- Objectif 3 : s’appuyer sur l’innovation pour développer la Blue Economy en Hauts-de-France 132
- Objectif 4 : accompagner la mutation et le développement des ports de plaisance maritime 133

Axe 5 – Accompagner le développement d’activités de loisirs favorisant l’attractivité résidentielle et touristique de la région

134

- Objectif 1 : accompagner les entreprises de tourisme en matière de financement 134
- Objectif 2 : favoriser l’innovation au sein des entreprises de tourisme par l’accompagnement aux transitions numériques et écologique 135
- Objectif 3 : accompagner les territoires 136

ORIENTATION EN MATIERE D'ORGANISATION ET DE PILOTAGE	141
---	-----

<i>Orientation 6 – Mettre en œuvre le SRDEII Hauts-de-France pour et avec les territoires</i>	143
--	-----

<i><u>Préambule : la « République des territoires »</u></i>	144
--	-----

<i><u>Axe 1 – Relations et coopération avec les autres niveaux de collectivités</u></i>	146
--	-----

- | | |
|--|-----|
| • Objectif 1 : adapter les modalités de contractualisation à la volonté et aux spécificités des EPCI | 146 |
| • Objectif 2 : développer des coopérations avec les autres niveaux de collectivité au-delà des obligations légales | 149 |
| • Objectif 3 : des enjeux inter-territoires à prendre en compte de manière spécifique | 152 |
| • Objectif 4 : outiller les territoires pour favoriser l'ingénierie locale | 153 |

<i><u>Axe 2 – Gouvernance du SRDEII : faire du schéma un « organisme vivant »</u></i>	155
--	-----

ANNEXES	157
----------------	-----

- | | |
|--|-----|
| • Annexe 1 – Les aides aux entreprises | 159 |
| • Annexe 2 – Les ressources du SRADDET | 161 |
| • Annexe 3 - La feuille de route rev3 | 162 |
| • Annexe 4 – Concertation et élaboration du SRDEII Hauts-de-France | 168 |



Le mot des élus

Si ce sont les entreprises qui créent l'emploi, il est de la responsabilité de la Région, en charge du développement économique, de les y aider. C'est tout l'enjeu de ce **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**.

Elaboré suite à une large concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et les territoires des Hauts-de-France, il fera office pour la période 2022-2028 de **feuille de route collective**, ambitieuse et opérationnelle, pour le **développement des entreprises**, la **transformation de l'économie régionale**, pour un **emploi pérenne et de qualité**.

Comment ? En activant tous les leviers à la disposition de la Région et de ses partenaires pour faciliter la création, le développement et l'implantation des entreprises tout en accélérant la dynamique de transformation profonde, structurelle, de l'économie régionale afin de répondre aux enjeux gigantesques d'aujourd'hui et de demain.

Premièrement, en réaffirmant notre rôle **d'«offreur de services» aux entreprises et entrepreneurs**. Les instruments financiers seront adaptés pour accélérer la transformation de l'économie, leur lisibilité sera améliorée pour faciliter leur accès sur l'ensemble du territoire. La qualité du service sera systématiquement recherchée, pour optimiser notamment l'utilisation des fonds européens ou les appels à projet nationaux. C'est également dans cet esprit que la Région lance la «Maison des entrepreneurs Hauts-de-France» en matière de création et reprise d'entreprise.

Deuxièmement, en s'appuyant et en **généralisant la démarche rev3** pour transformer les outils et process de production pour répondre aux défis climatique et énergétique. De nouvelles filières d'avenir seront structurées et nos filières d'excellence régionales seront qualifiées pour faire émerger un **nouvel écosystème régional plus performant, plus innovant**.

L'innovation et la recherche sont réaffirmées comme priorités, afin de rattraper le retard régional dans ces domaines. Il s'agit de la troisième orientation de notre SRDEII. Il s'agira également d'innover en matière de **formation**, pour préparer aux métiers de demain et rendre nos entreprises actrices de leur développement en compétences.

Quatrièmement, en s'appuyant sur la situation unique des Hauts-de-France pour réaffirmer leur ouverture au monde, que ce soit en matière d'accueil d'investissements ou d'appui à l'export des entreprises régionales. C'est une **véritable nouvelle stratégie internationale** que la Région souhaite impulser avec ses partenaires.

Pas d'attractivité des territoires sans **économie de proximité**. Commerce, artisanat mais également tourisme sont - c'est la cinquième orientation du SRDEII - parmi les leviers majeurs en faveur d'un emploi non délocalisable et pour une Région plus résiliente. Ces priorités illustrent également un nouveau rapport aux territoires.

En effet, la sixième orientation n'est pas la moins importante : elle réaffirme la volonté de la Région **d'accompagner ses territoires, de favoriser la coopération et l'expérimentation** dans un souci d'équilibre. Par la contractualisation réglementaire bien entendu, mais plus globalement par une collaboration renforcée, constante et de proximité, afin d'affronter collectivement les défis communs, comme en matière de Zéro Artificialisation Nette.

Nous avons souhaité faire de ce SRDEII Hauts-de-France un **document utile et concret**, un « **organisme vivant** » **piloté collectivement**. Vous l'avez compris, cette feuille de route est avant tout la vôtre. Au travail !

Xavier BERTRAND

Président de la Région Hauts-de-France

Philippe BEAUCHAMPS

Président de la Commission « Au travail »



Synthèse des orientations

Orientations stratégiques

- Orientation 1** ***Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs***
- Orientation 2** ***Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique rev3***
- Orientation 3** ***Soutenir l'innovation et la R&D et développer les compétences et les emplois de demain***
- Orientation 4** ***Renforcer l'internationalisation des entreprises, des filières et des territoires***
- Orientation 5** ***Développer l'attractivité de la région dans toutes ses dimensions et en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires***

Orientation en matière d'organisation et de pilotage

- Orientation 6** ***Mettre en œuvre le SRDEII Hauts-de-France pour et avec les territoires***



DIAGNOSTIC ET ENJEUX



I – LE TEMPS DES INCERTITUDES

La résilience de l'économie des Hauts-de-France au choc covid-19. La pandémie liée à la covid-19 en 2020 a entraîné un arrêt brutal de l'économie, une forte baisse de l'activité et de l'emploi. La région Hauts-de-France a été une des régions les plus résilientes : l'emploi salarié privé y a moins diminué que dans d'autres régions, d'autre part, le **retour à un niveau comparable à celui de fin 2019 s'est réalisé dès le printemps 2021**. L'emploi salarié privé en région a continué sa progression pendant l'année 2021 avec 47 000 emplois supplémentaires (+ 3,3 %).

Mais de nouveaux chocs se produisent. La guerre en Ukraine démarrée le 24 février 2022 est un évènement géopolitique qui a des conséquences majeures pour l'ensemble des économies. A court terme, elle apporte de l'inflation alors qu'à plus long terme elle peut entraîner une réorganisation de certaines chaînes de valeur. Elle ajoute de nouvelles incertitudes à un contexte économique déjà marqué par de fortes tensions sur les prix de matières premières. Bien que la région ait peu d'échanges directs avec la Russie et l'Ukraine, les répercussions en cascade sont nombreuses car l'utilisation d'énergies (gaz notamment) est importante dans le secteur industriel.

Une économie productive fortement ouverte sur l'économie mondiale. Les échanges commerciaux mondiaux seront durablement perturbés (non seulement à cause de la covid-19 mais aussi du retour de la géopolitique dans les échanges commerciaux, la montée des protectionnismes...). Or, le tissu productif régional est très intégré dans les chaînes de valeur européennes et mondiales.

Des mutations importantes modifiant les marchés de l'économie des proximités. Les comportements d'achat et les besoins évoluent en fonction de nombreux critères : attentes en matière de qualité de vie, consommation responsable, évolutions technologiques, contraintes budgétaires, cycle de vie... Parmi eux, plusieurs limitent le développement d'une économie locale créatrice d'emplois : la croissance des dépenses pré-engagées (logement, énergie, assurances, abonnements...), tendance de long terme renforcée par la crise ukrainienne ; le développement du e-commerce profitant principalement aux grandes plateformes peu génératrices d'emplois locaux ; l'importance des ménages à faibles revenus contraints à faire des choix parfois contraires à leurs envies. A l'inverse, les aspirations en matière de qualité de vie et de consommation responsable sont des facteurs d'évolution favorisant des productions locales, des enseignes spécialisées et des activités autour des loisirs et du bien-être. Autre tendance, le vieillissement de la population et la croissance de la dépendance à long terme généreront de nouveaux besoins dans le secteur non-marchand.

Des secteurs d'activités qui connaissent de fortes mutations liées aux technologies numériques. L'Internet des objets, le big data ou encore l'intelligence artificielle sont des procédés qui assurent des gains de temps, de productivité et d'efficacité dans un environnement où la création de valeur ajoutée s'opère de façon croissante à travers la performance du bien ou du service. Les enjeux liés aux technologies numériques ne se limitent pas à la vente en ligne ou la communication digitalisée. Ces technologies peuvent plus profondément entraîner une captation de la valeur ajoutée par de nouvelles entreprises, industrielles ou non.

Des contraintes réglementaires qui se renforcent dans le cadre :

- **des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone révisée en 2018-2019** qui vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'équilibre économique des industries peut se trouver modifié. Certaines activités, notamment les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) doivent faire évoluer leurs process

- **de la Loi Climat Résilience adoptée le 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.** Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie. L'impact de la loi n'est pas négligeable notamment sur la gestion économe des espaces naturels, agricoles, forestiers/ENAF (division par deux du rythme de l'artificialisation des sols d'ici 2030 et instauration de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) visant à atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050) ; les conditions d'implantations des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales ; la déclinaison régionale de la planification pluriannuelle de l'énergie, etc. Ainsi, de manière générale, la ressource foncière se raréfie et les projets d'aménagement en extension ou nouveaux projets d'implantations de logements et d'activités économiques, sont d'ores et déjà contraints.

II – MAIS DES OPPORTUNITES PROPICES A LA TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

Dès lors, les **relocalisations d'industries** ne seront pas réellement possibles sur des modèles anciens et le développement d'activités économiques pérennes devront prendre en compte les nouveaux modes de produire, de consommer et les enjeux environnementaux et énergétiques.

Dans ce contexte, les **aides aux entreprises**, comme l'ensemble des orientations et propositions d'actions présentées dans ce schéma, seront liées à la **modernisation de l'appareil productif et à l'accompagnement stratégique, global et dans la durée, du dirigeant d'entreprise afin d'accélérer la transformation de l'économie régionale.**

S'appuyer sur les Plans de relance. Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien adopté lors de la crise de la covid-19, la Région Hauts-de-France a l'ambition d'amplifier la reprise dans l'ensemble des territoires tout en transformant l'économie régionale, en s'appuyant notamment sur le plan national France 2030.

Pour cela, la Région continuera d'investir dans la **dynamique rev3, troisième révolution industrielle** pour faire des Hauts-de-France l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

L'économie des proximités, une composante essentielle du développement économique territorial. L'économie des proximités constitue un levier de développement pour l'ensemble des territoires, notamment ceux qui n'offrent pas les conditions nécessaires pour accueillir des facteurs de production concurrentielle. Elle offre des opportunités en termes de création d'emplois dans certains secteurs : tourisme, services à la personne (notamment liés au vieillissement de la population), circuits courts, ou encore commerce et artisanat (un des enjeux pour redynamiser les centres-villes, centres-bourgs). L'économie de proximité peut d'ailleurs souvent être vue comme fortement intégratrice des publics peu qualifiés sur le marché du travail et se compose d'activités peu délocalisables puisque tournée vers les populations résidentes ou touristiques.

Le développement de l'économie des proximités peut consister à porter l'attention sur les critères d'attractivité et de qualité de vie du territoire dans une perspective de long terme et à articuler la politique d'attractivité résidentielle à l'offre économique territoriale.

Une situation privilégiée en Europe. Le choix d'une plus grande ouverture valorisant le positionnement géographique des Hauts-de-France va contribuer à soutenir le système productif et agricole régional en affirmant un positionnement de hub logistique, notamment en s'appuyant sur les atouts que sont le futur Canal Seine Nord Europe, les ports, les plateformes logistiques, les infrastructures de transports (rail, fluvial, routes, projets de réseaux Express Grand-Lille et Grand Paris Express, pôles d'échanges multimodaux).

La qualité et la vitesse des connexions aux hubs internationaux de Lille et de Paris-Roissy vont consolider et développer les liens vers le sud de la région. La réalisation du projet ferroviaire Roissy-Picardie est indispensable pour assurer l'accès en train à Roissy depuis les Hauts-de-France.

Son positionnement au cœur du marché européen le plus riche constitue un autre atout des Hauts-de-France, désormais 1^{ère} région en matière d'investissements industriels. Un autre enjeu réside également dans l'utilisation optimale des subventions distribuées par l'Union européenne.

Les programmes européens. Les fonds européens représentent une réelle opportunité pour accompagner la mise en œuvre du SRDEII. L'Union européenne investit massivement pour faire de l'économie européenne une économie compétitive au niveau mondial, leader sur des secteurs stratégiques qui bénéficie à tous. Ces programmes sont diversifiés :

- **les programmes de la politique régionale européenne qui soutiennent les projets**
 - d'impact régional et particulièrement le **programme régional FEDER FSE FTJ 2021-2027** qui a pour but d'accompagner les entreprises, les acteurs de la recherche et de l'innovation et particulièrement les PME dans leurs transitions (économique, innovation, RSE, circularité de l'économie, numérique). La Région instruit et paie ces projets
 - de coopération territoriale européenne **Interreg** qui soutiennent les projets visant à effacer l'effet frontière en travaillant avec les voisins belges (France-Wallonie-Vlaanderen), susciter l'émergence de solutions nouvelles par la coopération à l'échelle d'un territoire européen plus large (Mer du Nord, Europe du Nord-Ouest, Europe).
- **les programmes sectoriels européens** qui visent des secteurs ou des défis précis. Il s'agit de programmes d'excellence extrêmement compétitifs mais qui offrent une grande visibilité au niveau international et des conditions de financements avantageuses. La Région met à disposition un dispositif unique en France : le **fonds régional d'appui aux porteurs de projets européens** qui permet de mobiliser des prestataires qualifiés pour aider au montage du projet.
- **le Fonds de Transition Juste (FTJ)**

La décarbonation industrielle des départements du Nord et du Pas-de-Calais conduit à des ajustements importants sur les GES dans les filières de la métallurgie, des industries de production minérale non métallique et de la chimie. Cette décarbonation directe des processus de production génère dans son sillage une transformation de l'ensemble de la chaîne de valeur « produit » à travers l'innovation dans l'éco-efficience et la création de nouvelles activités nécessaires à la mise en place d'une économie bas carbone. Ainsi la décarbonation des trois grandes filières émettrices des départements du Nord et du Pas-de-Calais pose un nouvel écosystème générateur d'emplois durables à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire.

Le Fonds de transition juste apporte son soutien sur l'ensemble des actions nécessaires à cette nouvelle orientation économique :

- Les **activités de recherche et d'innovation**, y compris celles menées par les Grandes entreprises, et la promotion du transfert de technologies de pointe, dans le domaine de l'écoconception et de l'allongement de la durée de vie des produits ou les nouvelles technologies de recyclage
- Les **investissements productifs des PME, la création de nouvelles entreprises**, notamment au moyen d'incubateurs d'entreprises et de services de conseil, sur les enjeux d'écoconception et la fourniture de solutions technologiques pour d'une part, assurer la traçabilité des approvisionnements et la relation entre les producteurs de matières premières recyclées et les utilisateurs, et d'autre part augmenter la performance du réemploi et recyclage des matières
- Les **investissements dans l'utilisation efficace des ressources, la réutilisation, la réparation et le recyclage** à travers la mobilisation de la biomasse, les matériaux du BTP, les plastiques, et les métaux
- L'**accompagnement et la reconversion des salariés** dont l'emploi va disparaître, l'adaptation des compétences des actifs dont l'emploi va se transformer
- L'**accompagnement et la formation de la main d'œuvre** disponible à mettre en adéquation avec les besoins de recrutement dans les secteurs en transformation et de diversification.

La Région se mobilise pour faciliter l'accès des porteurs de projets à ces nombreuses opportunités européennes de financements.

Pour en savoir plus www.europe-en-hautsdefrance.fr.

III – ARTICULATION DES STRATEGIES REGIONALES

■ Les enjeux croisés du SRADDET, du CPRDFOP, du SRDEII et du SRESRI

Au cœur de multiples transitions, qu'elles soient climatiques, énergétiques, économiques, démographiques, les Hauts-de-France prennent en main leur avenir par l'élaboration de stratégies régionales de moyen et long termes.

A travers le **SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)** élaboré dans le cadre d'une large concertation, la Région Hauts-de-France bâtit un nouveau modèle d'aménagement et de développement du territoire régional.

En globalisant les grands enjeux, et en y apportant des réponses appropriées, la Région s'engage aux côtés de ses territoires et de ses habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses différents schémas. Ces stratégies régionales s'inscrivent dans une recherche d'un développement équilibré qui profite à tous les territoires régionaux, des grandes agglomérations aux territoires ruraux, avec des villes et des bourgs plus attractifs, une offre de services plus équilibrée et plus accessible, et des pôles d'enseignement supérieur et de recherche plus accessibles.

Le SRADDET affiche aussi une volonté de développement économique plus vertueux, plus sobre en consommation foncière, renforçant la compétitivité des entreprises et des industries, développant des écosystèmes territoriaux, avec des emplois plus diversifiés en lien avec les évolutions sociétales et technologiques, des déplacements facilités vers Amiens, Lille et Paris, une diminution des distances et des temps de trajet entre les lieux d'habitation et d'emploi, et le souhait d'un entrepreneuriat facilité, répondant aux besoins des territoires et de ses habitants.

Il s'agit enfin de développer l'autonomie énergétique et d'encourager la sobriété permettant de répondre à des enjeux qui se posent avec de plus en plus d'acuité. Ces stratégies régionales se conjuguent avec rev3, l'étendard des politiques régionales, afin de viser une société décarbonée et durable à l'horizon 2050 dans les Hauts-de-France.

■ Les moteurs du développement régional

La formation des personnes, les dynamiques des entreprises régionales et la capacité de recherche et d'innovation dans des secteurs stratégiques sont les moteurs combinés du développement régional.

Leur interconnexion est confrontée à l'accélération des mutations de tous ordres (économiques, sociales, écologiques, énergétiques...), qui suppose une appréhension plus globale du développement et de sa soutenabilité. Ainsi les questions qui se posent aux entreprises régionales se caractérisent-elles par leur diversité, mais aussi par leur interdépendance (incertitude des marchés et des conditions de production, attractivité problématique des métiers traditionnels (industrie), tensions des recrutements, anticipation faible des compétences et des qualifications de demain, capacité inégale d'innovation dans les entreprises...). En outre, la réindustrialisation, la création d'activités innovantes à dominante industrielle et la diversification des activités industrielles seront un enjeu majeur à moyen terme. Le développement de ces entreprises sur certains territoires va nécessiter de coordonner à la fois la question du besoin en compétences, de l'attractivité territoriale et de l'appui aux entreprises.

Construire un cadre de réflexion et d'action favorisant une meilleure perception des enjeux du développement et de la transformation économique régionale passe ainsi par le croisement de leviers complémentaires, qui doivent faire « œuvre commune » :

- l'appui et l'aide économique aux entreprises
- le soutien à la recherche et à l'innovation
- la formation des personnes
- le soutien aux territoires.

Se mettre au service du développement régional, de ses entreprises et de sa population suppose de rendre complémentaires et de faire converger l'action des politiques publiques portées par les schémas thématiques en charge de ces leviers :

- **pour l'appui et l'aide aux entreprises : le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation)**
- **pour la formation et l'accompagnement des publics : le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles)**
- **pour le soutien à la recherche et l'innovation et la formation supérieure: le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).**

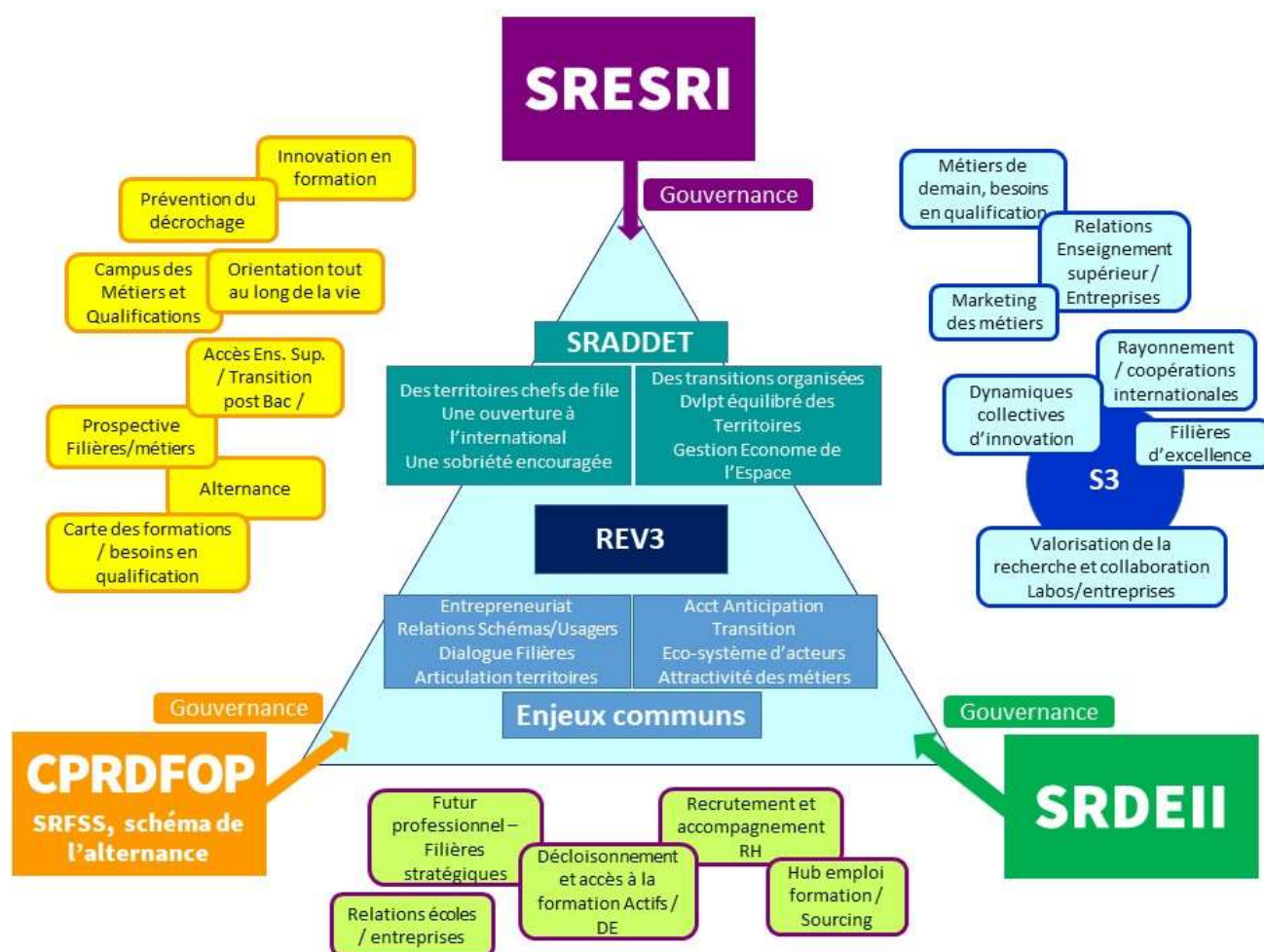
Dans la pratique, les schémas ont commencé à s'articuler avec des expérimentations concluantes :

- la formation connectée aux besoins des entreprises : les contrats de branche, à la confluence du CPRDFOP et du SRDEII
- la construction de la **S3 (Smart Specialisation Strategy)**, associant monde académique et monde économique, structurante pour la recherche et le développement économique (articulation entre le SRESRI et le SRDEII).
- la continuité pédagogique (accès à l'enseignement supérieur) – l'orientation, la carte des formations, la prospective des métiers à la confluence du CPRDFOP et du SRESRI.

Le renouvellement des schémas thématiques Hauts-de-France (SRDEII, SRESRI et CPRDFOP) doit être l'opportunité d'amplifier très nettement ces articulations, pour viser progressivement une synergie d'actions.

Au premier rang des initiatives concrètes à prendre pour y contribuer :

- repenser le dialogue et les cadres d'action du partenariat avec les entreprises régionales du point de vue de la filière, en adoptant une approche multi-thématique et en renvoyant aux acteurs économiques la responsabilité de leur représentation adaptée
- trouver un cadre de dialogue territorial permettant d'envisager conjointement les stratégies de développement économique, de développement des formations et les dynamiques de recherche innovation, en lien avec les ambitions d'aménagement du territoire portées par le SRADDET.



IV – RESSOURCES

■ **Portrait économique des Hauts-de-France et chiffres clés de l'emploi**

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region>

INSEE : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.org/regions/hauts-de-france/>

CCI : <https://www.cci.fr/>

CMA : <https://www.cma-hautsdefrance.fr/observatoire-artisanat/>

Portail geo2france : <https://www.geo2france.fr/portail/>

Tendances régionales de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-hauts-de-france>

■ **France 2030 :**

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/france-2030-faire-emerger-futurs-champions-dans-filieres-d-excellence>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/France-Relance-dans-les-Hauts-de-France>

Cartographie recensant l'ensemble des projets : <https://cdonline.articque.com/share/display/relance>

Site Portail national de l'artificialisation : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

■ **La dynamique rev3**

<https://rev3.hautsdefrance.fr/>

<https://rev3-entreprises.fr/>

■ **Les fonds européens en Hauts-de-France**

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>

<https://europedirect-hautsdefrance.eu/>

■ **Les agences régionales**

Le portail des entreprises de la Région Hauts-de-France : <https://entreprises.hautsdefrance.fr/>

Agence Hauts-de-France 2020 2040 : <https://2040.hautsdefrance.fr/>

Hauts-de-France Innovation Développement - HDFID : <https://www.hautsdefrance-id.fr/>

Nord France Invest - NFI : <https://www.nordfranceinvest.fr/>

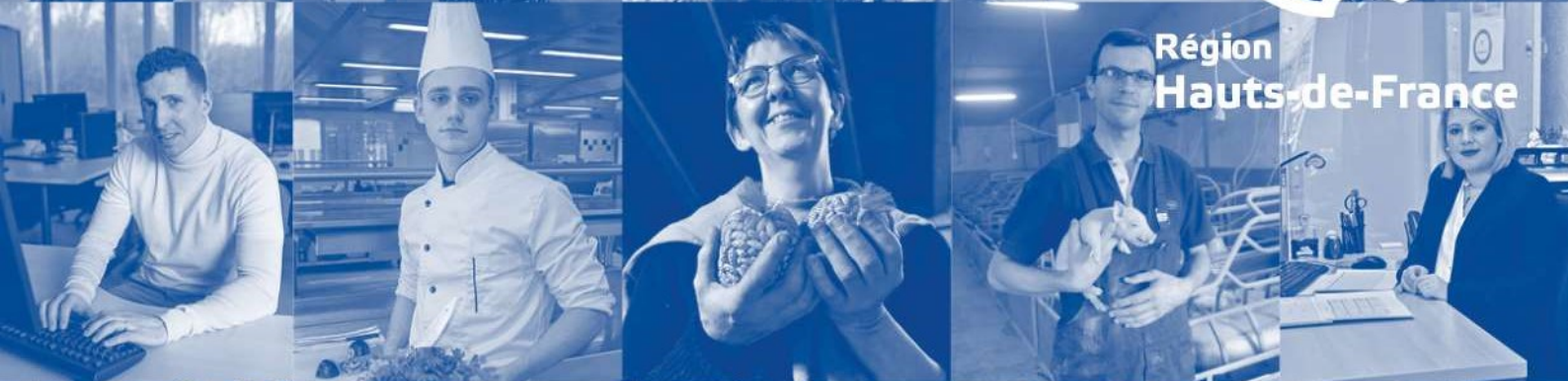


ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS





Région
Hauts-de-France



ORIENTATION 1

**UNE RÉGION
AU SERVICE DES ENTREPRISES
ET DES ENTREPRENEURS**



AXE 1 - Une offre de service régionale pour accompagner toutes les entreprises et tendre vers le plein emploi

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Région fait le choix de **soutenir toutes les tailles d'entreprises et à tous les cycles de vie**.

Afin de leur permettre de se **développer et de se transformer**, la Région propose aux entreprises une large palette d'outils et de dispositifs pour maintenir et renforcer leur position sur les marchés nationaux et internationaux. L'offre régionale doit permettre aux entreprises de s'adapter aux nouveaux paradigmes économiques et **contribuer ainsi à la transformation vers une économie décarbonée, au maintien et à la création d'emplois pérennes**.

La Région peut intervenir à **toutes les étapes de la vie de l'entreprise** :

- **la création** et notamment la création d'entreprises innovantes et industrielles (et particulièrement les startup), mais également toutes les autres entreprises ayant des projets dans les nouvelles technologies de manière à accompagner au mieux la transformation de l'économie régionale
- **l'implantation** avec un accompagnement, de la prospection au financement, des investisseurs qui souhaitent s'installer en Hauts-de-France
- le **développement** en répondant à leurs besoins de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement, et notamment l'investissement matériel pour maintenir l'effort technologique et d'innovation
- la **consolidation** avec des actions préventives et réactives pour pérenniser les emplois
- la **transmission**.

La Région, avec **Hauts-de-France Entreprises**, s'appuie sur trois modalités d'interventions, en lien également avec les territoires :

- **des aides directes versées par la Région à l'entreprise**, sous forme de subvention ou prêt. **Des cadres d'intervention viendront préciser les modalités et cibles de ces aides (objectif 1)**
- **des financements via des partenaires** : Hauts-de-France Financement **(objectif 1)**
- **des conseils et accompagnements via les services de la Région ou des opérateurs**. **Des cadres d'intervention viendront préciser les modalités et cibles de ces aides (objectifs 2, 3 et 4).**

Le lien avec les territoires est une préoccupation première de la Région : Afin de favoriser la réactivité et la proximité, le partenariat sur les aides directes avec les EPCI sera renforcé **(orientation 6)**.

Au-delà des dispositifs et outils proposés, la phase de concertation du SRDEII a également souligné le besoin de rendre l'offre régionale **plus lisible et surtout plus accessible**, dans une approche « **client** », particulièrement dans les territoires les plus éloignés de la métropole et des centres de décision (**objectif 1**).

Les engagements de la Région et de ses partenaires :

- être proche des entreprises par une action territorialisée
- orienter, dispenser une expertise et des conseils
- apporter une solution globale pour l'entreprise (recrutement, formation, innovation, exportation, financement, accompagnement rev 3...) qui favorisera le développement de l'emploi dans la région
- en cohérence avec la démarche rev3, soutenir prioritairement les projets favorables à la décarbonation de l'économie régionale, comme le rejet minimum en CO₂ et l'efficacité énergétique
- optimiser l'utilisation des fonds européens, notamment le Fonds pour une Transition Juste en ce qui concerne les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

A VOIR EGALEMENT CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES :

- les instruments financiers selon la phase de vie de l'entreprise **annexe 1**
- les dispositifs de soutien à l'innovation (**orientation 3 – axe 1**)
- les dispositifs de soutien à l'exportation (**orientation 4 – axe 2**)
- les dispositifs de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité (**orientation 5 – axe 2**).

Objectif 1 - Disposer d'instruments financiers pour accélérer la transformation de l'économie régionale et favoriser l'emploi.

Le financement des entreprises est l'un des enjeux majeurs du SRDEII, d'autant que depuis la *Loi NOTRe*, « la Région est seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou l'extension d'activités économiques », les EPCI pouvant « intervenir en complément de la Région dans le cadre d'une contractualisation » (**orientation 6**).

Pour y répondre, la Région avec ses partenaires privés et publics a mis en place une palette de financements à destination des entreprises : **Hauts-de-France Financement**. Il s'agit de fonds d'investissement qui interviennent en **fonds propres**, de **fonds de prêts et de garantie** pour faciliter l'accès au financement bancaire.

Leurs interventions concernent les **entreprises de toute taille** et couvrent les **besoins à chaque étape** de leur vie (création, développement, consolidation), **quel que soit leur projet** (développement à l'international, innovation, diversification...) et **quelle que soit leur localisation** sur le territoire des Hauts-de-France.

L'offre existante permet d'accompagner au total plus de 4 000 entreprises par an. L'intervention financière et la participation de la Région au sein de ces outils financiers est guidée par un objectif de **complémentarité avec l'offre privée** permettant ainsi **annexe 1** :

- de renforcer les moyens existants sur des cibles spécifiques, plus risquées, délaissées par le privé
- de combler les carences de marché
- d'avoir un effet levier sur les financements privés.

L'utilisation accrue des instruments financiers, en complément des fonds régionaux, nationaux, européens et privés répond aux enjeux suivants :

- **soutenir la compétitivité des entreprises de la Région Hauts-de-France en sortie de crise**, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE (Prêt Garanti par l'Etat)
- **continuer de faire de la Région Hauts-de-France un territoire plus attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage (y compris prêts d'honneur) et les dispositifs de prêts dédiés à l'industrialisation d'innovation
- **accélérer la transition industrielle et écologique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés innovantes de la Troisième révolution industrielle/rev3 ou portant des projets de transformation
- **favoriser l'emploi durable et de qualité : chaque entreprise accompagnée financièrement est sensibilisée :**
 - à des mesures pour promouvoir ses métiers auprès des jeunes
 - au recrutement de personnes en recherche d'emploi que ce soit en contrat de travail ou en apprentissage
 - à l'accueil de stagiaires.

Objectif 1 - Propositions d'actions

Hauts-de-France Entreprises doit construire une offre de service qui accompagne les entreprises dans leurs adaptations aux évolutions économiques et sociales, et tenir compte de la vitesse de changement du cycle économique de l'entreprise. Ainsi, des rendez-vous annuels avec les développeurs économiques des territoires permettront notamment d'informer sur cette offre (**orientation 6**).

- **ACTION 1.1.1.1 : accompagner la transformation et la transition industrielle des PME :**
 - poursuite et renforcement de l'aide à l'Investissement Performance Industrielle
 - bonification financière pour les projets de modernisation de l'appareil productif des entreprises permettant une réduction de leur empreinte carbone. L'objectif est de permettre des investissements plus économes en énergie et à haute performance environnementale, tant pour les PME que pour les ETI
 - prise en compte, sous conditions, du matériel d'occasion dans les dépenses éligibles des aides aux entreprises pour être en cohérence avec la volonté de favoriser les transitions et le développement de l'économie circulaire.
- **ACTION 1.1.1.2 : accompagner les expérimentations des territoires** avec la mise en place d'Appels à Projet permettant aux EPCI de proposer des actions et des moyens complémentaires à l'offre régionale et à destination des TPE de leur territoire (**orientation 6**).

- **ACTION 1.1.1.3 : soutenir en fonds propres les projets rev3** avec une évolution de l'acteur régional dédié et une gamme plus étoffée, comme les Prêts d'honneur, en direction des projets contribuant à la transformation de l'économie régionale vers sa décarbonation.
- **ACTION 1.1.1.4 : soutenir en fonds propres les startup à vocation industrielle.** Les projets industriels portés par des startup se multiplient (1 600 startup à vocation industrielle identifiées par Bpifrance fin 2021) et des dispositifs existent pour les financer notamment en partenariat avec Bpifrance et les fonds d'amorçage régionaux. Mais les startup industrielles nécessitent des levées de fonds importantes. L'enjeu est donc de décliner l'objectif national de faire émerger 100 nouveaux sites industriels par an d'ici 2025 (France 2030) au niveau régional.
- **ACTION 1.1.1.5 : soutenir les « petits » projets de développement des TPE et PME pour des besoins non adressés par les acteurs du capital développement.** Les financeurs du développement et de la croissance des PME sont les établissements bancaires et les acteurs privés du capital développement, mais certaines tailles de tickets en petit capital-développement (autour de 200K-600K€), sont délaissées par le marché privé. Or, face à une dégradation des bilans et afin de restaurer les capacités d'investissement, il est nécessaire d'accroître le volume de financements en fonds propres sur cette cible.
- **ACTION 1.1.1.6 : soutenir en fonds propres les TPE dans la phase de transmission/reprise.** La transmission d'entreprise est un enjeu majeur rarement anticipé par les dirigeants de TPE. Même si le financement de la reprise est couvert par les outils classiques, comme les prêts d'honneur, de la garantie et des apports de capital-investissement privé, les TPE ont moins accès aux fonds propres. Afin de garantir leur pérennité, il est donc proposé de créer un fonds dédié aux « petites » reprises.
- **ACTION 1.1.1.7 : créer un dispositif qui favorise la transmission entre cédant et repreneur** avec une démarche proactive vis-à-vis de la cible des cédants (identifier, expertiser) et un accompagnement dans la durée jusqu'à la reprise.
- **ACTION 1.1.1.8 : soutenir en fonds propres les entreprises en retournement.** Le segment des entreprises en difficultés, retournement et rebond, est difficilement finançable. Les acteurs nationaux sont peu nombreux et l'environnement réglementaire est contraignant. L'objectif est de disposer en région d'un acteur spécialisé sur ce segment, en lien avec une fédération d'acteurs de la transformation et du retournement.

Ces actions seront en outre complétées par :

- une offre de garantie de la TPE à l'ETI pour faciliter l'accès au financement bancaire
- la mobilisation des Prêts d'honneur pour les sociétés sous forme coopératives (**orientation 1 – axe 4**)
- le renfort des moyens en capital risque avec notamment la mobilisation des fonds européens.

Enfin, Dans le cadre de l'offre Hauts-de-France Entreprises, **Hauts-de-France Financement** pourra compléter sa gamme, en lien avec les partenaires privés.

Objectif 2 – Accompagner les PME à potentiel et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) vers l'excellence

En amont ou en complément des aides financières qui visent à optimiser l'effet levier sur les financements privés, d'autres formes d'accompagnement pourront être proposées par la Région et ses partenaires, dans une approche globale des problématiques rencontrées par les entreprises. A cette approche globale doit donc correspondre un continuum d'accompagnements par des aides en conseil ou en ingénierie, proposées par la Région, les filières (**orientation 2**) et d'autres partenaires.

Hauts-de-France Excellence : une démarche ambitieuse pour accélérer la croissance de nos entreprises régionales à haut potentiel.

La région Hauts-de-France compte seulement 330 entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui emploient 164 000 emplois (*étude CCI- septembre 2018*). De façon générale, en France, ces ETI sont fortement sous-représentées par rapport à nos partenaires (et concurrents) européens (plus du double au Royaume-Uni, du triple en Allemagne).

L'importance de ces entreprises dans la structure économique est pourtant majeure. D'une part, elles sont plus performantes que la moyenne des entreprises (niveau de maturité digitale, développement de l'emploi et des compétences sur des standards industriels internationaux, développement international...). D'autre part, leur activité les amène à constituer un réseau de sous-traitants qui démultiplie leur impact sur leur territoire. Ces « chaînes de valeur » participent de l'excellence régionale sur certaines filières-clés.

Le même constat peut être fait concernant les petites et moyennes entreprises (PME) : les Hauts-de-France comptent beaucoup de PME de petite taille (jusqu'à 50 salariés). Ces entreprises n'ont pas la surface suffisante pour se doter d'une structure de pilotage et de développement pour faire face à la complexité et multiplicité des enjeux : projets d'innovation, adaptation des compétences, collaborations avec le monde de la recherche, développement à l'international, besoins de financement, croissance externe, etc. sans oublier l'enjeu de la transition vers un nouveau modèle économique.

Face à cet enjeu majeur d'accompagner la **croissance de certaines PME à haut potentiel de développement**, la Région Hauts-de-France et ses partenaires proposent de leur apporter un soutien coordonné et global, en développant fortement les actions existantes (soutien aux « accélérateurs », actions du Booster PME), **vers une démarche de labélisation « Hauts-de-France Excellence »**.

A ce titre, la Région, ses partenaires publics (Etat, collectivités locales), ses partenaires opérationnels (pôles d'excellence et de compétitivité, centres techniques, parcs d'innovation, opérateurs de compétences, agences régionales) mobiliseront leurs moyens.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.1.2.1 : permettre chaque année à 25 PME de taille petite et moyenne (entre 50 et 100 salariés), de bénéficier d'un programme sur 2 ans leur permettant d'enclencher un processus de croissance, grâce à la mobilisation successive des différents leviers d'accompagnement régional, au sens large du terme - Objectif PME+ !**

- **ACTION 1.1.2.2 : amener chaque année 25 PME de taille moyenne (entre 100 et 249 salariés) à se développer pour devenir des ETI - Objectif ETI !** Les entreprises concernées bénéficieront d'un programme Hauts-de-France Excellence, comprenant :
 - identification d'un référent « facilitateur » au sein des services régionaux ou au sein des structures partenaires, pour une présentation complète et transversale des outils mobilisables par l'entreprise
 - partenariat privilégié avec les acteurs de l'écosystème régional, dans une perspective d'accompagnement personnalisé et de développement d'une filière d'excellence régionale
 - l'accès facilité à diverses ressources régionales sur tous sujets faisant levier sur le développement de l'entreprise
 - dans une logique « client » : mobilisation des dispositifs financés par la Région (Compte Individuel Export, Booster PME, diagnostic Industrie du futur, etc.)
 - la mise en réseau avec les autres acteurs économiques en Région
 - un temps annuel de rencontre « 360° » avec les services et partenaires de la Région.
- **ACTION 1.1.2.3 : monter en compétence les chargés de mission de la Région, de ses agences, ainsi que ceux des territoires** en matière notamment d'innovation, d'export, d'intelligence économique, de protection intellectuelle ou de cybersécurité afin d'apporter un conseil de 1^{er} niveau aux entreprises.

Objectif 3 - Amplifier la digitalisation des TPE/PME sur tout le territoire

Le processus de transition numérique touche toutes les entreprises, de la multinationale jusqu'à l'entrepreneur individuel, tous les secteurs d'activité ainsi que toutes les dimensions de l'entreprise, de sa relation client à sa sécurité en passant par son organisation interne. Le précédent SRDEII illustre déjà la volonté forte de la Région d'accompagner les TPE/PME des Hauts-de-France dans leur digitalisation. Cet objectif sera renforcé pour le SRDEII 2022/2028 en insistant sur :

- **la digitalisation des TPE** : les études récentes montrent que pour une proportion importante d'entre elles, le fait numérique reste étranger
- **l'accessibilité** aux dispositifs d'accompagnement quel que soit le territoire.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.1.3.1 : disposer d'outils d'auto-diagnostic** afin de faciliter la sensibilisation des entreprises à leur nécessaire transformation digitale.
- **ACTION 1.1.3.2 : renforcer les aides directes et ciblées** en faisant évoluer le dispositif INAC (Investissement Numérique des Artisans Commerçants).

- **ACTION 1.1.3.3 : favoriser la sensibilisation et le « passage à l’acte » des entreprises en s’appuyant sur les territoires :**
 - constitution et coordination d’un réseau de conseillers numériques
 - organisation de réunions d’information/sensibilisation/ateliers dans le cadre notamment du Club des développeurs économiques (**orientation 6**).



L’EMPLOI, UN ENJEU MAJEUR POUR LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

La Région s’inscrit dans une double approche : l’accompagnement des entreprises sur le volet RH (recrutement, GPEC, reclassement...) et l’accompagnement des publics vers l’emploi grâce aux dynamiques territoriales avec les acteurs de l’Emploi-Formation-Insertion.

La Région via la Direction de l’emploi s’appuie sur plusieurs dispositifs locaux, Proch’Info-formation, En route pour l’emploi, et les plateformes Entreprises Proch’emploi, etc.

Les 23 plateformes territoriales Proch’emploi ont pour missions :

- apporter un service RH au-delà du seul recrutement (du sur mesure)
- accompagner les projets qui soutiennent l’emploi (implantation et développement d’entreprises)
- repérer voire accompagner les entreprises en difficultés
- accompagner les salariés en reclassement dans le cadre du PSE
- capter les offres d’emploi non connues par les acteurs du territoire et promouvoir des candidats
- assurer un pilotage coordonné de la problématique de l’emploi au sein de l’institution et des territoires
- favoriser l’accès à l’emploi pour tous
- accompagner les habitants (jeunes et moins jeunes) pour qu’ils s’adaptent et construisent leur avenir professionnel au regard des enjeux de la transition écologique



Objectif 4 - accompagner la reprise d’emploi et répondre aux problématiques RH des entreprises

Dans de nombreux secteurs d’activité et un grand nombre de métiers, la difficulté de recrutement est devenue une préoccupation centrale pour les entreprises, largement exprimée lors de la phase de concertation du SRDEII. Cette pénurie de main-d’œuvre risque de freiner les projets de développement d’entreprise et l’activité économique dans sa globalité.

Ainsi, les dernières enquêtes BMO (Besoins en Main-d’œuvre) font état d’une hausse des projets de recrutement dans la plupart des secteurs d’activité dans les Hauts-de-France et particulièrement dans

les TPE/PME de moins de 50 salariés. Dans le même temps, plus de la moitié de ces projets sont jugés difficiles. Plus d'infos : www.pole-emploi.org/regions/hauts-de-france/

La Région, en s'appuyant sur le **dispositif Proch'emploi et les Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)** propose de mieux accompagner les TPE/PME sur cette problématique.

Objectif 4 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.1.4.1 : accompagner par la Région les entreprises sur leur « marque employeur » afin de les rendre plus attractives :**
 - faire prendre conscience aux TPE et PME des enjeux autour de la marque employeur
 - les accompagner pour changer leur image de marque employeur et en faire un levier de développement, en lien avec le dispositif **Booster TPE**
 - **pilotage** : organiser des assises territoriales régulières dans chaque bassin d'emploi.

- **ACTION 1.1.4.2 : développer et coordonner les actions de découverte des métiers à destination de tous les publics, en lien avec les territoires.** En s'appuyant sur la compétence régionale et le dispositif **Proch'Orientation et Proch'Info-Formation**, organiser et coordonner des événements permettant aux différents publics (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés actifs...) de prendre connaissance des métiers qui recrutent (métiers d'avenir, en tension ou liés aux transitions). Les priorités et les axes d'intervention seront définis avec l'EPCI pour tenir compte de ses spécificités, dans le cadre d'un conventionnement global (**orientation 6**).

- **ACTION 1.1.4.3 : accompagner l'emploi transfrontalier dans une démarche gagnant / gagnant**, particulièrement dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache (**orientation 5**). Depuis 2021, les services régionaux, en lien étroit avec le SGAR, mènent et coordonnent une réflexion sur cette thématique pour aboutir à une stratégie régionale de l'emploi transfrontalier et la mise en œuvre d'actions :
 1. mesurer, connaître et comprendre : pouvoir bénéficier d'une connaissance et analyse fine de la formation, du marché du travail et des besoins économiques en permanence
 2. prendre appui et s'inspirer : retour d'expériences en transfrontalier (dans tous les domaines de la formation à l'emploi et pour tous les publics)
 3. coordonner et décider : développer une gouvernance interrégionale franco-belge
 4. agir localement : expérimenter et co-animer territorialement un service public pour l'emploi local transfrontalier (« SPEL » transfrontalier ou « inter-SPEL » transfrontalier)
 5. communiquer : informer les publics et les professionnels
 6. accompagner : développer des dispositifs transfrontaliers d'accompagnement des publics
 7. innover : cadre transfrontalier pour la formation professionnelle et l'apprentissage.Les enjeux de l'emploi transfrontalier sont en outre à partager dans tous les schémas régionaux en cours d'élaboration.



LE DISPOSITIF PROCH'ORIENTATION

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région a vu ses compétences renforcées concernant l'information sur les métiers et les formations à destination des collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, et jeunes en situation de rupture de parcours. Le **dispositif régional Proch'Orientation** déploie sur le territoire un réseau d'ambassadeurs bénévoles au service de la découverte des métiers dans les collèges et lycées. Le dispositif est renforcé grâce au déploiement de 5 référents territoriaux (un par département) afin de coordonner, impulser et fédérer les projets autour de l'information sur les métiers et les formations. Les métiers en tension et les filières d'avenir font l'objet d'une attention particulière. De même, l'ensemble des **projets régionaux tels que le développement de la dynamique rev3** sont valorisés dans les événements organisés et la documentation produite.

Le **dispositif Proch'Orientation** et la démarche régionale qu'il porte seront ainsi mobilisables dans le cadre du SRDEII pour accompagner l'atteinte des objectifs découlant également :

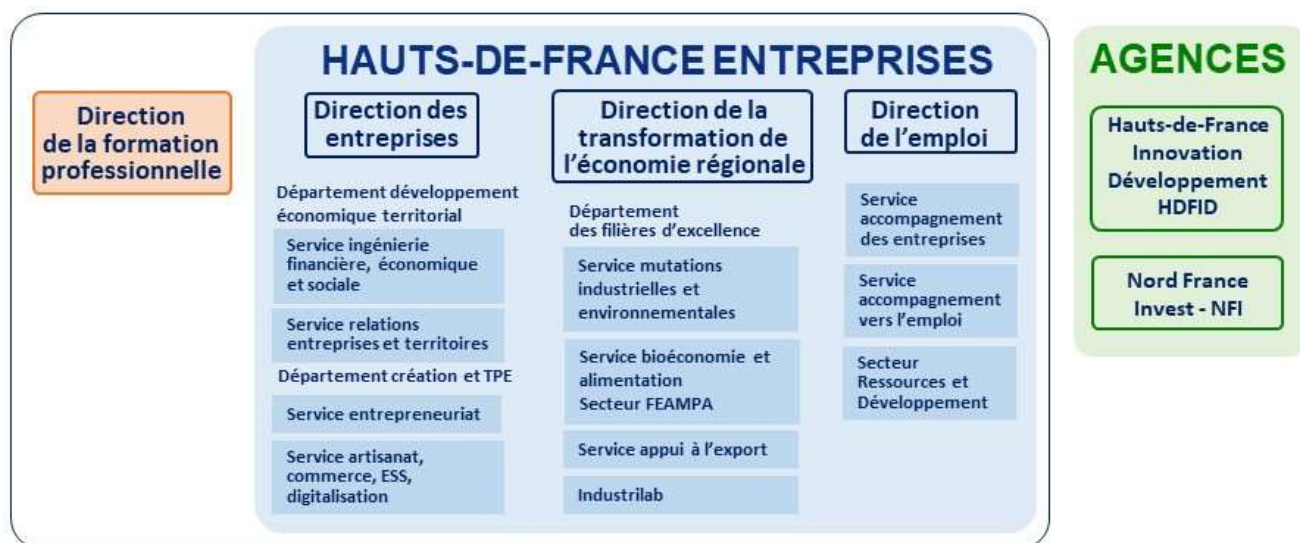
- de l'axe 2 « **favoriser l'entrepreneuriat partout et pour tous** » et de l'axe 3 « **L'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire au cœur de la stratégie de développement socio-économique de la Région** » de l'orientation 1
- de l'axe 1 « **rev3, pour répondre aux défis de transition énergétique, économique et sociétale** » et de l'axe 3 « **Bâtir des feuilles de routes pour les filières émergentes liées à la décarbonation et la transformation de l'économie régionale** » de l'orientation 3.



Objectif 5 - Piloter, coordonner, communiquer

En matière d'accompagnement des entreprises, beaucoup de dispositifs et d'acteurs coexistent. La responsabilité majeure de l'écosystème d'accompagnement, au premier rang desquels la Région, réside donc avant tout dans sa capacité à :

- faire connaître et rendre lisible les outils existants, qu'ils soient mis en œuvre par la Région ou par ses partenaires
- de coordonner les acteurs, pour éviter les concurrences ou les pertes d'information, et surtout d'assurer le meilleur continuum possible des dispositifs d'accompagnement dans une vision globale du développement des entreprises régionales
- rendre plus efficiente l'organisation de la Région en matière d'appui aux entreprises. Ce besoin a conduit en septembre 2022 à l'adoption d'un nouvel organigramme régional, fortement articulé avec les orientations du SRDEII.



Pôle Travail : Entreprises et Emploi

■ Objectif 5 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.1.5.1 : rendre lisible et accessible l'offre d'accompagnement et mieux orienter les entreprises** en finalisant l'organisation régionale autour de « Hauts-de-France Entreprises, guichet unique », interlocuteur dédié selon le projet de l'entreprise.
- **ACTION 1.1.5.2 : mettre en œuvre un plan de communication dédié**, notamment :
 - via le portail régional des entreprises entreprises.hautsdefrance.fr
 - via les réseaux sociaux
 - via un guide des aides régionales à destination des territoires et prescripteurs.
- **ACTION 1.1.5.3 : former les prescripteurs et les territoires :**
 - organiser des réunions territoriales d'informations
 - initier des webinaires thématiques
 - créer un « club » des développeurs économiques (**orientation 6**).
- **ACTION 1.1.5.4 : mettre en place les outils de pilotage :**
 - mettre en place le CRM (Customer Relationship Management – gestion relation client) de Hauts-de-France Entreprises en articulation notamment avec les CRM de Hauts-de-France Innovation Développement et de la Team Hauts-de-France Export
 - poursuivre et développer le périmètre des revues de projet sur les projets d'entreprise.

AXE 2 – Favoriser l’entrepreneuriat partout et pour tous

En 2021, les Hauts-de-France connaissent un écart de -17% de créations d’entreprise pour 10 000 habitants par rapport à la moyenne nationale, donc il s’agit pour le territoire d’augmenter le taux de création d’entreprise et de rattraper l’écart des territoires les moins dynamiques avec la moyenne nationale. Outre l’aspect quantitatif, il existe un enjeu de forme juridique choisie par les entrepreneurs. Aujourd’hui, 3 créations sur 4 se font sous le régime de la microentreprise, ce qui ne satisfait pas les objectifs de développement de l’activité, du chiffre d’affaires et de la création d’emplois. Il convient donc d’accompagner ce premier acte de création d’entreprise en vue de pérenniser ces activités et d’amplifier les créations d’emplois.

Favoriser l’entrepreneuriat signifie donc d’ancrer cette possibilité d’emploi dans les esprits grâce à une politique forte de **sensibilisation à l’esprit de prise d’initiative** mais également de mettre à disposition des **moyens humains et financiers destinés à ceux qui se lanceraient dans l’aventure entrepreneuriale**.

■ Enjeux régionaux :

- augmenter le taux de création d’entreprise pour atteindre la moyenne nationale
- rattraper du taux de création d’entreprise par rapport à la moyenne nationale
- rattraper des disparités des territoires les moins dynamiques vers plus de création d’entreprise
- rendre lisible l’offre de service globale d’accompagnement
- donner de la visibilité à l’action régionale
- créer des entreprises pérennes et créatrices d’emplois.

■ Objectif 1 – Poursuivre la sensibilisation à l’entrepreneuriat

La Région Hauts-de-France s’est engagée dans la mise en œuvre d’une politique ambitieuse de développement des initiatives et de l’esprit d’entreprendre chez les jeunes. L’enjeu est de développer, de façon pérenne, l’esprit et l’envie d’entreprendre en région par la mise en place d’un parcours entrepreneurial allant du primaire au supérieur.

L’objectif est de **développer la culture entrepreneuriale dès le plus jeune âge** afin que chacun puisse s’engager dans l’initiative économique. Concrètement, il s’agit de dynamiser et valoriser la création et les initiatives **auprès des élèves et des étudiants** en créant un parcours entrepreneurial allant du primaire à l’enseignement supérieur.

Les Hauts-de-France sont aujourd’hui la référence nationale en termes de **sensibilisation à la prise d’initiative**. En effet, la sensibilisation des jeunes à l’entrepreneuriat est largement développée pour le milieu scolaire (primaire et secondaire) et les actions financées par la Région permettent de sensibiliser 60 000 jeunes par an sur l’ensemble du territoire afin de donner une chance aux « entrepreneurs de demain ».

La Région Hauts-de-France soutient les actions suivantes :

- **60 000 jeunes du primaire au supérieur**, sont sensibilisés à la prise d'initiative. Les Hauts-de-France restent aujourd'hui la référence nationale
- la Région coordonne et finance chaque année les rendez-vous de l'Entrepreneuriat, sous la bannière commune « **Jeune & Audacieux** »
- **première région française** à lancer la formation des enseignants à la pédagogie entrepreneuriale (en partenariat avec le Rectorat et les Universités)
- **un accord-cadre inédit en France signé entre la Région et la région académique** des Hauts-de-France pose la stratégie commune de labellisation « IDEE » d'une trentaine d'actions destinées aux scolaires et renforce les actions orientées « création et reprise d'entreprise » auprès des élèves proches de l'insertion professionnelle (futurs bacheliers, étudiants en BTS, apprentis).

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.2.1.1 : amplifier les actions « Esprit d'entreprendre » pour les jeunes scolaires** (primaire au BTS) : faire intervenir des chefs d'entreprise à l'école ou faire visiter des entreprises aux jeunes publics pour découvrir leur potentiel entrepreneurial, monter des projets de création d'entreprise.
- **ACTION 1.2.1.2 : poursuivre et accélérer la formation des enseignants à la pédagogie entrepreneuriale :**
 - pour lever les freins et encourager les enseignants à mener des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat
 - pour les former à la pédagogie entrepreneuriale et les inciter à la mettre en place dans leurs enseignements disciplinaires
 - pour les rendre plus entreprenants dans leurs classes et leurs établissements.
- **ACTION 1.2.1.3 : organiser des évènements « Jeune et Audacieux » annuels de valorisation et de mise en lumière d'initiatives entrepreneuriales des jeunes et enseignants.**
- **ACTION 1.2.1.4 : organiser dans le cadre de Proch'Info-Formation une sensibilisation à l'entrepreneuriat pour l'ensemble des actifs :**
 - pour sensibiliser les actifs aux prérequis nécessaires à un projet de création ou de reprise d'activité
 - pour informer les actifs des structures permettant d'être accompagnés sur les projets de création ou de reprise d'activités
 - pour permettre aux actifs de consolider leurs projets d'entrepreneuriat.

Objectif 2 - Proposer une nouvelle offre de service d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : la « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France »

En 2017, l'Etat a transféré aux Régions le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et Reprise d'Entreprise) et par conséquent, la compétence pour gérer les actions en faveur de l'entrepreneuriat et de son accompagnement.

Dans la poursuite de la période 2017-2021, la Région Hauts-de-France s'engage de nouveau dans une forte mobilisation collective autour des enjeux de la création et de la reprise d'entreprise.

L'accompagnement ainsi que l'accès au crédit bancaire ou plus largement à des solutions de financement, permettent de sécuriser les porteurs de projet et d'assurer le démarrage de leur activité. Ces jeunes entreprises par définition plus solides, seront donc plus pérennes et plus créatrices d'emplois.

La Région a souhaité amplifier son action en instituant la « **Maison des entrepreneurs Hauts-de-France** », conçue comme une politique plus globale de soutien à l'entrepreneuriat. Le développement de l'action régionale s'articule autour des quatre piliers suivants :

- la **qualité** du service rendu, comme réponse à l'objectif de pérennisation des jeunes entreprises et de l'augmentation de l'emploi
- la **proximité** avec les porteurs de projet et les territoires pour mieux répondre au besoin des entrepreneurs
- l'**animation** pour renforcer les liens entre acteurs de l'entrepreneuriat, également avec les territoires
- la **communication** sur ses dispositifs pour les porter à la connaissance de tous, un enjeu régional majeur et pour ainsi offrir la possibilité à chacun d'être accompagné. Pour rendre plus accessible la création ou la reprise d'entreprise, l'action régionale doit être lisible, compréhensible de tous et visible.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.2.2.1 : proposer un parcours d'accompagnement qui réponde aux besoins des créateurs/repreneurs.** La **Maison des entrepreneurs Hauts-de-France** permet à tout porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise de trouver des réponses concernant le montage de son projet et du montage financier. Elle s'adresse également à tous les jeunes chefs d'entreprise désireux d'être accompagnés sur le **suivi ou le développement** de leur activité jusqu'aux trois ans après la création ou la reprise.
- **ACTION 1.2.2.2 promouvoir et développer l'entrepreneuriat par les femmes.** Malgré le nombre de femmes accompagnées chaque année, il existe une nette différence entre le nombre d'entreprises créées par les femmes par rapport à celles créées par les hommes. La Région souhaite développer de nouvelles actions afin de promouvoir et développer l'entrepreneuriat par les femmes dans le cadre du **Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes** en partenariat avec l'État et Bpifrance. Les quatre axes de travail retenus avec les partenaires sont les suivants :

- sensibilisation des acteurs de l'entrepreneuriat et des publics jeunes
 - renforcement du suivi post-cr  ation et de l'accompagnement    la reprise d'entreprise
 - plus grande facilit   d'acc  s aux outils de financement
 - accompagnement de certains territoires fragiles ou publics sp  cifiques.
- **ACTION 1.2.2.3 : d  ployer une v  ritable strat  gie en faveur de l'entrepreneuriat salari  .**
 Les **Coop  ratives d'Activit   et d'Emploi (CAE)** visent    permettre au porteur de tester la viabilit     conomique de son projet dans un cadre juridique s  curis  . L'objectif est de confronter le porteur de projet directement    son march   pour en v  rifier l'existence et la taille, la solvabilit  , les conditions de fonctionnement de la future entreprise tout en minimisant les risques inh  rents    la cr  ation d'activit  . Souhaitant s'inscrire dans un projet coop  ratif, le porteur de projet peut ensuite devenir entrepreneur-salari   au sein de la structure.

 Le d  veloppement de ce mod  le devra se traduire par un soutien accru aux entrepreneurs en **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) et un accompagnement renforc  ** des personnes souhaitant devenir entrepreneur-salari  , notamment lors des premi  res ann  es de l'activit  . L'animation r  gionale devra   galement favoriser la mutualisation et la coop  ration entre CAE afin de pouvoir accompagner plus efficacement les nouveaux m  tiers et mod  les   conomiques qui apparaissent.
- **ACTION 1.2.2.4 : exp  rimer des actions en faveur de l'entrepreneuriat    destination de publics sp  cifiques ou de territoires fragiles.** En compl  ment du dispositif de droit commun « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France » d  ploy   par la R  gion, des actions compl  mentaires pourront   tre men  es afin de dynamiser localement la cr  ation d'activit   :
 - cr  er une dynamique favorable    la cr  ation et aux initiatives aupr  s des porteurs de projet issus de territoires fragiles (zone de revitalisation rurale, quartiers politique de la ville, etc.)
 - lever les freins    la cr  ation en initiant le « pourquoi pas moi ? »
 - r  pondre    des probl  matiques locales identifi  es et n  cessitant une approche ancr  e et int  gr  e aupr  s des porteurs de projet ou jeunes chefs d'entreprise du territoire
 - exp  rimer de nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Objectif 3 - Animer, coordonner, communiquer

La « **Maison des entrepreneurs Hauts-de-France** » joue un r  le de centre de ressources pour les porteurs de projets et chefs d'entreprises. Pour ce faire, chaque EPCI peut mettre    disposition des locaux adapt  s permettant de communiquer sur une offre territorialis  e afin d'y accueillir les structures afin qu'elles y d  ploient leur mission d'accompagnement    la cr  ation ou reprise d'entreprise.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.2.3.1 : mettre en place des lieux labellisés « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France » par la Région au sein des territoires** réunissant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises dans le cadre d'une contractualisation et d'un pilotage Région / EPCI (**orientation 6**).
- **ACTION 1.2.3.2 : communiquer sur l'offre régionale « Maison des entrepreneurs »** en regroupant sous la « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France » les actions proposées par les opérateurs labellisés et élargis, en diffusant largement les visuels consacrés et l'offre de service proposée.
- **ACTION 1.2.3.3: animer et coordonner l'écosystème des acteurs de la création d'entreprise.** Le développement de la création d'activité sur le territoire est un enjeu nécessairement collectif. L'animation d'une communauté d'acteurs et d'entrepreneurs tant au niveau régional que local constitue en ce sens un élément indispensable pour l'atteinte des objectifs exposés ci-dessus, en lien notamment avec les parcs d'innovation pour ce qui concerne la création d'entreprises innovantes.

AXE 3 – L'économie Sociale et Solidaire et l'Innovation sociale, au cœur de la stratégie de développement

Parmi les entreprises et les entrepreneurs de la Région, nombreux sont ceux qui portent des projets dans les champs de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire. Ces projets concourent au développement économique de notre Région et permettent, au-delà de la création et du développement d'activité et d'emplois, à la fois impact et résilience. La spécificité et la complexité de leur modèle nécessite la mise en œuvre d'une « **démarche client** » **spécifique**.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit un **projet relevant de l'innovation sociale** comme un projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services soit en répondant « *à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques* » soit en répondant « *à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail* ». Ces projets d'innovation sociale sont ainsi mis en œuvre par une diversité d'entités publiques (collectivités locales, établissements publics) et d'entreprises de toutes tailles (TPE, PME, grandes entreprises), de tout statut (SAS, SARL, SA, associations, coopératives, ...) et dans de nombreux secteurs d'activité.

Par leur ADN, les **entreprises de l'économie sociale et solidaire** concourent particulièrement à ces projets d'innovation sociale. La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire (ESS) comme un « *mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé* ». Le champ recouvre à la fois des coopératives, mutuelles, fondations, associations et sociétés commerciales porteuses d'utilité sociale et agréées en ce sens. Au-delà d'une diversité de statuts, les entreprises de l'ESS portent aussi une diversité d'activités économiques développées sur un socle de valeurs communes (poursuite d'une utilité sociale, recherche d'un modèle économique viable, gouvernance démocratique, lucrativité limitée ou rentabilité mise au service de la finalité sociale) et se caractérisent par un ancrage territorial fort (caractère local des activités, emplois non délocalisables, ...).

Par ce mode d'entreprendre qu'elle porte, l'ESS est en phase avec les grandes tendances observées ces 15 dernières années. Les crises successives (financières, économiques, sanitaires) ont reposé la question des valeurs portées historiquement par l'ESS : recherche de sens par les entrepreneurs dans des logiques de reconversion professionnelle, place de l'humain dans les projets d'entreprise, défis écologiques et croissance du nombre de projets relevant des transitions (circuits courts, réemploi, ...), relocalisation des productions, Le secteur s'inscrit dans une dynamique humaine, sociétale, écologique et résiliente en apportant des réponses alternatives sur des enjeux essentiels pour nos territoires comme l'emploi, la transition énergétique, la cohésion sociale.

La Région, au titre de sa compétence développement économique, a un rôle majeur dans l'accompagnement de ces mutations.

En France, ce champ de l'économie emploie près de 2 400 000 salariés (plus d'un salarié du privé sur 10). En Hauts-de-France, le secteur emploie plus de 220 000 salariés dans un peu moins de 15 000 établissements. Comparativement aux autres régions françaises, les Hauts-de-France se positionnent 8^e région métropolitaine en termes de taux d'établissements ESS et 5^e région métropolitaine en termes de taux d'emploi ESS. Les Hauts-de-France se distinguent par ailleurs des autres régions notamment par un nombre important de sociétés commerciales étant agréées Entreprise solidaire d'utilité sociale

(ESUS) et par le nombre de structures agréées structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) par l'Etat exerçant sur le territoire régional (1^{ère} région en termes de crédits IAE).

■ Enjeux régionaux :

- **faire de l'ESS un moteur de la transformation de l'économie régionale**
- **poursuivre le décloisonnement des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS** vers l'ensemble de l'économie avec pour objectif leur développement en favorisant notamment les projets d'innovation sociale et de coopérations territoriales économiques
- **renforcer et amplifier le rôle des collectivités locales** dans le développement de l'ESS en région et créer les conditions favorables de leur soutien
- **mettre en place une stratégie régionale pluriannuelle de l'ESS**, en s'appuyant par exemple :
 - sur la Conférence régionale de l'ESS comme point d'étape et de perspectives
 - sur un espace stratégique permanent de concertation et de décision autour d'un Comité Régional ESS réunissant les représentants de la Région, l'État, les départements, les EPCI et la CRESS dans une instance complémentaire et plus régulière que les Conférences régionales organisées tous les deux ans
 - sur un comité technique ESS dans le cadre du SRDEII.

■ **Objectif 1 - Créer les conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat social et solidaire**

Sur l'ensemble du territoire, l'économie sociale et solidaire est présente mais parfois méconnue tant des collectivités que des entreprises ou financeurs locaux. L'ESS est pourtant et souvent un employeur important du territoire et porteuse de solutions locales à destination des habitants. L'objectif est donc de promouvoir le secteur en s'appuyant sur des cas concrets, en valorisant les initiatives locales.

Le développement de l'ESS passe par ailleurs par une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement possible tant du point de vue des entrepreneurs et des entreprises que de l'écosystème en lui-même.

■ **Objectif 1 - Propositions d'actions**

- **ACTION 1.3.1.1 : sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'économie sociale et solidaire et aux atouts de ses entreprises :**
 - proposer une programmation d'actions lisible sur le territoire régional
 - mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées privilégiant des formats innovants
 - prioriser des actions spécifiques dans les territoires où des politiques publiques locales de développement de l'ESS ne sont pas ou peu développées
 - favoriser les conditions de partage d'expériences comme outil de sensibilisation et promotion de l'ESS.

- **ACTION 1.3.1.2 : sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire :**
 - sensibiliser le public jeune en particulier par l'amplification de la dimension ESS dans les programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat à destination du public scolaire (**orientation 1 – axe 2**)
 - favoriser la diffusion et l'intégration des modes entrepreneuriaux de l'ESS dans les parcours universitaires et de formation (**dynamique CPRDFOP/SRESRI**)
 - sensibiliser les décideurs publics et économiques
 - valoriser le rôle de l'ESS pour un monde plus durable.

- **ACTION 1.3.1.3 : valoriser la contribution de l'ESS au développement local :**
 - évaluer et valoriser la contribution des entreprises de l'ESS au développement des territoires de la région (utilité sociale, attractivité économique, ...)
 - favoriser les conditions de diagnostics territoriaux, de mesure d'impact et de prospective pour anticiper les mutations
 - construire des outils d'observation permettant l'analyse de la structuration (modèles économiques, expérimentation, qualité de l'emploi, ...) et l'anticipation des évolutions (gouvernance, transitions, ...).

- **ACTION 1.3.1.4 : améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement :**
 - faciliter la mobilisation de l'offre existante par les entrepreneurs sociaux et solidaires
 - faciliter la lecture de l'offre existante par les acteurs de l'écosystème pour en améliorer la pertinence et la cohérence et en permettre une meilleure mobilisation.

Objectif 2 - Développer une offre d'accompagnement adaptée, inventive et de qualité, spécifique aux entreprises et entrepreneurs de l'ESS

Alors que ces dernières années l'intérêt pour l'ESS est croissant, la dynamique de création d'entreprises de l'ESS est en recul, bien que contrastée et avec des réalités différentes selon la typologie d'entreprises ou le secteur d'activité.

Dans ce contexte, il est nécessaire de **favoriser l'émergence de nouvelles entreprises de l'ESS en apportant une réponse au plus proche des besoins par la mobilisation d'un écosystème d'accompagnement structuré et coordonné**. L'objectif est d'offrir aux entreprises et aux entrepreneurs, un accompagnement de qualité sur l'ensemble du territoire régional, garantissant la pérennité des projets et des emplois tant en expertise qu'en financement.

Si l'offre a vocation à s'adresser à l'ensemble du secteur, elle sera prioritairement accessible aux associations employeuses, aux sociétés coopératives de production (SCOP) et d'intérêt collectif (SCIC), aux sociétés commerciales de l'ESS agréées ESUS, aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), aux entreprises adaptées (EA / ESAT).

Une attention particulière sera portée à toute évolution réglementaire et législative ou toute expérimentation visant à ouvrir le champ de l'ESS à d'autres formes et statuts d'entreprises sociales et solidaires exigeant une adaptation de l'offre régionale d'accompagnement.

Objectif 2 : Propositions d'actions

- **ACTION 1.3.2.1 : déployer une offre d'accompagnement spécifique à l'entrepreneuriat social et solidaire et à ses modèles économiques et juridiques sur l'ensemble du territoire régional avec des opérateurs de proximité :**
 - favoriser le déploiement de nouveaux modes d'accompagnement des entreprises de l'ESS sur l'ensemble du territoire régional (incubation, mécénat de compétences, ...)
 - accélérer la montée en compétences des acteurs de l'accompagnement sur les nouveaux modes d'accompagnement et sur l'innovation sociale
 - accompagner les entreprises sociales et solidaires à tout stade de vie par une expertise qualifiée afin de les aider à passer les étapes essentielles
 - prioriser l'accompagnement des entreprises en transition (organisationnelle, économique, écologique) ou en changement d'échelle
 - anticiper les difficultés des entreprises et les accompagner (prévenir, soutenir, informer, orienter).
- **ACTION 1.3.2.2 : déployer une offre de financement spécifique à destination des entreprises de l'ESS :**
 - consolider l'offre existante
 - adapter l'offre de financement aux besoins des entreprises
 - assurer l'articulation et la complémentarité des financements
 - financer des projets d'innovation sociale comprenant des dimensions expérimentales et/ou de R&D conciliant résilience, projet économique et réponse à des besoins sociaux
 - favoriser le développement de financements locaux (appels à projets, fondations territoriales, ...).

Objectif 3 - Soutenir les formes innovantes de coopération, porteuses d'activités économiques et d'emplois dans les territoires

L'enjeu consiste ici à créer des conditions favorables pour les entreprises et les entrepreneurs afin d'activer des dynamiques collectives génératrices de développement économique et d'emplois sur les territoires. Pour ce faire, l'économie sociale et solidaire dispose des meilleurs atouts par les valeurs qu'elle porte, les méthodes coopératives qu'elle défend, sa capacité transversale à se positionner sur différents secteurs comme levier en matière de développement local.

Dans un contexte difficile pour l'économie régionale (problématiques de recrutement, etc.), la coopération représente par ailleurs souvent un accélérateur des projets et constitue un levier à saisir.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 1.3.3.1 : favoriser la diffusion et l'appropriation de la culture de la coopération entre les acteurs économiques dans les territoires.** Le manque de culture de la coopération est souvent un point de fragilité quant à la réussite des projets ESS. L'action vise à accentuer

la mise en œuvre d'actions permettant que les acteurs (entreprises, associations, collectivités, ...) se saisissent du levier de la coopération, qui implique un changement de pratique, pour développer leur activité, de nouvelles activités et de nouveaux emplois.

- **ACTION 1.3.3.2 : soutenir les projets de coopérations territoriales économiques multi-acteurs à tout stade de maturité.** Il s'agit de construire la nouvelle version du dispositif régional ACTes (Accélérateur de Coopérations Territoriales Economiques).
- **ACTION 1.3.3.3 : Encourager et soutenir les projets de mutualisation entre entreprises de l'ESS** (mutualisation de postes, groupements d'employeurs, ...), réelle piste de développement pour les entreprises de l'ESS qui éprouvent souvent des difficultés à créer des postes notamment sur des fonctions supports. Cette problématique étant souvent partagée par l'entreprise voisine, l'objectif est de favoriser la création de postes mutualisés.

ORIENTATION 1 – TABLEAU DE SYNTHÈSE OBJECTIFS ET INDICATEURS

Axe 1 – Une offre de service régionale pour accompagner toutes les entreprises

Objectif 1 - Disposer d'instruments financiers pour accélérer la transformation de l'économie régionale et favoriser l'emploi	ACTION 1.1.1.1	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de bonifications financées, déclinaison par territoire
	ACTION 1.1.1.2	Nombre d'EPCI, nombre de TPE accompagnées
	ACTION 1.1.1.3	Nombre d'entreprises et de projets accompagnés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.1.4	Nombre de startup accompagnées montant des levées de fonds, nombre d'emplois créés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.1.5	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'emplois créés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.1.6	Nombre de reprises accompagnées, nombre d'emplois créés/maintenus, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.1.7	Nombre de reprises accompagnées, nombre d'emplois créés/maintenus, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.1.8	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'emplois maintenus, déclinaison territoriale
Objectif 2 – Accompagner les PME à potentiel et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) vers l'excellence	ACTION 1.1.2.1	Nombre d'entreprises accompagnées/par territoire, évolution du CA, nombre de création d'emplois
	ACTION 1.1.2.2	Nombre d'entreprises accompagnées/par territoire, évolution du CA, nombre de création d'emplois
	ACTION 1.1.2.3	Nombre d'agents formés, nombre d'entreprises sensibilisées/par territoire
Objectif 3 - Amplifier la digitalisation des TPE/PME sur tout le territoire	ACTION 1.1.3.1	Nombre d'auto-diagnostics réalisés, nombre d'accompagnements générés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.3.2	Nombre d'entreprises accompagnées, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.3.3	Nombre de référents, nombre de réunions, nombre d'entreprises sensibilisées par territoire
Objectif 4 - Accompagner la reprise d'emploi et répondre aux problématiques RH des entreprises	ACTION 1.1.4.1	Nombre de CV reçus/postes diffusés, nombre d'embauches par an, déclinaison territoriale
	ACTION 1.1.4.2	Nombre d'évènements (par territoire), nombre de participants, nombre d'acteurs économiques impliqués, nombre d'emplois créés/pourvus (par territoire)

	ACTION 1.1.4.3	Nombre d'actions réalisées, nombre d'emplois
--	-----------------------	--

Objectif 5 - Piloter, coordonner, communiquer	ACTION 1.1.5.1	Nombre d'entreprises orientées
	ACTION 1.1.5.2	Nombre d'actions de communication autour de Hauts-de-France Entreprises
	ACTION 1.1.5.3	Nombre de prescripteurs formés, nombre de « leads » orientés par les prescripteurs, nombre de membres du club par territoire
	ACTION 1.1.5.4	Nombre de contacts par chargés de mission, nombre d'entreprises accompagnées par type d'aide, par EPCI et par filière, nombre d'emploi créés par type d'aide, par EPCI et par secteur d'activité

Axe 2 –Favoriser l'entrepreneuriat partout et pour tous

Objectif 1 – Poursuivre la sensibilisation à l'entrepreneuriat	ACTION 1.2.1.1	Nombre de classes et d'élèves sensibilisés, nombre de chefs d'entreprises impliqués, déclinaison territoriale
	ACTION 1.2.1.2	Nombre d'enseignants formés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.2.1.3	Nombre d'évènements, nombre de participants par territoire
	ACTION 1.2.1.4	Nombre d'actifs sensibilisés, déclinaison territoriale

Objectif 2 - Proposer une offre de service d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : la « Maison des entrepreneurs Hauts-de-France »	ACTION 1.2.2.1	Nombre d'accompagnements, nombre de créations d'entreprise, taux de création d'entreprises régionales, nombre de reprises d'entreprise, nombre d'entreprises pérennes au-delà de 3 puis 5 ans, nombre d'entreprises créées bénéficiant d'un outil financier, déclinaison territoriale
	ACTION 1.2.2.2	Part d'entreprises créées par des femmes, nombre de femmes accompagnées à la création d'entreprise, déclinaison territoriale
	ACTION 1.2.2.3	Nombre de contrats CAPE au sein des CAE, nombre d'entrepreneur-salariés en Hauts-de-France, déclinaison territoriale
	ACTION 1.2.2.4	Nombre d'accompagnements de porteurs de projet, nombre d'EPCI, nombre d'entreprises immatriculées

Objectif 3 - Animer, coordonner, communiquer	ACTION 1.2.3.1	Nombre d'opérateurs présents, nombre de porteurs de projets et de chefs d'entreprises accueillis/accompagnés
	ACTION 1.2.3.2	Nombre d'entrants dans les dispositifs par territoire
	ACTION 1.2.3.3	Nombre d'actions d'animation – Nombre de participants, animation territoriale

Axe 3 – L'économie sociale et solidaire et l'Innovation au cœur de la stratégie de développement

Objectif 1 - Créer les conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat social et solidaire	ACTION 1.3.1.1	Nombre d'actions par territoire, nombre de personnes sensibilisées
	ACTION 1.3.1.2	Nombre d'actions par territoire, nombre de personnes sensibilisées
	ACTION 1.3.1.3	Nombre de dispositifs territoriaux
	ACTION 1.3.1.4	Nombre de demandes d'informations et de projets, déclinaison territoriale
Objectif 2 - Développer une offre d'accompagnement adaptée, inventive et de qualité, spécifique aux entreprises et entrepreneurs de l'ESS	ACTION 1.3.2.1	Nombre de structures accompagnées, nombre d'emplois créés, déclinaison territoriale
	ACTION 1.3.2.2	Nombre de structures financées – Nombre d'emplois créés – déclinaison territoriale
Objectif 3 - Soutenir les formes innovantes de coopération, porteuses d'activités économiques et d'emplois dans les territoires	ACTION 1.3.3.1	Nombre d'actions par territoire
	ACTION 1.3.3.2	Nombre de coopérations par territoire
	ACTION 1.3.3.3	Nombre de mutualisations par territoire



La succession des crises transforme durablement et irrémédiablement certains paradigmes considérés jusqu'ici comme acquis. Dans un contexte plus incertain et perturbé que jamais, de nouvelles aspirations citoyennes et de nouveaux modes de faire et de pensée sociaux et économiques apparaissent en s'accéléralant. Autant de risques que la Région Hauts-de-France entend transformer en moteurs et en opportunités pour rendre ses entreprises plus résilientes et plus compétitives, pour créer de l'emploi de qualité, pour faire des Hauts-de-France un territoire encore plus attractif.

La dynamique rev3 initiée dans les Hauts-de-France constitue un levier privilégié pour accompagner les entreprises et les filières dans ces démarches de décarbonation et de transformation de l'économie régionale.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de générer un développement économique vertueux, créateur d'emplois, la démarche rev3 de transition des Hauts-de-France vers une région bas carbone devra trouver la bonne articulation entre création de richesses et consommation de ressources en promouvant l'économie circulaire et en articulant la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de la captation de carbone.

L'objectif de la Région est **d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production**, qui reposent encore largement sur l'utilisation d'énergie fossile, mais également de réfléchir à une démarche plus globale de décarbonation, en activant l'ensemble des leviers permettant une réduction des émissions de CO₂.

Par ailleurs, le déploiement renforcé de rev3 exige une **action nouvelle et multiple vis-à-vis des filières** :

- **réindustrialiser nos territoires tout en accompagnant les filières industrielles vers la décarbonation (axe 2)**
- **impulser la création et accompagner la structuration de filières émergentes fortement liées à la dynamique rev3 de transformation de l'économie régionale, et stratégiques pour l'avenir de la région et de ses emplois (axe 3)**
- **qualifier les filières d'excellence de la région et les utiliser comme levier de transformation de l'économie des territoires et d'anticipation des emplois de demain (axe 4).**

Les Hauts-de-France bénéficient d'un **écosystème de soutien au développement des filières économiques riche**, qui s'est construit et structuré dans le temps : pôles d'excellence, pôles de compétitivité, plateformes techniques, parcs d'innovation. Les ressources ainsi développées sont précieuses et permettent d'apporter un service à valeur ajoutée aux entreprises, sur un champ d'expertise reconnu.

Les défis à affronter collectivement aujourd'hui sont considérables pour transformer profondément l'économie régionale et imposent une nouvelle étape dans la coordination de l'écosystème régional, afin que les moyens attribués soient mobilisés encore plus efficacement.

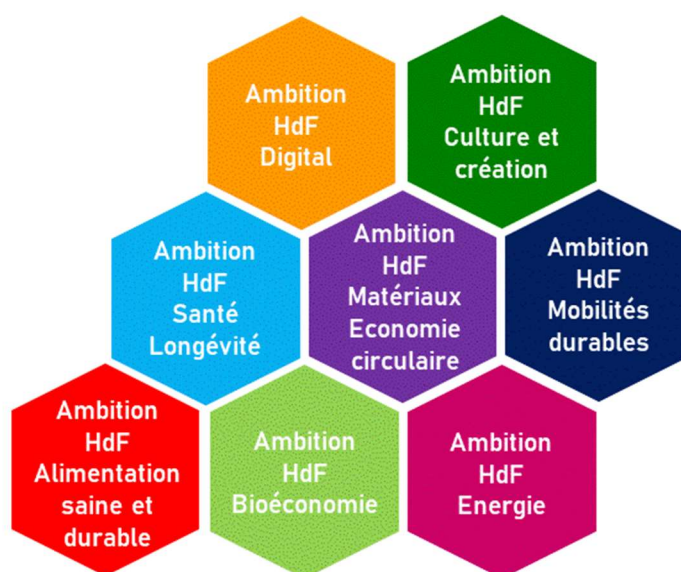
Les objectifs présentés ici s'appliquent désormais à l'ensemble des partenaires de l'écosystème sollicitant des cofinancements de la Région Hauts-de-France, que ce soit pour les filières émergentes ou d'avenir liées à la démarche rev3 ou les filières d'excellence régionale présentées dans les pages suivantes.

PREAMBULE – Vers un écosystème régional plus intégré et collaboratif

La Région Hauts-de-France a pu, au fil des années, constituer un réseau d'acteurs spécialisés qui proposent différents services aux entreprises. Constitué de structures labélisées à différents titres (pôles de compétitivité, centres techniques pour l'industrie, cellules de diffusion technologique, centres de ressources technologiques, incubateurs, plateformes technologiques, ou « simples » clusters...), cet écosystème est d'une telle richesse, qu'il apparaît complexe pour les tiers, à commencer par les entreprises qui ont pourtant fortement besoin de ses services.

Cette richesse est à certains égards très relative. Certaines structures de petite taille n'ont pas la surface critique pour proposer une palette d'outils et de services, à l'échelle régionale, pour les entreprises ; voire certaines parviennent difficilement à satisfaire aux obligations administratives et financières liées à un conventionnement avec des acteurs publics. Par ailleurs, beaucoup de structures n'ont pas la surface suffisante (ingénierie interne, trésorerie requise...) pour faire valoir des projets régionaux au niveau national ou européen, alors que des moyens substantiels sont à aller chercher à ce niveau pour soutenir nos entreprises.

Pour réussir la transformation de l'économie régionale, passer d'un écosystème éclaté à un écosystème structuré



Ainsi, ce réseau d'acteurs doit aujourd'hui :

- **identifier les synergies et économies d'échelle**, entre structures, pour optimiser le coût de revient des services proposés aux entreprises, mais aussi et surtout gagner très fortement en lisibilité
- **davantage hybrider ses ressources**, en intégrant dans son modèle économique, la participation des entreprises, ou différents financements issus d'appels à projets nationaux ou européens.

Pour ces différentes raisons, la Région Hauts-de-France a enclenché dès 2022 un processus profond de réorganisation. Celle-ci vise à permettre une organisation simplifiée, par domaine d'intervention, garantissant pour le public, en particulier pour les entreprises, une compréhension beaucoup plus aisée de l'offre de service proposée, des « clés d'entrée » activables aisément, des points de contact de premier niveau, des expertises mobilisables de façon réactive.

De façon pratique, la Région favorisera :

1/ l'émergence de structures « têtes de pont », par grand domaine d'action ; ces structures devront disposer des ressources propres suffisantes, d'une assise importante au sein des milieux économiques concernés (dialogue avec les représentants professionnels, adhésion de grandes entreprises, d'ETI, de nombreuses PME, de partenaires académiques, etc.), d'une expertise en quantité et en qualité sur les sujets adressés, ainsi qu'une capacité à porter des projets régionaux au niveau national et international

2/ un financement pour un programme unique par filière, pour une meilleure coordination entre les acteurs, délimitant clairement les rôles de chacun et maximisant les synergies

3/ la mise en place d'une communication simple et globale, s'appuyant sur :

- **l'existence d'une bannière collective**, à dimension régionale, par thématique, qui fédère toutes les parties prenantes régionales sur un sujet donné
- **une revisite du nom des structures** se rattachant au réseau concerné, tant il apparaît que celui-ci contribue souvent à troubler le public plus qu'à le renseigner...

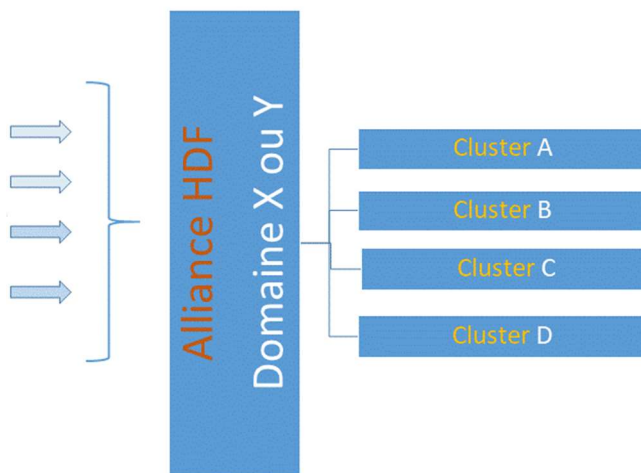
Une alliance entre structures pour porter une ambition régionale

Un cluster par secteur marché pour adresser une chaîne de valeur

L'alliance est constituée par plusieurs entités se constituant en consortium, pour porter l'ambition régionale sur un domaine spécifique. Cette alliance réunit des moyens mutualisés sur un certain nombre de fonctions essentielles (centre de ressources).

L'alliance est présente au sein des instances de HDFID.

La Région finance ces structures de façon globale, dans un cadre pluriannuel.

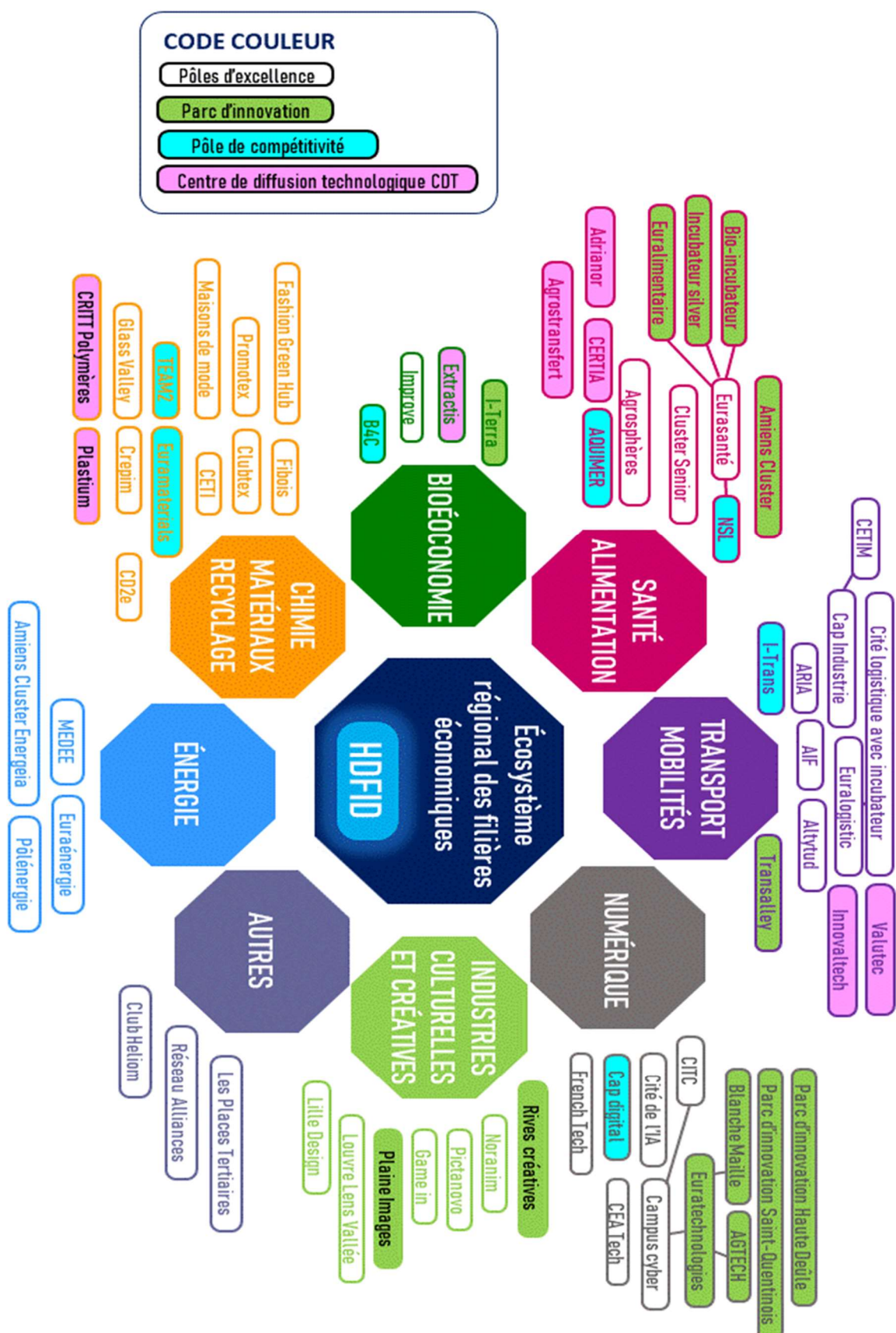


Le Cluster est la structure qui fédère des entreprises d'une même chaîne de valeur, et qui les accompagne (offre de services) sur les différents volets de performance économique ou de transition de modèle.

Il bénéficie du soutien opérationnel de l'alliance pour les domaines mutualisés.

La Région soutient financièrement le Cluster, essentiellement dans une logique de projets et n'apporte pas de financement au titre des « missions non économiques »

Ecosystème régional des filières économiques – sept. 2022



AXE 1 – rev3, pour répondre aux défis de transition énergétique, économique et sociétale

Initiée en 2013, « rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France » est une **dynamique régionale à la croisée de trois grands domaines : la transition énergétique, la mutation technologique** (notamment numérique) et les **nouveaux modèles économiques** (économie circulaire, économie de la fonctionnalité...).

Co-pilotée dès l'origine par la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, **rev3** s'appuie sur quatre grandes catégories d'acteurs : les entreprises et leurs représentants, les collectivités territoriales, le monde de la recherche et de la formation, les citoyens et associations.

À ce jour, on estime à 1 600 environ le nombre de projets rev3, dont près de 60 % portés par des entreprises. Rev3 est créatrice d'activités et d'emplois : on estime à plus de 50 000 le nombre d'emplois créés dans les activités rev3 entre 2013 et 2018 (soit +17 % d'augmentation).

La Région souhaite renforcer plus encore la démarche en cours. D'une part, l'ambition existe **d'envisager rev3 comme « étendard » et « catalyseur » d'une mobilisation collective régionale**, à même de parfaire la transformation de notre territoire régional. D'autre part, l'institution régionale souhaite **faire de rev3 le fil rouge de l'action régionale, autrement dit d'intégrer rev3 et ses critères dans l'ensemble des politiques et dispositifs régionaux, ainsi que des divers schémas régionaux à venir**.

À cette fin, une « **feuille de route rev3 2022-2027** » a été élaborée et adoptée par les élus régionaux en juin 2022. **Annexe 3**

Objectif 1 : Mieux accompagner les PME et TPE vers la dynamique rev3

Malgré le succès de la dynamique rev3, les PME/TPE ne se sentent pas encore suffisamment concernées par cette démarche ou accèdent peu aux financements pour accompagner leur transition écologique, pour décarboner et réduire l'impact environnemental de leur activité, alors qu'elles représentent 96,8% des entreprises en France.

L'objectif est donc de les sensibiliser, les accompagner et leur proposer en priorité un financement pour l'investissement dans des équipements présentant un impact positif dans le cadre de la décarbonation des activités et notamment :

- **accompagner la transition énergétique des PME (orientation 1 – axe 1) :**
 - **en optimisant les outils existants et les fonds européens dédiés à la performance et la transition industrielle des PME et ETI**, dans le cadre du plan de relance européen
 - **en bonifiant les Prêts d'honneur pour les projets rev3** afin de financer une partie de l'investissement nécessaire à la réduction de l'impact environnemental, dans le cadre d'un parcours d'accompagnement spécifique (sensibilisation, diagnostic, accompagnement) et favoriser le passage à l'acte.

- **accompagner la transition écologique des TPE** en lien avec les partenaires du territoire (**orientation 6**) et en s'appuyant sur les outils financiers existants :
 - sensibiliser les dirigeants
 - diagnostiquer les besoins y compris en compétences
 - conseiller et accompagner en s'appuyant sur le dispositif Booster TPE
 - financer les besoins liés à la transition écologique en optimisant l'utilisation des fonds européens
 - intégrer les dirigeants dans l'écosystème, y compris de la formation.

Objectif 2 - Engager tous les territoires des Hauts-de-France

Comme indiqué dans sa feuille de route et afin d'impliquer l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, entreprises, structures de formation et de recherche, associations...), la démarche rev3 s'intègre et nourrit fortement les différents schémas et programmes régionaux. **Annexe 3**

Plus concrètement, dans tous les territoires, il s'agit de renforcer la sensibilisation et la mobilisation et de favoriser les coopérations intra- et interterritoriales, avec un rôle d'animation de la Région autour de cette démarche (**orientation 6**).

D'une part, l'ancrage territorial des projets rev3 est essentiel dès lors qu'il est gage de créations d'activités et d'emplois. D'autre part, les collectivités territoriales des Hauts-de-France sont des acteurs indispensables de rev3.

Ainsi, dès 2018, la Région a initié un dispositif de « **territoires démonstrateurs de rev3** », fort actuellement de 19 collectivités. L'objectif est d'intensifier et d'améliorer l'accompagnement régional.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.1.2.1 : poursuivre et amplifier le travail d'animation et de sensibilisation auprès des territoires en créant et renforçant notamment les collectifs d'acteurs pour lutter contre l'isolement en capitalisant sur les dynamiques existantes :**
 - création d'une plateforme numérique
 - ressources et développement par animation, coaching, formation, représentation.
- **ACTION 2.1.2.2 : inscrire la dynamique rev3 dans la contractualisation avec les territoires (**orientation 6**). afin de :**
 - planifier l'ambition rev3 des territoires
 - investir plus concrètement certains thèmes territoriaux pertinents en regard de rev3 : zones d'activités, tiers lieux, écologie industrielle territoriale, etc.
 - faire de rev3 un levier majeur d'attractivité territoriale.

Objectif 3 - promouvoir et accompagner des formations et une recherche innovation pour rev3

Recherche et formation sont deux conditions supplémentaires à un déploiement significatif de rev3. D'une part, rev3 étant essentiellement une dynamique d'innovation, la recherche (fondamentale et appliquée) et le transfert des résultats de cette recherche vers les entreprises est un premier levier indispensable (**dynamique SRESRI**). D'autre part, rev3 favorisant la création d'activités nouvelles et de nouveaux métiers, l'évolution des qualifications et des compétences invite à anticiper la bonne adéquation des formations (initiales, supérieures et professionnelles) et à en favoriser de nouvelles (**dynamique CPRDFOP**).

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.1.3.1 : appuyer les recherches s'inscrivant dans la dynamique rev3** et ce, au travers de dispositifs tels que le soutien aux opérations de recherche, l'octroi d'allocations ciblées, l'organisation d'évènements scientifiques, etc., en visant en particulier les opérations de recherche interdisciplinaires (**dynamique SRESRI**).
- **ACTION 2.1.3.2 : renforcer les liens entreprises/laboratoires de recherche**, afin d'aider les entreprises (notamment les PME) à trouver des solutions à des problèmes productifs et de consommation dans des domaines liés à rev3 (**dynamique SRESRI**).
- **ACTION 2.1.3.3 : en matière de formation, répondre au mieux aux évolutions de compétences induites par les activités rev3** (dispositif « métiers/formations – rev3 ») et cartographier les formations liées à rev3 (**dynamique CPRDFOP**).

AXE 2 – Réindustrialiser et décarboner

Même si l'industrie représente encore un emploi sur cinq en Hauts-de-France, la région a subi une très forte désindustrialisation au cours des trente dernières années. Aujourd'hui, l'industrie représente en France entre 10 et 11% du PIB contre 20% en Allemagne.

Néanmoins, particulièrement dans les Hauts-de-France, la filière industrielle résiste, répond présente et montre toute son importance en période de crise dans le maintien de la souveraineté et de l'indépendance économique de l'Etat et des territoires. Mais les outils de production vieillissants et l'évolution des modèles rendent la transformation et la digitalisation des entreprises indispensables pour leur compétitivité et leur pérennité.

Ainsi, même si le tissu productif régional reste globalement performant, la création, le développement ou la relocalisation d'entreprises industrielles demeurent des enjeux vitaux, auxquels il convient de faire face en intégrant de nouveaux paradigmes :

- **la transition environnementale.** La décarbonation est un enjeu important dans la région Hauts-de-France car elle compte de nombreuses industries émettrices (chimie notamment) où les achats d'énergies peuvent représenter la moitié de la valeur ajoutée. C'est donc également un enjeu de compétitivité économique quand l'énergie devient plus coûteuse
- **les technologies numériques** sont de puissants leviers pour améliorer la productivité tout en assurant - voire en accélérant - les transitions environnementales (management de l'énergie par les objets connectés) ou sociales (améliorations des conditions de travail, formations assistées par le numérique...)
- **les nouveaux modes de produire et de consommer**
- **la raréfaction des ressources foncières** dans le contexte réglementaire du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- **les difficultés de recrutement du secteur** liées notamment à une mauvaise image (délocalisations, activités polluantes, travail pénible...).

Sur ces sujets, il existe d'ores et déjà une réelle dynamique impulsée en région notamment via les **Territoires d'industrie** et **l'Industrie du futur** sur laquelle capitaliser et qu'il faut désormais accélérer.

En outre, la **programmation du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) des Hauts-de-France** sera également un levier majeur d'un point de vue financier.

Parmi les enjeux identifiés pour les Hauts-de-France en matière de décarbonation de l'industrie :

- promouvoir la transformation de l'économie comme une opportunité de développement
- faire émerger une économie engagée dans des processus de sobriété des ressources mobilisées, en incitant nos entreprises à produire et à vendre autrement et mieux
- inciter les entreprises à concevoir des produits facilement recyclables et faciliter le passage à l'éco-conception

- développer les modules de formation dédiés aux transitions et à l'éco-conception dans les formations initiales et continues
- accompagner à la création d'entreprise les porteurs de projets sur la durabilité de leur process dans le cadre des transitions dès le démarrage de l'activité ou du projet
- promouvoir le numérique, la robotique et la cobotique comme des vecteurs d'amélioration des process et des conditions de travail pour une compétitivité industrielle accrue
- mettre en place une gouvernance régionale pour analyser les complémentarités ou les concurrences des projets industriels relatifs à la mise en tension des ressources locales (gisements de biomasse, autres matières premières, etc.).

La **réindustrialisation** et la **décarbonation** des Hauts-de-France constitue une priorité politique majeure de la Région. Cet axe s'articule donc étroitement avec les autres orientations de ce schéma, ainsi qu'avec le CPRDFOP, le SRESRI et le SRADDET.

Objectif 1 - sensibiliser les acteurs du secteur industriel aux enjeux et processus des transitions

Des outils de diagnostics existent et permettent aux entreprises de faire un état des lieux de leurs émissions de GES. Sur cette base, il s'agit de sensibiliser, d'inciter et d'outiller les entreprises à élaborer leur propre feuille de route de décarbonation permettant de mieux cibler les actions à mettre en œuvre, de prioriser les leviers à actionner et d'élaborer une stratégie à court, moyen et long terme.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.2.1.1 : cartographier les outils existants** (diagnostic, financements, ingénierie, formation, compétences ...) et **diffuser le référentiel rev3 entreprises en cours d'élaboration.**
- **ACTION 2.2.1.2 : identifier les écosystèmes de collaboration potentielle autour de ressources/gisements communs** (plastiques recyclables, co-produits, matières chimiques à valoriser, upcycling des matières textiles) **ou de processus d'innovations de rupture à porter par des collectifs d'industriels.**
- **ACTION 2.2.1.3 : mettre en place des évènements de sensibilisation et des espaces de dialogue** entre les industriels d'un même secteur d'activité, en s'appuyant sur l'écosystème des filières, mais aussi de manière intersectorielle pour faciliter le partage d'expériences et développer des collaborations vertueuses d'économie circulaire, de la fonctionnalité et d'écologie industrielle.
- **ACTION 2.2.1.4 : proposer des offres de formations initiales et continues sur les modèles économiques des transitions** (co-conception pour les écoles de design, modèles énergétiques de demain, etc.) **(dynamique CPRDFOP).**

- **ACTION 2.2.1.5 : élargir le collectif CO₂ et sa gouvernance à l'échelle régionale.** Le collectif CO₂ regroupe à l'échelle du territoire de Dunkerque les grandes entreprises les plus émettrices de CO₂ du territoire ainsi que les acteurs institutionnels. Les objectifs de ce collectif sont :
 - structurer les actions mises en place, coordonner les acteurs et créer des partenariats
 - appuyer les projets et leur donner plus de visibilité, tant sur le plan national qu'europpéen
 - sensibiliser à la décarbonation d'autres industriels du secteur.



ENJEUX SPECIFIQUES DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS

Le complexe industrialo-portuaire de Dunkerque est le territoire le plus émetteur de CO₂ de France. Face aux enjeux de réduction des émissions, une dynamique collective « collectif CO₂ » sur les questions liées à la décarbonation a été engagée depuis deux ans, en partenariat entre les entreprises fortement émettrices présentes sur le territoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque, labellisée « territoire à enjeu national d'industrie et d'innovation », la CCI Littoral Hauts-de-France, la CCI de région, Euraénergie et le Pôlenergie, l'ADEME et la Région.

L'objectif de cette démarche est de construire une feuille de route partagée spécifique au territoire permettant d'atteindre une baisse significative des émissions de CO₂.

Une étude a été menée en 2020 par le pôle Euraénergie afin de réaliser un état des lieux de la zone, d'identifier les actions mobilisables (et réalisables tant techniquement que financièrement) et les différents leviers à actionner collectivement ; les recommandations de cette étude permettant de construire la feuille de route « Dkarbonation », présentée en septembre 2021 : <https://dkpromo.zetark.fr/index.php/s/4GnA2rHNJHTRSoR>

Euraénergie accompagne la transformation du territoire dunkerquois à travers son parc d'innovation et propose une offre de services permettant :

- de favoriser l'implantation d'entreprises innovantes
- d'attirer et d'accompagner des porteurs de projets
- d'encourager la recherche et l'innovation.

Pôlenergie rassemble une centaine de membres comprenant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, les territoires, associations et enfin le monde académique. Son rôle est à la fois de contribuer à l'animation de la filière Energie des Hauts-de-France et d'être un catalyseur de mises en relation entre ses membres.



Objectif 2 - Renforcer l'accompagnement des entreprises des filières industrielles

La réindustrialisation des Hauts-de-France est un enjeu central pour l'économie régionale, pour sa souveraineté, pour l'emploi, pour faire vivre ses territoires. Une attention particulière doit donc être accordée par la Région et ses partenaires pour accompagner les entreprises industrielles présentes sur le territoire dans leurs projets de modernisation et de développement de leur appareil productif.

Les **dispositifs de soutien (orientations 1, 2, 3 et 4)** seront bien entendu ouverts aux entreprises des filières industrielles. Le suivi précis de ces dispositifs permettra d'assurer leur accessibilité aux entreprises industrielles. Tout particulièrement le suivi précis concerne :

- **leur investissement productif (y compris pour les ETI).** Ces aides à l'investissement, notamment celles initiées dans le cadre du Plan de Relance, ont eu un réel effet incitatif pour les entreprises, avec un niveau d'investissement productif en hausse et un impact direct sur l'emploi
- **la décarbonation de leurs outils de production.** L'enjeu de l'impact environnemental est devenu une préoccupation majeure de la filière industrielle (achats de machines moins énergivores, écoconception des produits « recyclage », développement de biomatériaux, innovations produits et de process...). La Région favorisera la **réalisation de diagnostics énergétiques** dans le cadre de parcours d'accompagnement pour les industries avec la poursuite du financement, en s'appuyant notamment sur les fonds européens des **Diagnostics « Industrie du futur », du Booster Transition énergétique ou autres missions de conseils opérées par les structures d'appui aux filières**
- **la digitalisation et l'innovation de produits et process.** Les entreprises régionales doivent donc entrer dans l'ère de l'industrie 5.0, de l'automatisation et de la digitalisation par l'achat de machines automatisées, mais aussi par le déploiement d'outils de gestion de production relevant de l'intelligence artificielle
- **leur internationalisation**, en faisant de l'accompagnement à l'export l'un des axes stratégiques des feuilles de routes sectorielles à construire, mettre en œuvre et animer. Dans ce cadre, la participation de ces entreprises aux salons professionnels, en France et à l'étranger, et leur utilisation des différents outils d'appui à l'export mis en œuvre dans le cadre de la Team Hauts-de-France Export sera particulièrement incitée.

Objectif 3 - Favoriser la création et l'implantation des entreprises industrielles

Afin de favoriser le redéploiement d'entreprises industrielles en Hauts-de-France, la Région et son écosystème d'accompagnement s'appuieront sur un développement à la fois endogène et exogène et les dispositifs existants (**orientations 1, 2, 3 et 4**) :

- **en favorisant la création de startup industrielles, en s'appuyant notamment sur l'expertise des parcs d'innovation labellisés par la Région.** La création d'entreprises innovantes dans le secteur industriel nécessite des moyens en temps de développement puis d'industrialisation.

En phase d'incubation, le porteur de projet doit faire face à des dépenses de conception, prototypage, test, homologation, non couvertes par les instruments financiers disponibles comme le Fonds Régional Incubation. Il sera donc nécessaire de :

- mobiliser dans le cadre de **Hauts-de-France Financement**, les structures positionnées sur les financements des jeunes entreprises et PME
 - accompagner les porteurs de projets en proposant si besoin des méthodologies spécifiques d'accompagnement.
- **en faisant des filières industrielles les cibles prioritaires de la stratégie de prospection et d'implantation dans le cadre du plan d'action annuel de Nord France Invest (orientation 4) dans une logique d'optimisation de l'usage du foncier.**

Objectif 4 - Soutenir les enjeux d'attractivité des entreprises et des territoires

L'attractivité est au cœur des enjeux des industriels qui peinent à trouver les compétences recherchées. Ces actions doivent être construites avec les territoires pour englober les différents aspects de l'attractivité (foncier, qualité de vie...). La recherche de foncier pour les implantations d'entreprises devra être optimisée pour une consommation économe de celui-ci (**orientation 5 – axe 1**).

L'accompagnement des PME sur leur « marque employeur » proposé par la Région (**orientation 1 – axe 1**) doit également contribuer à renforcer l'attractivité des entreprises industrielles vis-à-vis de leurs futurs salariés, en particulier les plus jeunes.



RES' HAUTS-DE-FRANCE BUSINESS

Cette plateforme vise à fédérer les acteurs économiques locaux pour faciliter leur mise en relation et le travail collaboratif. Destinée à un écosystème régional dynamique composé à la fois de grandes entreprises, ETI, TPE-PME, administrations publiques, startup ou bien encore d'acteurs de la recherche et de l'éducation, cette plateforme permet d'accélérer le développement de projets, d'accéder à l'annuaire de la communauté pour développer un réseau professionnel qualifié, de mutualiser les compétences et donner les moyens de rechercher aisément des compétences et des partenaires en région Hauts-de-France.
<https://www.hautsdefrance-id.fr/reshauts-de-france-business/>



Objectif 4 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.2.4.1 : valoriser les métiers de l'industrie en s'appuyant notamment sur les réseaux d'industriels labellisés « *Vitrines de l'Industrie du futur* ».**
- **ACTION 2.2.4.2 : développer un réseau de partage de compétences pour les PME en s'appuyant par exemple sur l'outil Res'Hauts-de-France Business.**

Objectif 5 - Favoriser les collaborations entre entreprises et promouvoir les filières et les métiers de l'industrie

Comme tous les secteurs économiques, l'industrie est confrontée à des transformations en profondeur qui nécessitent de réinterroger les modes de travail et d'organisation pour aller vers plus d'horizontalité et de collaboration, en interne comme en externe.

Favorisant la créativité, la productivité et l'agilité, la collaboration inter-entreprises peut reposer sur des outils, notamment digitaux, mais ne peut réellement s'épanouir qu'à travers les relations et l'intelligence humaines.

La Région favorisera donc le développement des collaborations, via des outils techniques, sous forme de plateformes ou d'événements.

Par ailleurs, la formation, initiale ou continue dans le secteur de l'industrie, constitue un des leviers majeurs pour favoriser l'apport de nouvelles compétences, de nouveaux regards propres à accompagner les transformations. Or, l'économie productive, en particulier l'industrie, a enregistré d'importantes difficultés à recruter ces dernières années. Par ailleurs, les femmes restent faiblement représentées (24 % des actifs en emploi de l'industrie sont des femmes, contre 48 % en moyenne régionale tous secteurs confondus).

Objectif 5 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.2.5.1 : soutenir les lieux et outils de rencontre entre industriels** comme les Rencontres Industrielles régionales qui permettent de mettre en relation les fournisseurs et acheteurs industriels régionaux en vue de faire du business, mais également de créer des partenariats et collaborations.
- **ACTION 2.2.5.2 : promouvoir l'image et les métiers de l'industrie – action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (dynamique CPRDFOP) :**
 - tirer profit des évolutions et de l'intégration d'outils numériques, de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de transition environnementale avec des process et des produits plus respectueux pour réhabiliter l'image de l'industrie auprès des populations (habitants, conseillers d'orientation, professeurs, jeunes...)
 - poursuivre et renforcer les actions de promotion et de découverte.

Objectif 6 - Piloter et mutualiser

- **ACTION 2.2.6.1 : mettre en place un pilotage politique et technique fort et multipartenarial** (collectivités, filières, industriels, représentants du monde académique, France Industrie, financeurs...) :
 - via un outil unique de pilotage et de reporting
 - développement des politiques communes d'accompagnement à la conduite des transitions entre les acteurs consulaires, les équipes rev3, les collectivités territoriales
 - des séquences de travail régulières pour encourager et faciliter également les échanges interterritoriaux sur les études engagées par chacun.

AXE 3 – Structurer nos filières émergentes liées à rev3 et à la transformation de l'économie régionale

Comme précisé dans la feuille de route adoptée en juin 2022 **annexe 3**, le déploiement renforcé de rev3 requiert un ensemble d'actions en direction des **filières d'activités existantes et émergentes**.

La construction de feuilles de route régionales sectorielles de transformation des entreprises doit être un exercice partagé avec l'ensemble des acteurs économiques de la région afin de faire émerger et de structurer de nouvelles filières régionales, mais également qualifier et accompagner les filières d'excellence régionales, atouts historiques de l'économie des Hauts-de-France (**axe 4**).

Ces feuilles de route doivent avoir pour objectifs de définir les axes stratégiques, les priorités d'actions et les moyens alloués. Il s'agit également de coordonner au mieux les initiatives et de renforcer les coopérations, entre acteurs et collectivités territoriales.

- **Enjeux pour les Hauts-de-France :**
 - élaborer une feuille de route pour chacune d'entre elles
 - organiser une gouvernance permettant le suivi et l'évaluation de la feuille de route
 - capitaliser pour diffuser à l'ensemble des filières régionales.

Objectif 1 - Accompagner le déploiement de l'économie circulaire en Hauts-de-France

La dynamique rev3 intègre les nouveaux modèles économiques tels que l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

Dans ce cadre, la Région a adopté en novembre 2020, une feuille de route pour le développement de l'économie circulaire. La Feuille de route pour le Développement de l'Economie circulaire en Hauts-de-France est l'un des grands chantiers d'avenir du Pacte Productif durable, qui vise à contribuer au renforcement de l'industrie régionale et de l'emploi via la transformation des chaînes d'approvisionnement vers des modèles moins internationalisés et dépendants, la relocalisation d'entreprises, l'agilité et l'innovation, la transition numérique, l'économie des ressources et la décarbonation de l'économie.

L'un des enjeux majeurs en matière de décarbonation est l'économie circulaire. En recyclant de l'aluminium en France, on économise 85% de rejets de CO₂ (vis-à-vis de la Chine). Le réemploi ou l'économie de la fonctionnalité permettent également d'importants gains.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.3.1.1 : mettre en œuvre la feuille de route régionale pour le développement de l'économie circulaire, le recyclage et la valorisation des co-produits.**

- **ACTION 2.3.1.2 : dans le cadre de la feuille de route régionale, détecter les potentiels dans les territoires et créer ou structurer des filières locales, qu'elles soient « productrices » (ex. : métaux rares, plastiques...) ou « utilisatrices » de ressources (ex. : textile, mode...) :**
 - **en créant des hubs de l'économie circulaire et de la fonctionnalité à l'échelle locale** accessibles aux entreprises, aux associations et aux habitants afin de favoriser la rencontre d'acteurs, les coopérations, l'émergence de projets de valorisation
 - **en identifiant les gisements de matières/matériaux/déchets et leur potentiel de réemploi** afin de limiter la production de déchets non valorisés et de relocaliser les approvisionnements
 - **en structurant des filières de réemploi/reconditionnement** comme par exemple :
 - le réemploi des moyens de déplacement 2 roues/4 roues au bénéfice du retour à l'emploi dans les territoires ruraux
 - le traitement et la valorisation des déchets plastiques par la mise en place d'une filière de collecte à l'échelle d'un territoire des volumes suffisants de DIB (Déchet Industriel Banal).
- **ACTION 2.3.1.3 : Dans le cadre de la feuille de route régionale, accompagner les entreprises :**
 - **par la mise en place d'outils et de référentiels** pour un accompagnement adapté
 - **par la généralisation de modules de formation adaptés (dynamique CPRDFOP)** en fonction des publics et niveaux de formation : former les enseignants et les formateurs, créer des parcours de formation adaptés, développer des ressources pédagogiques, notamment avec des visites d'entreprises...

Objectif 2 - Accélérer la décarbonation avec les filières du mix énergétique

La France a besoin d'un système énergétique équilibré, résilient, sûr, efficace, économe et abordable afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et d'accélérer sa décarbonation en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 55% dès 2030. La Région Hauts-de-France s'inscrit dans cette démarche et dispose de nombreux atouts pour développer des services d'énergies alternatives particulièrement dans le domaine des bio énergies.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.3.2.1 : favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique** en généralisant un bilan permettant à chaque entreprise d'identifier ses usages émettant du GES et de hiérarchiser les actions à mener.
- **ACTION 2.3.2.2 : faire des Hauts-de-France la région de l'électromobilité en développant l'ensemble de la chaîne de valeurs et en animant la démarche grâce au COREM (Collectif Régional de l'Electromobilité).** L'arrivée de trois Gigafactories en Hauts-de-France est une opportunité de se positionner comme leader de l'électromobilité, en coordination avec les actions entamées au niveau national (comité stratégique de filière et les différents appels à projets France 2030). Ce positionnement doit également impérativement s'accompagner

d'outils de formation de tous niveaux. Il s'agira également de favoriser la structuration d'une filière de recyclage des batteries dans la cadre de la feuille de route de l'économie circulaire.

- **ACTION 2.3.2.3 : consolider la filière industrielle nucléaire régionale** (plus de 360 entreprises en Hauts-de-France et plus de 7 000 emplois directs) :
 - **par le soutien au programme de développement économique régional NUCLEI Hauts-de-France**, accompagnant les entreprises régionales du secteur. Ce programme, soutenu par la Région et l'Europe (FEDER), est mis en œuvre par la CCI Hauts-de-France et EDF, avec l'appui de Cap'Industrie et du Groupement des Industriels Prestataires des Centres Nucléaires Producteurs d'Electricité (CNPE) en Nord-Ouest
 - **en déployant l'Université des Métiers du Nucléaire (UMN) (dynamique SRESRI CPRDFOP)** créée par la filière en avril 2021.
- **ACTION 2.3.2.4 : développer les innovations dans le domaine du solaire** par le lancement d'un appel à projets, sur le modèle du précédent : <https://www.hautsdefrance.fr/solaire-photovoltaïque/>
- **ACTION 2.3.2.5 : développer les gaz renouvelables :**
 - favoriser l'émergence d'écosystèmes territoriaux en matière d'hydrogène et en assurant sensibilisation, faisabilité et viabilité des projets hydrogènes
 - devenir la vitrine française de production de gaz de synthèse
 - accroître l'autonomie gazière de la régionLe coût global annuel est estimé à 65 K€ avec un financement Feder.

Objectif 3 - Structurer les filières de la bioéconomie autour des protéines, des matériaux bio-sourcés, des bioénergies et de la chimie du végétal (Masterplan bioéconomie régionale)

Même si le nombre d'exploitations agricoles diminue (23 500 en 2020, - 14% depuis 2010), son rôle est indispensable dans l'écosystème économique régional et les potentiels de développement des débouchés alimentaires et non alimentaires restent importants.

Pour la région, les 91 000 emplois directement liés à la production s'étendent à 206 000 en comptant les filières amont, aval et les services associés. Plus d'un emploi sur 10 gravite ainsi dans la sphère agricole et la proportion est encore plus importante dans les secteurs les moins densément peuplés.

La production d'énergie et les produits bio-sourcés se développent et disposent encore d'un potentiel conséquent. L'activité agricole présente également un réel potentiel en matière d'atténuation du changement climatique (stockage carbone).

Même si la connaissance des **filières de la bioéconomie des territoires agricoles dans la région des Hauts-de-France** s'est améliorée depuis la dernière décennie, elle n'est pas encore suffisante pour accompagner la dynamique de projets.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.3.3.1 : mettre en œuvre la feuille de route régionale Bioéconomie autour des priorités régionales : les protéines, les matériaux bio-sourcés, les bioénergies et la chimie du végétal**, en veillant notamment à :
 - **structurer un réseau d'acteurs autour de la Bioéconomie en Hauts-de-France** afin de renforcer l'écosystème régional et de favoriser les collaborations interrégionales (Grand-Est, Normandie...) et positionner les Hauts-de-France comme région leader
 - **valoriser et développer l'Observatoire de la biomasse agricole et des unités de transformation de bioéconomie.**
- **ACTION 2.3.3.2 : mieux articuler bioéconomie et Industrie cosmétique pour devenir une région pilote dans le domaine de l'agriculture au service de l'industrie cosmétique**, par exemple par la création d'un groupement d'agriculteurs et d'industriels. La population est de plus en plus sensible à la composition et la qualité de ce qu'elle consomme, notamment pour les produits cosmétiques. Parallèlement, le secteur agricole recherche des pistes de diversification de leur activité et d'accroissement de la valeur ajoutée de ce qu'il produit.

Objectif 4 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière économie des ressources (chimie, matériaux, bâtiment, bois)

Ces filières stratégiques de la démarche rev3 partagent des objectifs transversaux communs :

- **accompagner la qualification de l'offre de formation (dynamique CPRDFOP)** - action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- **massifier la rénovation performante des logements**
- **outiller et accompagner les collectivités dans le lancement de leurs marchés de rénovation**
- **soutenir la réalisation de logements sociaux bas carbone et HPE**
- **mettre en place un plan amiante régional et une filière ambitieuse**
- **favoriser l'économie circulaire**
- **développer la filière du hors site : industrialisation des process et solutions**
- **développer la recherche public / privé.**

Objectif 4 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.3.4.1 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière Bâtiment.**

Le secteur du BTP est le 4^{ème} secteur économique de la région, générateur d'emplois et d'entreprises non délocalisables, avec une répartition sur tous les territoires participant ainsi au développement durable de proximité. D'ici 2050 la Stratégie Nationale Bas Carbone vise à une diminution de 95% des émissions du secteur du bâtiment. Par ailleurs, la réglementation, le ZAN, la raréfaction de certains matériaux, les coûts du foncier vont engendrer une diminution de constructions neuves au profit de la rénovation du bâti.

La rénovation des bâtiments est donc un enjeu prioritaire au service des citoyens afin de garantir des économies d'énergies, des logements sains pour une meilleure santé, un maintien au domicile des personnes âgées, des bonnes conditions de travail pour les salariés, des conditions d'enseignement performantes dans les structures éducatives, des conditions d'accueil dignes des soignants et malades dans les structures de soins.



CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN LIFE

Devant l'envergure des besoins en rénovation, la Région Hauts-de-France souhaite concentrer son action sur les **solutions innovantes issues de l'industrialisation des process et des solutions constructives dites Hors Site. Ces solutions contribueront à rendre possible la massification des rénovations énergétiques et la diminution progressive des coûts des travaux.** Au-delà de la performance énergétique, il s'agit surtout de diminuer de façon drastique les impacts sur le climat tant par la réduction des émissions de CO₂ que de GES, de protéger les usagers (habitants comme collectivités) des augmentations des coûts de l'énergie et de favoriser les opérations bas carbone et l'analyse en cycle de vie des opérations.

Afin de structurer un écosystème régional compétitif et performant sur cette thématique, la Région souhaite s'inscrire dans une démarche de développement pour laquelle elle mobilisera son leadership en matière de développement économique, de transition énergétique des territoires et d'adaptation au changement climatique afin d'organiser l'action de parties prenantes publiques et privées autour d'un enjeu d'intérêt régional.

Axes d'intervention pour accélérer l'essor de la rénovation performante par voie d'industrialisation en Région Hauts-de-France :

- qualifier le besoin en matière de rénovations énergétiques industrialisées
- faire émerger des projets et des démarches groupées de rénovation/construction industrialisées
- structurer la filière du hors site au service de la rénovation des bâtiments, en prônant des solutions bas carbone et favorisant l'usage de ressources locales et bio-sourcées
- accompagner les usagers, communiquer et disséminer.

Pour mettre en œuvre cette ambition, la Région compte s'appuyer sur les pôles d'excellence régionaux (CD2E, FiBois, Polénergie) et l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France, ainsi que sur un panel d'experts et de partenaires avec qui l'ambition de massification de rénovation par industrialisation est partagée de longue date.

Avec le **programme LIFE**, la Région Hauts-de-France souhaite donner les moyens humains et financiers pour accélérer la mobilisation de tous : décideurs, acteurs économiques, grand public. Le programme intègre ainsi des actions d'expertise, de connaissance mais également de formation et de mobilisation. La Région Hauts-de-France porte une vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et un cadre commun d'intervention jusqu'en 2032.



La Région propose par ailleurs un accompagnement et un soutien à la rénovation énergétique des logements privés dans les territoires dans le cadre du Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) en Hauts-de-France en partenariat avec l'Etat et l'Agence de la transition Ecologique (ADEME) et du programme Service d'Accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) avec aussi structuration d'une mission d'information et de conseil à la rénovation énergétique du Petit Tertiaire Privé (pour les activités privées disposant de locaux d'une surface inférieure à 1 000 m²) grâce à l'ensemble de l'outillage mis en place (Guichets Uniques de l'Habitat, la Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), les aides au logements ...).

- **ACTION 2.3.4.2 : favoriser l'émergence d'une filière régionale de désamiantage et de destruction de l'amiante qui pourrait servir de moteur à une filière des métiers de la dépollution et du recyclage.**

1) Diagnostiquer :

- réaliser un état des lieux du patrimoine appartenant à la Région (bâtiments, lycées, ports), une cartographie des risques liés à la présence d'amiante
- améliorer la prévention et réduire les risques liés à l'amiante.

2) Former (dynamique CPRDFOP)

Dans le plan de formation régional, veiller au déploiement des formations aux métiers de l'amiante dans tous les bassins géographiques et d'emplois des Hauts-de-France. Cet objectif doit s'articuler avec les besoins des entreprises de la filière.

3) Éradiquer

Les solutions actuelles d'enfouissement et de stockage ne sont pas satisfaisantes d'un point de vue sanitaire et écologique :

- améliorer la coordination du ramassage des déchets amiantés/ aide aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages qui se multiplient sur le territoire de la région
- implanter sur le territoire régional un centre de vitrification/inertage par torche à plasma ou par inertage chimique, en lien avec les collectivités et les acteurs économiques sur ce projet industriel qui peut être pourvoyeur d'emplois pérennes. La Région pourrait jouer le rôle d'instance coordinatrice/ de pilotage dans ce projet en identifiant des friches industrielles en capacité de recevoir ce site industriel.

- **ACTION 2.3.4.3 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la Filière Bois, particulièrement en matière de transformation, dans le cadre du Master Plan Bois-Forêt 2022/2027.**

Contrairement à d'autres productions, tout en séquestrant du CO₂, la forêt génère de l'énergie au lieu d'en consommer. Non délocalisable, elle produit tout en abritant une part importante de la biodiversité régionale. Elle fournit une multitude de produits répartis dans 3 grandes catégories : bois d'œuvre ou grume (environ 40%), bois d'industrie (environ 10%), bois énergie (environ 50%). Faute d'une offre industrielle locale suffisante de première transformation, une part importante des grumes exploitées est valorisée hors région ou part à l'exportation. La valeur ajoutée s'effectue en dehors de notre région. Notre forêt est aujourd'hui sous valorisée.

L'intensification de l'usage du bois en région Hauts-de-France, en particulier dans le bâtiment, présente de nombreuses vertus : améliorer le bilan carbone de la région, pérenniser et créer des emplois non délocalisables, contribuer aux objectifs de la transition énergétique, anticiper l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique. Le bois répond par ailleurs

pleinement aux caractéristiques de **l'économie circulaire**, mises en avant notamment par les politiques régionales rev3, S3 ainsi que dans le cadre du SRDEII.

L'objectif est donc de **développer la transformation des bois**, en adaptant un outil de production à la réalité des marchés, de la ressource, des produits afin de créer un débouché local pour les bois récoltés en Hauts-de-France, de renforcer et développer les acteurs économiques de la transformation et ainsi de créer des emplois, de consolider et amplifier l'offre de produits en bois local. Les entreprises de transformation doivent également être accompagnées dans leur adaptation aux évolutions de la ressource et des marchés. Des liens doivent être renoués afin de sécuriser l'approvisionnement de ces entreprises de transformation : lien producteur – transformateur, contractualisation des approvisionnements.

- **ACTION 2.3.4.4 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières des Textiles techniques et de l'Habillement.**

La filière textile-habillement fait figure d'exemple dans le mouvement de réindustrialisation, comme l'a prouvé l'étude « *Délocalisations et relocalisations de l'industrie française : entre mythes et réalités* » parue en janvier 2022, qui cite la filière mode et luxe comme celle qui relocalise le plus (devant les filières aéronautiques, santé, agroalimentaires et automobiles). Ce secteur est d'autant plus stratégique pour les Hauts-de-France que le développement économique de la Région est historiquement étroitement lié à cette industrie.

Objectif 5 - Faire de la région Hauts-de-France, une région leader en Europe de la logistique et supply chain verte

Située à un carrefour majeur, au cœur des grandes métropoles européennes, la région des Hauts-de-France a l'ambition d'être « **une région hub logistique** ». Ses réseaux de transport ferroviaire, fluvial, autoroutier, ses ports maritimes et fluviaux, et le lancement du chantier du Canal Seine-Nord Europe sont autant d'atouts pour arriver à ce résultat. Les Hauts-de-France sont déjà la deuxième région en matière d'emploi dans le secteur de la logistique transport, un des fers de lance de l'économie régionale.

Enjeu stratégique pour notre économie, la logistique représente un levier majeur de performances économique et écologique pour la France.

Objectif 5 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.3.5.1 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la logistique et supply chain verte** en s'appuyant sur le projet structurant de la « Cité internationale de la Logistique et supply chain vertes ».
- **ACTION 2.3.5.2 : mettre en place une conférence régionale de la logistique** dans la perspective de faire dialoguer et structurer une communauté réunissant ces acteurs autour des grands enjeux et des problématiques du secteur de la logistique en Hauts-de-France.

AXE 4 – Soutenir le développement de l'économie régionale en qualifiant nos filières d'excellence

L'une des priorités régionales dans le cadre du SRDEII est de poursuivre le développement des filières régionales en coordonnant les acteurs autour de feuilles de route ambitieuses et opérationnelles et par une restructuration profonde de l'écosystème régional d'appui au développement des filières.

Objectif 1 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière transport et mobilités durables afin de favoriser notamment l'innovation, l'émergence de projets collaboratifs et l'attractivité des territoires

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.4.1.1 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des industries automobile et ferroviaire en articulation avec le Programme Industrie du futur.**
- **ACTION 2.4.1.2 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des industries aéronautiques** en articulation avec le Programme Industrie du futur. La filière aéronautique a conscience des enjeux liés à la modernisation des process et des outils de production nécessaires au maintien de la compétitivité des industriels. Deux vagues du programme Industrie du futur déclinées par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) en soutien avec la Région Hauts-de-France ont ainsi pu être proposées depuis juillet 2019 auprès d'une dizaine de fournisseurs. Néanmoins, beaucoup de fournisseurs n'ont pas encore engagé ces transformations pourtant nécessaires aux développement des activités.
- **ACTION 2.4.1.3 : créer une filière industrielle vélo « made in Hauts-de-France »** en articulation avec le Plan Vélo Hauts-de-France en cours d'élaboration.



POUR UNE FILIERE VELO HAUTS-DE-FRANCE

« Le vélo est bon pour l'environnement, pour la santé et pour les finances des particuliers et des entreprises ». L'industrie du vélo pourrait générer 47 500 emplois directs en France en 2050 contre seulement 4 000 en 2021 (rapport parlementaire Gouffier-Cha de février 2022). En 2020, 2,685 millions de vélos ont été vendus en France, et 660 690 vélos produits ou assemblés dans le pays. Même les vélos « assemblés en France » s'appuient à plus de 90% sur des pièces importées d'Asie (cadres, freins, pneumatiques, transmission...). Cette dépendance oblige les fabricants français « à alterner entre des périodes de fortes productions et des périodes de chômage technique » en fonction des délais de livraison. Entre

2019 et 2020, le déficit de la balance commerciale du secteur du vélo a gonflé de 9% à 264 millions d'euros, notamment à cause du boum des vélos à assistance électrique (VAE).

Organiser la filière vélo en réunissant l'ensemble des acteurs avec la construction d'un cluster regroupant les acteurs locaux. Sur le plan industriel, créer des outils et des dispositifs de regroupements intra-filières grâce à la création de coopératives, de groupements de commandes ou de groupements d'entreprises pour massifier la production de certains composants ou répondre à des appels d'offres. Par ailleurs, au regard des enjeux d'approvisionnement en matières premières et en pièces détachées, la filière industrielle du vélo doit se développer en prenant en compte les enjeux de réparabilité et de réutilisation des pièces et des matériaux.

Mettre en place un incubateur dédié aux innovations des technologies du vélo et tourné sur la recherche des futures ruptures technologiques pour maîtriser les nouvelles technologies du vélo. Le vélo, de plus en plus électrifié et connecté, est une technologie qui évolue en permanence. L'industrie du vélo doit avoir la maîtrise de ces nouvelles technologies et travailler, en partenariat avec les autres filières, automobile, aéronautique, numérique, énergies renouvelables, à la création et au développement des technologies du vélo de demain.

Développer le travail inter filières. Nombre de pièces et de technologies du vélo peuvent être fabriquées par les équipementiers des filières automobiles et aéronautiques qui auraient tout à gagner à diversifier leur économie.

Promouvoir le vélo outil de travail, la cyclo logistique et la cyclo mobilité des professionnels. Artisans à vélo, distribution du courrier et des colis, coursiers à vélo, logistique urbaine. La cyclo logistique et la cyclo mobilité des professionnels sont des leviers importants, en particulier dans les zones à faibles émissions (ZFE), pour tenir les objectifs de réduction des émissions de GES. 37% des trajets motorisés en ville (livraison et autres professionnels) sont réalisables à vélo selon une étude européenne.



Objectif 2 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière santé et alimentation

Voir également : soutien à la pêche et l'aquaculture (orientation 6 - axe 4 - objectif 2)

Les Hauts-de-France se distinguent par une production agricole diversifiée de qualité, qui permet à l'industrie agroalimentaire de disposer d'une matière première importante, au cœur d'un des principaux bassins de consommation au monde avec 78 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km. Sont considérées comme entreprises agroalimentaires les entreprises de transformation, d'élaboration ou conditionnement de produits agricoles ou aquatiques (bruts ou déjà transformés), à destination de l'alimentation humaine ou animale, en BtoB majoritairement. Avec environ 800 entreprises et plus de 45 000 salariés, la **filière agroalimentaire est un pilier de l'économie des Hauts-de-France**. Les enjeux auxquels la filière agro-alimentaire doit faire face aujourd'hui sont les suivants :

- **enjeu n°1 : anticiper la problématique de la raréfaction du foncier et de l'immobilier disponible)**
- **enjeu n°2 : soutenir le développement des Industries Agro-alimentaires (IAA)**

- **enjeu n°3 : accroître l'attractivité de l'emploi en IAA (dynamique CPRDFOP)**
- **enjeu n°4 : développer les filières d'avenir pour le territoire** en favorisant la transformation locale de produits agricoles et en anticipant les évolutions à venir, en réponse à des contraintes climatiques, sociétales et de souveraineté alimentaire.

Concernant **la santé**, en comparaison des autres régions françaises, les indicateurs des Hauts-de-France sont moins bons, dans un contexte social fragile. À ces mauvais chiffres s'ajoutent des densités de professionnels de santé souvent inférieures aux besoins d'une population vieillissante. Aussi et plus que jamais, il est nécessaire d'accompagner les évolutions techniques et scientifiques des équipements et innovations à visée thérapeutiques, de développer les prises en charge spécialisées, d'anticiper les crises sanitaires, de former les professionnels, d'innover, d'assurer le bien-être et de prévenir les maladies, de protéger la population comme autant d'enjeux sociétaux, économiques et territoriaux à décliner avec les professionnels de la santé, du monde économique, de la recherche, des formations.

L'industrie de santé se situe parmi les filières stratégiques régionales, au cœur d'enjeux majeurs de compétitivité et de souveraineté à travers l'accompagnement de l'industrialisation, de la production et du stockage des produits thérapeutiques, afin de réduire notamment la dépendance de l'Europe et de la France vis-à-vis des pays tiers. Faire de la France et de ses régions, des territoires attractifs pour les industries stratégiques, comme celle de la santé, exige de soutenir l'existant, de maintenir la compétitivité des sites en France et d'investir sur l'avenir face à l'accélération des mutations économiques et scientifiques que ce secteur connaît.

L'accompagnement des mutations profondes de ces industries nécessite une volonté de (re)localisation, dont l'objectif principal n'est pas la relocalisation de toutes nos chaînes de production en France, mais bien de sécuriser les chaînes d'approvisionnement. Si la relocalisation est une réponse, parmi d'autres, à cet objectif de sécurisation des chaînes, elle n'est pas la seule : le **sourcing** est notamment un axe sur lequel agir, en travaillant conjointement avec les fournisseurs locaux afin d'anticiper les besoins, d'adapter l'offre, et de soutenir les innovations pour ainsi répondre aux demandes des industriels.

L'innovation doit également répondre aux mutations scientifiques et technologiques. La recherche et l'innovation sont des leviers cruciaux pour l'amélioration de l'outil productif et de la sécurisation des approvisionnements. En collaborant avec les pôles de compétitivité et diverses structures académiques, en soutenant des centres d'expertise en France tel que la recherche, le développement, l'industrialisation. De même, la recherche peut également identifier des process de production alternatifs pour de meilleurs rendements.

L'accompagnement du SRDEII sur les nouveaux enjeux d'innovation doit permettre aux industries existantes de se transformer, d'être plus compétitives et d'augmenter leurs projets en matière d'innovations.

La formation doit soutenir les filières en mutation (dynamique CPRDFOP). Les dynamiques actuelles font apparaître de nouveaux besoins et génèrent une demande soutenue en emploi qualifié.

Le SRDEII doit accompagner l'émergence de nouveaux métiers dans un contexte de transition numérique et énergétique pour accompagner les filières. Pour cela, intégrer un véritable pilotage des enjeux métiers, accompagner l'offre de formation en menant une politique d'investissement dans les établissements accompagnée d'un programme prévisionnel de gestion des emplois et des compétences, qui anticipe les évolutions, appuie les reconversions et favorise l'alternance.



POLITIQUE REGIONALE AGRICOLE

Les questions liées à l'alimentation et l'agro-alimentaire seront étroitement articulées avec la Stratégie Régionale Agricole dont les enjeux sont les suivants :

- soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs
- valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France
- développer la qualité et la diversification des productions
- soutenir les industries agroalimentaires et l'agro-industrie
- favoriser l'innovation
- valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

Cette stratégie s'articule autour de **quatre axes d'intervention** :

- impliquer et accompagner les filières vers la transition agro-écologique
- déployer des outils lisibles et cohérents de développement de la filière agroalimentaire
- accélérer la transmission de l'innovation aux agriculteurs
- favoriser l'export : poursuivre le « parcours export ».

Et se traduit par des documents stratégiques tels que :

- le Plan régional en faveur de l'agro-écologie en Hauts-de-France
- le Plan d'actions pour le développement des filières sous-systèmes de qualité
- la politique « je mange local »
- le Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages
- ...

Une attention particulière sera portée aux grandes évolutions de contexte parmi lesquelles le changement climatique, les tensions sur les ressources ou les nouvelles tendances de marché (chanvre, insectes, protéines, pré/probiotiques).

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la stratégie agricole régionale**, les actions mises en œuvre dans le **SRDEII 2022/2028** porteront notamment sur un soutien :

1. à la structuration de filières productrices de biomasse (lin, chanvre, etc.)
2. à la structuration de filières agricoles avec une approche d'économie circulaire
3. au développement de l'approvisionnement local
4. au développement plus important des énergies renouvelables à la ferme
5. à l'accompagnement des agriculteurs dans leur transition agroécologique
6. à l'investissement pour des projets de commercialisation de produits agricoles réduisant la mobilité des personnes et des biens et de transformation de produits
7. à l'investissement pour des matériels plus économes en énergie, ou pour faciliter la transition agroécologique.

Enfin, les coopérations existantes avec d'autres niveaux de collectivités en matière agricole pourront être poursuivies, que ce soit avec les Départements ou avec les EPCI (orientation 6).



Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.4.2.1 : mettre en œuvre la stratégie régionale AGRO 2040** en cohérence avec la Stratégie Régionale Agricole :
 - poursuivre l'aide à la structuration de filières courtes/de proximité pour les produits aquatiques, la nutrition-santé et la bioéconomie
 - développer et maximiser la valorisation des filières locales qui sont soit historiques, remises en avant par exemple pour leur adaptation à l'évolution climatique, soit nouvelles pour le territoire du fait de l'évolution climatique et de marché (chanvre, filières insectes, etc.)
 - investir sur les projets visant à développer des alternatives locales ou de proximité, ou répondant aux nouvelles tendances de consommation (protéines, pré/probiotiques, ...)
 - limiter l'artificialisation des espaces agricoles.
- **ACTION 2.4.2.2 : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la Filière Santé Longévité.**



HUB AGRO HAUTS-DE-FRANCE

Les atouts de la région et les nouveaux enjeux liés à une alimentation saine, sûre et durable renforcent le besoin de mise en place d'une stratégie régionale partagée par tous les acteurs du territoire. Cette stratégie doit intégrer tous les éléments nécessaires pour développer la filière en Hauts-de-France, elle-même composée de nombreuses sous-filières.

Cette filière peut s'appuyer sur un écosystème très dense d'acteurs, au service des entreprises : pôles de compétitivité, centres techniques, écoles, universités, acteurs publics et privés, territoires, agences de développement économique, Nord France Invest... La richesse des acteurs qui la composent a nécessité de construire une feuille de route commune et partagée, et de définir une organisation plus claire et plus efficace pour répondre à l'ambition partagée. Sous l'impulsion de la Région, est donc né le **Hub Agro**, autour de 4 acteurs qui animent 5 piliers :

- innovation : CERTIA
- sourcing/commercialisation/promotion : Comité de Promotion de la Chambre d'Agriculture
- développement – implantation : Agro-Sphères
- export : Région Hauts-de-France, représentant la Team Hauts-de-France Export
- performance de l'entreprise : AgroSphères et CERTIA.

Pour chacun de ces piliers, les acteurs cités sont les portes d'entrée pour les entreprises. Ces acteurs ont pour mission d'identifier les besoins de l'entreprise pour orienter vers les acteurs de l'écosystème les plus pertinents pour répondre aux besoins. Mieux structurée, la filière agroalimentaire sera ainsi source de création de valeur ajoutée agricole, par la transformation des matières premières agricoles du territoire des Hauts-de-France, et d'emplois directs et indirects à l'échelle régionale.

Le Hub Agro, au sein de ses comités politiques, techniques et thématiques est la structure de gouvernance de l'Ambition Agro 2040, qui associent l'ensemble des acteurs de l'écosystème régional.



Objectif 3 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières digitales

La Région a historiquement beaucoup investi dans la filière numérique. L'évolution récente d'Euratechnologies témoigne de la volonté de ne pas ralentir l'effort, alors que les briques technologiques de la filière, essentielle à la transformation de toute l'économie, ne cessent de se renouveler ou de connaître de nouvelles ruptures, ou révolutions.

L'Etat propose de son côté plusieurs stratégies d'accélération dans le cadre de France 2030, dont certaines ont une résonance forte en Hauts-de-France : cloud, Intelligence Artificielle (IA), cybersécurité, ... sans oublier les domaines d'application, comme la santé, les mobilités, les Industries culturelles et Créatives (ICC), etc. Par ailleurs, l'enjeu de « verdissement du numérique » est très en phase avec l'ambition rev3 portée par la Région.

Aussi, les acteurs régionaux de la filière vont devoir reconsidérer leurs interactions, dans le cadre d'une feuille de route collective, qui adresse la plupart des enjeux évoqués ci-dessus.

Une coopération intégrée entre les différents acteurs (pôles d'excellence, centre de diffusion technologique, organismes de recherche, pôle de compétitivité...) devra se mettre en place au service de cette ambition.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 2.4.3.1 : faire des Hauts-de-France une région leader en cybersécurité.** De nombreux experts avancent que la prochaine crise sera « cyber ». Le coût annuel d'une telle crise est d'ores et déjà estimé entre 6 et 7 000 milliards de dollars dans le monde. La Région Hauts-de-France a l'ambition de devenir une région leader dans ce domaine :
 - **autour du Campus Cybersécurité, accélérer le développement et diffuser les compétences à l'échelle du tissu économique régional.** Le « Campus cyber Hauts-de-France Lille Métropole » est le premier en région à recevoir la labellisation du Campus cyber national. Il a l'ambition de devenir un lieu de référence européen en matière de cybersécurité. Projet opéré par Euratechnologies, ce « cyber Campus », se veut à la fois un lieu de formation, d'innovation, de sensibilisation et d'animation de l'écosystème cyber régional, pour attirer de nouvelles entreprises et des investisseurs avec un programme d'incubation spécifique
 - **favoriser la création, l'implantation et le développement d'entreprises cyber ambitieuses :**
 - accompagner les jeunes étudiants/porteurs de projet à développer leur projet
 - rendre accessible les aides (financières, conseil, accompagnement) par des opérateurs (consulaires pour entreprises classiques, CCI et parc d'innovation pour entreprises innovantes)
 - en s'appuyant notamment sur Nord France Invest
 - en poursuivant le développement du FIC (Forum International de la Cybersécurité).
 - **améliorer le lien entre les entreprises et la recherche** pour renforcer le transfert de technologies et la valorisation des travaux de recherche et créer des initiatives de R&D conjointes entre le secteur privé et le monde académique en s'appuyant sur le **Campus Cybersécurité (dynamique SRESR)**
 - **développer les compétences (dynamique CPRDFOP).**

- **ACTION 2.4.3.2 : soutenir et déployer la stratégie nationale pour l'Intelligence Artificielle en Hauts-de-France**, dont les objectifs sont :
 - multiplier les efforts de sensibilisation, envers les directions d'entreprise, sur le potentiel de valeur apportée par l'IA
 - les accompagner sur le recrutement des profils sur les métiers émergents de la data et de l'IA, certains étant pénuriques en termes de candidats
 - créer une synergie entre les entreprises demandeuses et les experts privés ou académiques et assurer un accompagnement opérationnel pour intégrer progressivement l'Intelligence Artificielle dans les différentes activités de son tissu économique.

Depuis 2017, l'Etat a lancé une stratégie nationale pour le développement de l'intelligence artificielle. Une 1^{ère} phase sur la période 2018/2022 comportait trois axes stratégiques : les talents (disposer de la meilleure expertise en IA), la diffusion (diffuser l'IA dans l'ensemble de l'économie et de l'administration) et l'éthique (engager un dialogue entre performance et humanité). La phase suivante de la stratégie a été lancée en novembre 2021, afin d'accroître le nombre de talents formés dans ce domaine et d'accélérer le potentiel de recherche et développement en succès économiques, avec un budget total de 2,22 milliards d'euros pour les cinq ans qui viennent, dont 1,5 milliard d'euros de financements publics et 506 millions d'euros de cofinancements privés. La stratégie nationale pour l'IA a jeté les bases d'une structuration de long terme de l'écosystème d'IA, à tous les stades du développement technologique : recherche, développements et innovations, applicatifs, mise sur le marché et diffusion intersectorielle, soutien et encadrement du déploiement.

Pour aller plus loin, voir le Repères Hauts-de-France de février 2019 sur l'intelligence artificielle : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/les-reperes-hauts-de-france/?wpdmdl=4605&refresh=63232609cad7e1663247881&ind=1614678711597&filename=Rep%C3%A8res-N%C2%B012-Intelligence-artificielle-en-Hauts-de-France.pdf>

Objectif 4 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières industries culturelles et créatives

Les industries culturelles et créatives (ICC) recouvrent « *les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial* » (Source UNESCO). Elles sont à l'intersection de l'économie et de la culture, la créativité étant au cœur de leur activité. Elles contribuent à la fois à créer des emplois sur nos territoires et à rayonner à l'international.

Selon l'étude EY « Rebuilding Europe » de janvier 2021, les ICC comptaient parmi les poids lourds de l'économie de l'Union européenne fin 2019. Avec des revenus estimés à 643 milliards € et une valeur ajoutée générée de 253 milliards € en 2019, les ICC représentaient 4,4 % du PIB de l'UE en termes de chiffre d'affaires, soit une contribution économique supérieure à celle des télécommunications, de la haute technologie, de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie automobile. Les dernières années ont été le théâtre d'une intense dynamique d'innovation. Cette innovation a été portée par une intensification de la consommation en ligne.

Dans le cadre du plan « France Relance » et du Programme d'investissement d'avenir (PIA 4), le gouvernement a lancé une stratégie d'accélération des ICC : 20 milliards € sont dédiés au soutien à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement entre 2021 et 2025, dont 400 M€ spécifiquement à l'accélération de la filière des ICC. La filière des ICC représente en effet un secteur de premier plan de l'économie française : 91,4 Md€ de chiffre d'affaires et 2,3 % du PIB. La forte croissance annuelle de leur chiffre d'affaires (6,7 % par an entre 2013 et 2018) fait de cette filière l'une des plus dynamiques de l'économie française. Dynamique, la filière ICC est créatrice d'emplois : elle représente près de 640 000 emplois directs et offre un revenu principal ou ponctuel, direct ou indirect à près de 1 300 000 personnes.

<https://www.gouvernement.fr/culture-lancement-de-la-strategie-d-acceleration-industries-culturelles-et-creatives-dotee-de-400>

Être la deuxième Région ICC après l'Île de France

Les ICC sont l'un des sept Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) identifiés dans la S3 (Smart Specialisation Strategy) des Hauts-de-France ; celle-ci flèche en outre comme piste de spécialisation les « Images, contenus et médias interactifs ». En 2021, HDFID estime à 1 161, le nombre d'entreprises cibles appartenant au DAS (dont 737 situées sur le territoire régional).

L'écosystème des ICC en Hauts-de-France est riche et structuré. Les acteurs qui accompagnent les entreprises de la filière sont nombreux, surtout dans le champ de l'image. Durant l'année 2021, les acteurs ont entamé des travaux d'élaboration d'une feuille de route selon quatre groupes thématiques (développement et innovation, production, formation et attractivité) ; cette initiative vise à la fois à établir une stratégie commune pour accélérer le développement des entreprises et à coordonner les acteurs. L'ambition partagée est d'être la deuxième Région ICC après l'Île de France.

Objectif 4 - Proposition d'actions

- **ACTION 2.4.4.1 : finaliser et mettre en œuvre la feuille de route des Industries culturelles et créatives en s'appuyant sur les enjeux partagés :**
 - **garder le leadership sur la filière Image et faire émerger les filières d'avenir** (UX Design i.e. expérience utilisateur, vidéomapping...)
 - **renforcer le rayonnement national et international**
 - **intensifier le basculement dans le numérique et l'innovation**
 - **prendre en compte l'impact environnemental, sociétal et éthique des ICC. Promouvoir la parité**
 - **proposer de nouvelles pratiques et expériences pour les publics.**

ORIENTATION 2 – TABLEAU DE SYNTHÈSE OBJECTIFS ET INDICATEURS

Axe 1 - rev3, pour répondre aux défis de transition énergétique, économique et sociétale

Objectif 2 - Engager tous les territoires des Hauts-de-France	ACTION 2.1.2.1	Nombre de projets déployés, nombre d'acteurs impliqués, déclinaison territoriale
	ACTION 2.1.2.2	Nombre d'EPCI impliqués
Objectif 3 - Promouvoir et accompagner des formations et une recherche innovation pour rev3	ACTION 2.1.3.1	Voir SRESRI
	ACTION 2.1.3.2	Voir SRESRI
	ACTION 2.1.3.3	Voir CPRDFOP

Axe 2 – Réindustrialiser et décarboner

Objectif 1 - Sensibiliser les acteurs du secteur industriel aux enjeux et processus des transitions	ACTION 2.2.1.1	Nombre de référentiels diffusés
	ACTION 2.2.1.2	Nombre d'écosystèmes identifiés
	ACTION 2.2.1.3	Nombre d'événements, nombre de participants
	ACTION 2.2.1.4	Nombre de formations
	ACTION 2.2.1.5	Nombre de projets accompagnés
Objectif 4 - Soutenir les enjeux d'attractivité des entreprises et des territoires	ACTION 2.2.4.1	Nombre d'actions de valorisation
	ACTION 2.2.4.2	Nombre de PME impliquées, déclinaison territoriale
Objectif 5 - Favoriser les collaborations entre entreprises et promouvoir les filières et les métiers de l'industrie	ACTION 2.2.5.1	Nombre de filières mobilisées, nombre d'industriels inscrits, nombre d'acheteurs et de fournisseurs industriels, nombre de RDV réalisés, nombre de projets
	ACTION 2.2.5.2	Nombre d'actions de promotions, nombre d'entrants en formation, part du public féminin
Objectif 6 - Piloter et mutualiser	ACTION 2.2.6.1	Mise en place des outils

Axe 3 - Structurer nos filières émergentes liées à la décarbonation et la transformation de l'économie régionale

Objectif 1 - Accompagner le déploiement de l'économie circulaire en Hauts-de-France	ACTION 2.3.1.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.3.1.2	Nombre d'utilisateurs des services, nombre de projets concrétisés, nombre et volume des

		matières réemployées, nombre d'emplois et d'entreprises créées
	ACTION 2.3.1.3	Nombre de ressources pédagogiques créées, nombre de personnes formées par type de public

Objectif 2 – Accélérer la décarbonation avec les filières du mix énergétique	ACTION 2.3.2.1	Nombre d'entreprises impliquées, nombre d'actions générées
	ACTION 2.3.2.2	Nombre d'entreprises mobilisées, nombre d'entreprises accompagnées
	ACTION 2.3.2.3	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de projets
	ACTION 2.3.2.4	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de projets
	ACTION 2.3.2.5	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de projets

Objectif 3 - Structurer les filières de la bioéconomie	ACTION 2.3.3.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.3.3.2	Nombre d'acteurs mobilisés

Objectif 4 -Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière économie des ressources (chimie, matériaux, bâtiment, bois)	ACTION 2.3.4.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.3.4.2	Nombre de diagnostics et d'actions de prévention réalisés avec critères territoriaux, nombre de modules de formation mis en œuvre avec critère territorial, nombre de personnes formées, nombre d'emplois créés, nombre de bâtiments désamiantés par territoire, nombre de dépôts sauvages par territoire
	ACTION 2.3.4.3	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.3.4.4	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
Objectif 5 - Faire de la région Hauts-de-France, une région leader en Europe de la logistique et supply chain verte	ACTION 2.3.5.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.3.5.2	Nombre de réunions, nombre de participants

Axe 4 - Soutenir le développement de l'économie régionale en qualifiant nos filières d'excellence

Objectif 1 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière transport et mobilités durables	ACTION 2.4.1.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.4.1.2	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.4.1.3	Nombre d'entreprises mobilisées, nombre d'implantations, nombre d'emplois créés

Objectif 2 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière santé et alimentation	ACTION 2.4.2.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 2.4.2.2	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
Objectif 3 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route des filières digitales	ACTION 2.4.3.1	Nombre d'entreprises créées, implantées, développées, nombre de diplômés, cartographie des métiers
	ACTION 2.4.3.2	Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre d'emplois dans le secteur
Objectif 4 - Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route de la filière industries culturelles et créatives	ACTION 2.4.4.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route



Région
Hauts-de-France

ORIENTATION 3

**SOUTENIR L'INNOVATION ET LA R&D
ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES
ET LES EMPLOIS DE DEMAIN**



L'innovation, dans son acception la plus large, est le premier levier d'action pour accompagner le développement des entreprises, assurer le maintien de leur compétitivité, garantir la pérennité des emplois en Hauts-de-France et permettre la création d'emplois nouveaux au sein des territoires.

Mais la région Hauts-de-France concède encore trop de retard dans ce domaine comparée aux autres régions françaises et européennes. De nombreux indicateurs la placent dans les dernières, ou quasi dernières régions :

- 8^{ème} région de France au regard de l'investissement dans l'innovation régionale – région classée dans la catégorie Moderate innovator (*European Innovation Scoreboard 2021*)
- 8^{ème} région de France en montant des dépenses de R&D en 2019 en pourcentage du PIB Régional
- 7^{ème} région de France au regard des effectifs de R&D et proportion de chercheurs en 2020
- 5^{ème} région de France (hors Ile-de-France) au regard du nombre de brevets déposés en 2020.

Cette situation paraît paradoxale au regard de la **richesse de l'écosystème régional** : opérateurs, dispositifs et outils dédiés à l'innovation, à la R&D et au transfert de technologies.

Par ailleurs, le tissu économique des Hauts-de-France rassemble des entreprises avec une relative faible intensité technologique, de taille petite ou moyenne, relevant d'industries plutôt traditionnelles et souvent peu ou pas innovantes. « **Mettre à niveau** » ce tissu de TPE/PME en matière d'innovation constitue donc un enjeu central, qui doit mobiliser à la fois la Région et ses partenaires, les territoires et l'ensemble des nombreux acteurs couvrant toute la chaîne de valeur, de la R&D à la mise sur le marché d'un produit ou d'un service.

La feuille de route rev3 **annexe 3** devra également constituer un catalyseur de l'ensemble de nos actions pour accompagner la transformation profonde de l'économie régionale par et avec les entreprises et répondre ainsi aux enjeux de la transition vers une économie décarbonée et profitable à tous. Dans un contexte de renforcement des chaînes de valeur européennes, les stratégies de spécialisation intelligente (S3) apparaissent également comme des cadres stratégiques sur lesquels s'appuyer. La notion de « chefs de file », identifiés dans le SRADDET (approuvé en août 2020) comme des territoires spécifiques capables de dynamiser une thématique au bénéfice du rayonnement régional, peut générer un effet d'entraînement des dynamiques d'innovation.

L'objectif, collectivement partagé, doit être de remonter dans le peloton de tête des 5 régions les plus innovantes de France d'ici 2027. Cet objectif du SRDEII est partagé avec ceux :

- du **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**, qui pose une stratégie partagée de recherche et d'innovation pour les Hauts-de France, associant la Région, l'Etat et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- du **Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** qui cherche à adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et métiers de demain, d'organiser la cohérence des politiques de formation et d'orientation en matière de formations initiale, professionnelle et continue et d'adopter une stratégie en direction des publics dans les domaines de l'orientation et de l'attractivité des métiers et des formations.

Enjeux pour les Hauts-de-France :

- mieux accompagner les porteurs de projets et les entreprises en innovation
- rendre plus lisible et visible l'intervention de la Région et de ses partenaires

- renforcer les connexions entre le monde de la recherche, du transfert et des entreprises
- développer la R&D au sein des entreprises, et dans les collaborations entre la recherche publique et privée, en appui aux filières stratégiques régionales identifiées par la S3
- amplifier la valorisation économique de la recherche et du transfert de technologies
- optimiser, simplifier et rationaliser l'écosystème régional de soutien à l'innovation et à la R&D
- se doter d'objectifs mesurables pour suivre l'impact des actions menées et les corriger.



ARTICULATION DU SRDEII ET DE LA S3

La **S3 (Smart Specialisation Strategy)** identifie **7 Domaines d'Activités Stratégiques** pour les Hauts-de-France : **Mobilités, Santé – Alimentation, Bioéconomie, Industries Culturelles et Créatives, Matériaux - dont l'économie circulaire-, Numérique -dont la cybersécurité- et Energie.**

Elle comporte également **5 priorités** : développer l'entrepreneuriat et la prise d'initiative, renforcer la recherche et les pratiques de transfert, développer des partenariats avec d'autres régions européennes, intégrer la nécessité d'un nouveau modèle de développement économique, assurer la transition vers l'Industrie du futur.

Cette stratégie oriente la mobilisation des fonds européens et constitue une « usine à projets » sur ces sujets pour répondre à des appels à projets nationaux (France 2030) ou européens. Elle reprend pleinement les objectifs régionaux de rev3. Son élaboration s'est faite à partir d'une consultation du monde académique, des acteurs économiques et des projets d'innovation des entreprises régionales.

Sa déclinaison opérationnelle mobilise les forces économiques, académiques et technologiques régionales, et sera le cadre de nombreuses actions du SRDEII, notamment celles sur l'innovation et les filières d'excellence.

Pour plus d'information sur la S3 et son plan d'action :

https://delibinternet.hautsdefrance.fr/Docs/CommissionPermanente/2022/03/17/DELIBERATION/2022.00573_annexe.PDF



AXE 1 – Mieux accompagner les porteurs de projet et les entreprises

Objectif 1 - Muscler l'offre de service en matière d'accompagnement à l'innovation

Pour mieux accompagner les porteurs de projet et les entreprises en innovation, dans la continuité de son plan de relance, la Région Hauts-de-France mobilisera l'ensemble de ses moyens : au-delà de ses dispositifs de droit commun, **l'utilisation optimale des fonds européens** sera prépondérante.

Egalement, **l'affirmation par l'Etat des stratégies d'accélération, à travers l'ambition France 2030**, requiert de l'ensemble des opérateurs de l'écosystème d'appui aux entreprises une mobilisation et une expertise renforcées, pour faire valoir à ce niveau-là les projets économiques les plus ambitieux et les plus à même d'accélérer la transformation de notre économie et de nos chaînes de valeur.

Les points précédents constitueront un élément essentiel de l'évaluation des opérateurs régionaux, et donc de la pérennité du soutien régional.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.1.1.1 : soutenir l'incubation, la création et l'accélération de startup et d'entreprises innovantes avec la montée en puissance du réseau des Parcs d'Innovation et l'évolution des pratiques de leurs opérateurs** afin de :
 - faire davantage travailler les incubateurs entre eux
 - inciter plus fortement les parcs d'innovation à se concentrer sur des projets plus qualitatifs, à plus haute valeur ajoutée et intégrant la dynamique rev3
 - inciter les opérateurs à trouver un modèle économique plus équilibré entre fonds publics et fonds privés
 - mesurer plus finement l'impact de cette politique sur le terrain tout en veillant à l'impact sur la consommation foncière.
- **ACTION 3.1.1.2 : regrouper/fusionner certaines aides ou dispositifs** afin de renforcer leur chainage, de leur donner plus de visibilité/lisibilité et par ailleurs leur offrir une force de frappe financière plus importante.
- **ACTION 3.1.1.3 : proposer des parcours d'accompagnement aux porteurs et chefs d'entreprises pour la création et le développement de leur projet** intégrant tous les stades de vie de l'entreprise : idéation, création, développement.

- **ACTION 3.1.1.4 : renforcer le partenariat Entreprises - Recherche - Centres techniques - Plateformes de transfert de technologies** grâce à différents dispositifs éventuellement thématisés.



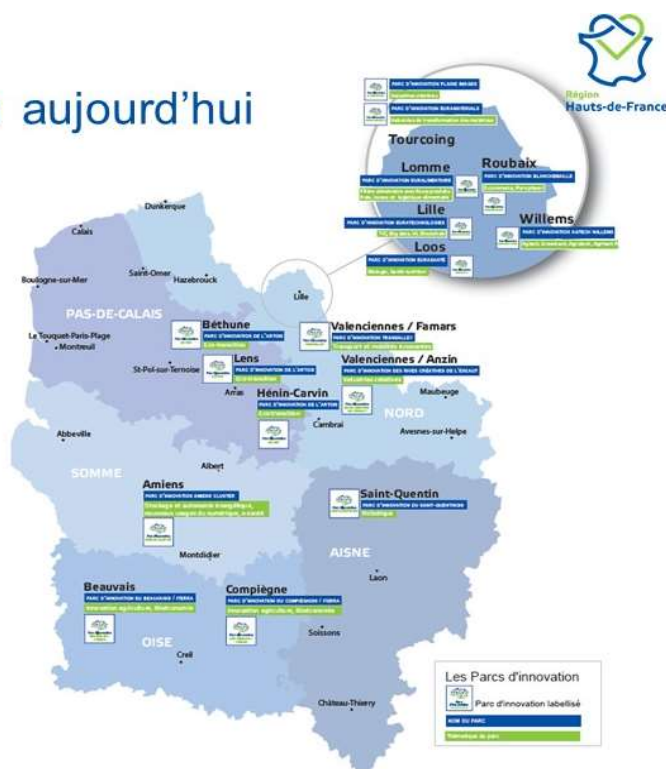
LES PARCS D'INNOVATION

La Région Hauts-de-France a maillé, depuis 2018, le territoire régional d'un réseau de **14 parcs d'innovation** pour développer et accompagner la création et l'accélération d'entreprises innovantes en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union européenne (S3) et en partenariat avec les territoires infra – régionaux. Les parcs d'innovation sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et les industries d'avenir.

La région Hauts-de-France dispose ainsi d'un réseau d'incubateurs-accélérateurs d'entreprises innovantes couvrant l'ensemble du territoire régional. Ce réseau se structure en un véritable collectif Hauts-de-France dédié à l'innovation.

Les Parcs d'Innovation aujourd'hui

- **Cadre Parc d'innovation adopté en 2017**
- **14 Parcs d'innovation labellisés en région en 2022** (10 versant Nord et 4 versant Sud)
- **9 opérateurs financés**
- **9 Territoires impliqués**



Objectif 2 - Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, en priorisant les projets à fort impact ou s'inscrivant dans la dynamique rev3

L'objectif est de prioriser les projets les plus structurants et impactants en termes de développement économique et de création d'emplois mais aussi ceux participant à la transformation de l'économie régionale.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.1.2.1 : identifier, prospecter et accompagner les entreprises** grâce à des feuilles de route bâties avec les territoires afin de déployer des plans de sensibilisation à la "culture" de l'innovation et de prospection pour les accompagner.
- **ACTION 3.1.2.2 : décroisonner les liens startup, entreprises « classiques »** en les faisant se rencontrer et travailler ensemble pour un partenariat gagnant-gagnant.
- **ACTION 3.1.2.3 : amplifier les dynamiques collaboratives au niveau des territoires,** en s'appuyant notamment sur la plateforme Rés'Hauts-de-France Business et autres partenaires, en particulier acteurs de la recherche académique.

Objectif 3 - Renforcer l'articulation entre l'accompagnement à l'innovation et la politique régionale en faveur de la Recherche & Développement (R&D)

Les Hauts-de-France **présentent en matière de recherche un déficit structurel** : l'effort de recherche ne représente que 1,1 % du PIB en 2017, contre 2,2 % au niveau national. Malgré une progression des dépenses de recherche et développement (+ 55% entre 2007 et 2017), la région se classe en dernière position des régions de France métropolitaine.

L'effort de recherche des entreprises régionales est également deux fois inférieur au niveau national et est le plus souvent réalisé par des entreprises spécialisées dans des secteurs où l'intensité technologique est basse ou moyenne.

Le transfert vers l'industrie des découvertes issues de la recherche académique est un facteur clé de compétitivité ; or ce transfert est encore trop lent et incomplet, notamment par méconnaissance mutuelle ; il convient de le faciliter et de l'accélérer par tous les moyens.

Cet objectif 3 est porté dans le cadre du **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** et à travers le **plan d'action de la S3**.

■ **Objectif 3 - Propositions d'actions :**

- **ACTION 3.1.3.1 (dynamique SRESRI) : amplifier les dynamiques de collaboration laboratoires-entreprises et favoriser la valorisation économique de la recherche :**
 - amplifier le dispositif régional "AAP collaboratif Industrie du futur" permettant de financer des projets entre la recherche et les entreprises
 - mobiliser l'effort de recherche et proposer une offre coordonnée sur toute la chaîne de valeur en s'assurant de l'effet d'entraînement vers les sous-traitants
 - intégrer la R&D systématiquement dans les attentes en termes d'implantation des entreprises en région, en veillant à une consommation foncière économe.
- **ACTION 3.1.3.2 (dynamique SRESRI) : faire connaître et se rencontrer les chercheurs et industriels :**
 - événements de type B to B dans les territoires
 - lieux totems (IndustriLAB, plateforme d'accélération QUATRIUM...)
 - plateformes web (type Plug In Lab).
- **ACTION 3.1.3.3 (dynamique SRESRI) : favoriser le développement et le transfert de technologies en lien avec la SATT ou autre opérateur de transfert.** La SATT Nord est créatrice d'activité économique par le transfert de technologies aux entreprises de la Région ou venant de l'extérieur (autres régions ou international). La SATT Nord n'étant qu'un maillon de la chaîne, l'action consiste à organiser l'articulation des différents acteurs pour permettre la détection des besoins des entreprises, le développement puis l'industrialisation et la commercialisation des technologies ainsi que la formation des salariés concernés.
- **ACTION 3.1.3.4 (dynamique SRESRI) : sensibiliser et former les étudiants et doctorants à l'entrepreneuriat (orientation 1 – axe 2) pour :**
 - augmenter le nombre de projets d'entreprises innovantes issus des travaux de thèse de doctorants du territoire
 - renforcer le lien entre la recherche et l'entrepreneuriat
 - attirer et garder les talents sur le territoire
 - la mixité et la mobilité entre le monde académique et l'entreprise
 - l'intégration du Post Doctorant dans l'entreprise
 - l'entrepreneuriat ou l'intégration du doctorant à l'issue de sa thèse.
- **ACTION 3.1.3.5 (dynamique SRESRI) : rapprocher les pôles académique, économique et les territoires.** Ce rapprochement pouvant se caractériser par exemple par la création d'espaces projets spécifiques contribuant à la mise en place de groupes de travail sur des thématiques émergentes ou la création de « laboratoires communs », au sens d'une structuration sans murs, lieu de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques.

Les bureaux des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) de la S3 seront les lieux de synthèse des réflexions et propositions des différents pôles avec comme objectif de « faire collectif », pour optimiser les chances de succès, notamment dans les AAP nationaux et européens, être plus visibles, mutualiser des ressources...

AXE 2 – Optimiser, rendre lisible et accessible l'écosystème de soutien à l'innovation

■ Objectif 1 - Repositionner Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) comme porte d'entrée généraliste pour les entreprises en matière d'innovation

La Région confortera le rôle de l'**Agence Régionale Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID)**, association créée en 2018 issue du rapprochement des 2 structures Nord France Innovation Développement (NFID) et l'ARI Picardie.

Cette Agence contribue au travers de ses actions à consolider les dynamiques régionales de développement économique, d'entrepreneuriat, de recherche et d'innovation en région Hauts-de-France. L'Agence déploie une offre de services en direction des entreprises, des porteurs de projets et des territoires des Hauts-de-France.

Ses principes directeurs sont avant tout de décroisonner les activités de recherche, d'innovation et de création d'entreprise entre la sphère publique et privée et ainsi connecter toutes les équipes, les opérateurs avec le besoin des entreprises.

Ce travail ne peut être réalisé que dans le cadre d'une articulation fluide avec l'écosystème régional d'appui aux entreprises, dont les acteurs disposent très souvent d'une expertise technologique ou marché de premier plan. De son côté, cet écosystème va faire l'objet d'une réorganisation dans une logique d'efficacité accrue. Du côté de l'Agence régionale, il est important de proposer des outils et des principes de collaboration qui optimisent la valeur ajoutée de chacun, dans une logique d'additionnalité des interventions.

■ Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.2.1.1 : faire de Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID), la porte d'entrée généraliste pour les projets d'innovation des entreprises :**
 - revoir le positionnement et les missions de l'Agence ainsi que sa relation aux opérateurs de l'écosystème, aux territoires et à la Région
 - repenser et développer son offre de service, notamment pour améliorer l'accompagnement à la réponse aux Appels à Projets (AAP)
 - s'appuyer sur les territoires « chefs de file » identifiés sur les 7 DAS pour garantir un développement équilibré des territoires et amorcer un effet d'entraînement de l'ensemble régional
 - adapter la gouvernance de l'agence, de manière à y inclure, tant les partenaires thématiques « têtes de pont » sur un domaine d'excellence régional, que les territoires qui soutiennent cet écosystème, en complément de la Région.

- **ACTION 3.2.1.2 : spécifier et clarifier le rôle des opérateurs de soutien à l'innovation** en précisant les périmètres d'actions, en évitant les doublons et les zones de recouvrement, en particulier avec l'ensemble des opérateurs filières. Pour ce faire, la relation entre la Région et les opérateurs sera revisitée sur la base du déploiement de cadres d'intervention et d'élaboration de feuilles de route concertées intégrant les missions attendues, les conditions de financement, les obligations en termes de résultats et les indicateurs.

Objectif 2 - Piloter et communiquer

Le rôle de leadership de la Région sur l'innovation doit être réaffirmé notamment en pilotant avec l'aide de ses partenaires, les domaines et thématiques prioritaires identifiés, les stratégies d'actions et les résultats attendus (**orientation 2**).

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.2.2.1 : piloter la politique innovation** par :
 - un portage politique avec un élu dédié
 - un pilotage de la performance collective, via un outil unique de reporting
 - une animation centralisée de la politique innovation basée sur des règles communes de bon fonctionnement
 - des objectifs mesurables pour suivre l'impact des actions, et les corriger le cas échéant.
- **ACTION 3.2.2.2 : communiquer, rendre lisible l'écosystème d'innovation et construire l'image d'une région qui innove :**
 - via le portail des entreprises, HDFID et l'écosystème d'innovation
 - via réseaux sociaux.

AXE 3 – Formation des compétences de demain et attractivité des métiers

Face aux enjeux environnementaux, sociétaux, numériques et énergétiques, rev3 incarne la dynamique collective qui vise à transformer notre région. Mais la transformation du tissu économique ne pourra se faire qu'en accompagnant en parallèle les actifs (salariés et demandeurs d'emploi), en anticipant l'évolution des compétences et en préparant aux métiers de demain.

En ce sens, au-delà des actions proposées dans ce document, **la recherche de la meilleure articulation possible entre le SRDEII, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) constitue un enjeu majeur du pilotage de l'action publique régionale en faveur d'un emploi de qualité.**

Objectif 1 - Anticiper les métiers de demain et adapter l'écosystème de formation pour faire gagner les entreprises

La révolution numérique a accéléré la transformation de la plupart des métiers cadres tout en faisant émerger de nouveaux métiers (voir par exemple : *Etude APEC « Industrie et Bâtiment du futur 2021 »*)

Si l'offre de formation et les financements existent pour les demandeurs d'emploi, celle qui s'ouvre aux salariés en activité est plus restreinte. L'enjeu est donc de développer l'écosystème de formation au plus près des territoires, mais surtout d'imaginer des ingénieries régionales et locales pour permettre aux actifs non couverts par les dispositifs existants de pouvoir bénéficier des évolutions et transitions professionnelles générées par les transformations à venir de l'économie.

En outre, la phase de concertation du SRDEII a permis d'exprimer les fortes attentes concernant le soutien aux actions de formation des salariés ou futurs salariés au sein même des entreprises, particulièrement celles situées dans les territoires les plus éloignés des structures de formation professionnelle. Particulièrement dans un contexte d'incertitude tel que celui que nous connaissons actuellement, les entreprises recrutent de plus en plus leurs futurs collaborateurs pour leur « soft skills » et savoir-être et assurent ensuite leur formation « technique ». La Région doit prendre en compte ces changements de pratiques en matière de RH et de formation.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.3.1.1 : développer l'écosystème de formation et la GPEC en fonction des territoires et des filières (dynamique CPRDFOP)** afin de permettre le recrutement au sein des entreprises locales, de renforcer/appuyer les politiques d'attractivité emploi/formation, de rapprocher l'offre de formation des besoins du territoire (GPEC du territoire), de favoriser la mobilité et de reconsolider toute la chaîne de formation, au niveau territorial et filières :
 - définir les filières stratégiques et les métiers de demain mais aussi ceux en tension
 - connaître les filières et leur attractivité

- offrir des formations qui correspondent aux besoins des entreprises
 - adapter le besoin d'emplois aux spécificités du territoire
 - améliorer l'écosystème de la chaîne de formation
 - travailler à l'image des métiers et des centres de formation/universités.
- **ACTION 3.3.1.2 : accompagner les transitions en matière de compétences (dynamique CPRDFOP) en organisant par exemple, dans le cadre des Proch'Info-Formation (PRIF), des ateliers sectoriels en direction des actifs pour les sensibiliser aux évolutions des compétences en partenariat avec les acteurs économiques :**
 - identifier les enjeux de transformations dans la région : les filières et les métiers qui seront amenés à évoluer ou à émerger dans les années à venir
 - mesurer les besoins quantitatifs et qualitatifs pour ces postes
 - prioriser les métiers à cibler au regard des enjeux économiques régionaux
 - identifier les métiers qui permettent de sourcer des candidats (transférabilité) et imaginer les parcours de formation
 - repérer l'offre de formation régionale qui permette de mettre en œuvre les parcours de transitions
 - envisager les montages financiers qui répondent aux circonstances particulières de chaque métier ou filière
 - suivre les actions pour éventuellement mener les actions correctives.
 - **ACTION 3.3.1.3 : soutenir les Campus des Métiers et des Qualifications axés sur des sujets rev3, voire favoriser l'éclosion de nouveaux CMQ dans ce domaine (dynamique SRESRI et CPRDFOP).**

Les Campus des métiers et des qualifications ont été créés pour valoriser l'enseignement professionnel et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la hausse du niveau de qualification. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence lié à des enjeux économiques nationaux et régionaux, soutenu par les collectivités territoriales et les entreprises.

La région académique des Hauts-de-France couvre neuf des douze filières d'activité dynamiques et porteuses d'emplois identifiées au niveau national, au travers de dix CMQ. En Région Hauts-de-France, les campus des métiers et qualifications (CMQ) sont co portés par l'Etat (Académies de Lille et Amiens) et la Région. A ce jour, 13 campus sont labellisés en Région Hauts-de-France dont 6 sont des campus d'excellence. La Région accompagne leur déploiement en leur attribuant une subvention pour leurs dépenses de fonctionnement et le financement d'actions et en assurant l'animation, le co pilotage et le conseil auprès des directeurs opérationnels.

- **ACTION 3.3.1.4 : poursuivre le développement de l'alternance en intensifiant l'implication des branches professionnelles, entreprises dans la co-construction de l'offre de formation :**
 - répondre aux besoins des entreprises et des filières par une adaptation de l'offre de formation pour accompagner les projets économiques, de filières, de territoires
 - faire intervenir les entreprises dans les CFA afin de participer à la formation des alternants, promouvoir les métiers, les filières, partager la connaissance de l'environnement économique
 - accompagner les entreprises dans leurs projets de création de nouvelles formations, voire de leurs propres centres de formation pour répondre à des besoins non pourvus

- encourager les expérimentations et innovations en matière de formation par alternance visant à renforcer la collaboration entreprises-CFA, tant sur le plan pédagogique que sur le plan des plateaux techniques.
- **ACTION 3.3.1.5 : lancer un appel à manifestation d'intérêt « structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France », ouvert aux établissements et agglomérations (dynamique SRESRI)** afin d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur structuration et leur développement et d'apporter un soutien à des programmes d'actions répondant aux objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et notamment dans son ambition relative à « l'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain ».
- **ACTION 3.3.1.6 : permettre aux entreprises de compléter la formation initiale ou continue de leurs salariés en renforçant les dispositifs existants d'une part** (via le Dispositif d'Accompagnement au Développement des Ressources Humaines notamment) **et en facilitant les formations pour les nouveaux embauchés d'autre part.** Il s'agira plus particulièrement de participer aux financements de parcours de formation sur-mesure, répondant aux attentes spécifiques des entreprises en termes de compétences professionnelles immédiatement applicables en production, via des Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST) ou en salle. Une expérimentation sera menée auprès d'entreprises correspondant au cœur de cible du SRDEII avec l'ambition de servir tout autant le développement économique que l'accès à un emploi de qualité, pérenne, pour les actifs des Hauts-de-France.



L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, enjeu pour le développement économique et l'emploi

Deuxième région plus jeune de France, les Hauts-de-France comptent 238 000 étudiants, 7 universités (ou assimilées), et 30 écoles supérieures. L'enseignement supérieur est un enjeu majeur pour le développement économique et l'emploi en région, d'autant que le taux de scolarisation des 15-25 ans est inférieur à la moyenne nationale et que la population est moins diplômée, malgré une dynamique de rattrapage (+13% entre 2002 et 2018). En termes d'impacts, 1 euro investi directement dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) génère 1, 3 emplois en effets indirects ou induits (*source ADULM*) et 1 emploi de l'ESR génère 1,9 emplois en effets indirects ou induits (*idem*).

Chef de file sur la recherche et l'enseignement supérieur, la Région élabore, en concertation avec les territoires, un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**. Ce dernier s'inscrit en lien avec les schémas de formation (CPRDFOP) et de développement économique (SRDEII), et s'articule avec le SRADDET, s'agissant de son volet relatif à la transition écologique et au changement climatique.

Elaboré avec l'Etat, les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le monde socio-économique et les territoires, il est renouvelé dans la même temporalité que le SRDEII. La concertation menée en mars et juillet 2022 fixe 3 lignes directrices à cette stratégie partagée, dont

une consacrée à **l'accompagnement du développement économique et au soutien des transitions**, à travers **4 objectifs convergents avec le SRDEII** :

- accompagner la transformation des métiers et des activités
- poursuivre la professionnalisation, accompagner l'innovation en formation et faciliter l'insertion
- renforcer et structurer les forces de recherche, affirmer une différenciation régionale en accélérant les potentiels sur des priorités stratégiques, en lien avec la S3
- amplifier les dynamiques d'innovation, la collaboration laboratoires-entreprises et la valorisation de la recherche.

Axes stratégiques SRESRI, en articulation avec le SRDEII

1. Envisager l'enseignement supérieur (et la recherche) comme vecteurs de développement économique et d'emploi en reconnaissant à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sa pleine place en tant que contributrice forte de l'économie régionale.

• **Propositions d'actions communes avec le SRDEII :**

- inscrire l'ESR dans les stratégies de développement des filières et domaines d'activité stratégiques de la S3
- inscrire l'ESR dans les stratégies de développement des territoires
- valoriser l'ESR dans le cadre des projets d'implantation des entreprises.

2. Adapter l'offre de formation aux besoins et aux transformations de l'activité économique.

• **Propositions d'actions :**

- proposer - ou élargir au supérieur - les espaces de dialogue entre les acteurs de la formation et le monde économique dans le cadre du SRDEII et CPRDFOP
- développer une offre de formation qui réponde aux besoins des filières stratégiques régionales (S3) et aux stratégies de développement des territoires
- développer une offre de formation supérieure diversifiée (formation initiale et continue, alternance...)
- développer la logique compétences en formation continue
- rôle particulier des formations sanitaires et sociales dans le domaine de la santé.

3. Associer les entreprises dans les process de formation et d'insertion en renforçant le dialogue entre entreprises et futurs salariés.

• **Propositions d'actions :**

- répondre aux problématiques de stages et de lieux d'accueil pour l'alternance
- poursuivre la professionnalisation des formations
- développer les stages « made in Hauts-de-France »
- explorer une notion de marque employeur territoriale
- développer des formations à marqueur régional (softs skills, rev 3), mobiliser les employeurs pour une reconnaissance des compétences spécifiques développées.

4. Structurer et développer l'enseignement supérieur : appel à manifestation d'intérêt « structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France », ouvert aux établissements et agglomérations afin d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur structuration et leur développement et d'apporter un soutien à des programmes d'actions répondant aux objectifs du SRESRI et notamment dans son ambition relative à « l'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain ». Projet visant à développer l'attractivité et l'innovation dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble des territoires de la région Hauts-de-France.

Pour plus d'information : <https://www.hautsdefrance.fr/sresri2/>



Objectif 2 - Favoriser le développement des entreprises « apprenantes »

La nature des transitions actuelles et à venir va demander aux dirigeants des PME/PMI de changer radicalement de modèle. Cette période de grande transformation (raréfaction des ressources, changement climatique, robotique, big data, intelligence artificielle...) offre l'opportunité de réinventer nos manières d'échanger, de produire, de consommer, de nous déplacer, de créer de la valeur et de favoriser un emploi pérenne et de qualité.

Porteuse de la dynamique rev3, la Région Hauts-de-France doit fortement encourager la formation et la montée en compétences de profils nouveaux qui portent un regard novateur, qui questionnent différemment le monde et l'économie pour identifier des solutions qui transformeront l'économie de notre territoire et inscriront pleinement les Hauts-de-France dans le monde de demain.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 3.3.2.1 : création d'un label « entreprise apprenante » visant à récompenser les entreprises aux pratiques exemplaires et vertueuses en matière d'intégration des alternants.** Cette action peut s'envisager à l'échelle d'une filière et/ou d'un territoire :
 - inciter les entreprises à intégrer l'alternance comme vecteur de GPEC, de transfert direct des compétences entre générations
 - veiller à l'organisation de l'intégration et l'accompagnement des alternants au sein de l'entreprise, la formation des alternants aux métiers de l'entreprise, par un transfert de compétences, d'expertise à l'intérieur de l'entreprise
 - accompagner par la formation, les maîtres d'apprentissage, les tuteurs dans leur mission de tutorat
 - permettre aux alternants de déployer des savoirs académiques et de les adapter à la culture d'entreprise
 - privilégier la formation en situation de travail et les apprentissages informels, démultiplier les interactions avec les professionnels, renforcer les liens avec les CFA.
- **ACTION 3.3.2.2 : développer les relations école-entreprise**
La relation écoles-entreprises représente l'une des voies de recrutement des entreprises et permet une acculturation mutuelle entre les nouvelles générations et les entreprises :
 - les nouvelles générations aux codes de l'entreprise
 - les entreprises aux attentes des nouvelles générations.
- **ACTION 3.3.2.3 : former les actifs ou les demandeurs d'emploi aux métiers qui recrutent par la relation école entreprise.** Fin 2021, le MEDEF Hauts-de-France s'est associé à la CPME Hauts-de-France et à l'U2P Hauts-de-France au sein d'une association loi 1901 : le Clubster Ecole Entreprise Hauts-de-France pour :
 - rapprocher les mondes éducatifs et économiques
 - accompagner le dialogue et la compréhension des besoins/attentes des parties prenantes (jeunes, monde éducatif et monde économique)
 - mettre en œuvre des actions concrètes pour anticiper l'insertion professionnelle des jeunes et plus largement des publics relevant de l'inclusion

- valoriser et rendre accessible l'accès à la voie de l'apprentissage
 - faciliter l'accès à l'information sur les métiers porteurs et sur les formations associées.
- **ACTION 3.3.2.4 : réinventer le processus de recrutement dans l'industrie :**
 - en y faisant participer un apprenti, qui présentera le métier de manière concrète et transparente, avec son expérience de terrain
 - en créant une expérience immersive d'un métier ou secteur
 - en augmentant le nombre de partenariats Entreprises – Ecoles, en mettant en place des conventions afin de renforcer les échanges
 - en mettant en valeur les métiers de l'industrie sur les réseaux sociaux.



L'APPRENTISSAGE EN HAUTS-DE-FRANCE

Avec 68 000 apprentis en 2022, l'apprentissage rencontre un véritable succès auprès des entreprises, des jeunes et des familles. Il fait une percée particulièrement remarquable dans l'enseignement supérieur qui forme désormais 50% des effectifs. La Région Hauts-de-France poursuit son engagement à travers une politique volontariste de développement : un important soutien financier direct aux apprentis, une participation aux investissements des CFA, un accompagnement aux entreprises, à travers des conventions de partenariat avec les opérateurs de compétences.

La Région, en lien avec les branches professionnelles, confirme son ambition de faire de l'apprentissage une voie de formation permettant de répondre aux besoins en compétences des entreprises tant dans les filières en tension que dans la transition écologique, énergétique et numérique ; d'accompagner les publics, notamment les plus éloignés, dans une trajectoire de réussite et d'intégration dans l'entreprise ; de permettre l'accès aux études supérieures à un plus grand nombre.



ORIENTATION 3 – TABLEAU DE SYNTHÈSE OBJECTIFS ET INDICATEURS

Axe 1 – Mieux accompagner les porteurs de projet et les entreprises

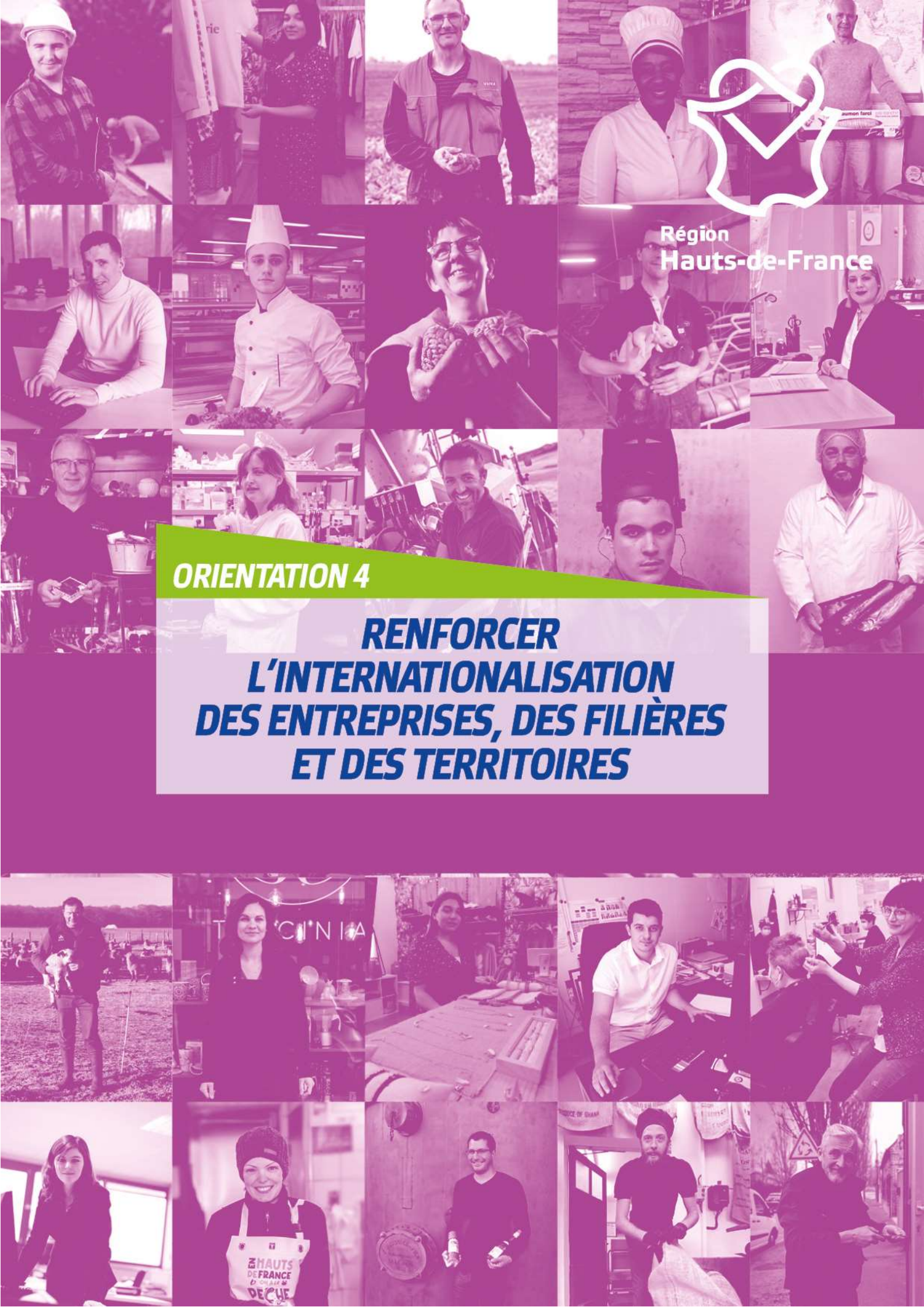
Objectif 1 - Muscler l'offre de service en matière d'accompagnement à l'innovation	ACTION 3.1.1.1	Nombre de parcs d'innovation, nombre de projets incubés , nombre de startup créées
	ACTION 3.1.1.2	Création d'un support de communication
	ACTION 3.1.1.3	Nombre de porteurs de projets par territoire
	ACTION 3.1.1.4	Nombre de partenariats par territoire
Objectif 2 - Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement, en priorisant les projets à fort impact ou s'inscrivant dans la dynamique rev3	ACTION 3.1.2.1	Nombre de feuilles de route, nombre d'entreprises prospectées, nombre d'entreprises accompagnées
	ACTION 3.1.2.2	Nombre de rencontres, nombre de partenariats
	ACTION 3.1.2.3	Nombre de participants à la plateforme, nombre de projets collaboratifs
Objectif 3 - Renforcer l'articulation entre accompagnement à l'innovation et la politique régionale en faveur de la Recherche & Développement (R&D)	ACTION 3.1.3.1	Nombre de projets financés par territoire
	ACTION 3.1.3.2	Nombre d'évènements, nombre de connexions
	ACTION 3.1.3.3	Nombre de projets accompagnés par territoire
	ACTION 3.1.3.4	Nombre de projets, nombre d'entreprises concernées, nombre de post-doctorants
	ACTION 3.1.3.5	Nombre de groupes de travail, nombre de projets, nombre d'entreprises impliquées par territoire

Axe 2 - Optimiser, rendre lisible et accessible l'écosystème de soutien à l'innovation

Objectif 1 - Repositionner Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) comme porte d'entrée généraliste pour les entreprises en matière d'innovation	ACTION 3.2.1.1	Finaliser la réorganisation
	ACTION 3.2.1.2	Mise à jour des supports de communication
Objectif 2 - Piloter et communiquer	ACTION 3.2.2.1	Nombre de réunions, définition des objectifs et indicateurs
	ACTION 3.2.2.2	Nombre d'actions de communication, nombre d'échanges « clients »

Axe 3 - Formation des compétences de demain et attractivité des métiers

Objectif 1 - Anticiper les métiers de demain et adapter l'écosystème de formation pour faire gagner les entreprises	ACTION 3.3.1.1	Nombre de formations, nombre de personnes formées, nombre d'emplois
	ACTION 3.3.1.2	Nombre de métiers visés, nombre de parcours de transition financés, nombre de parcours menés à terme
	ACTION 3.3.1.3	Nombre de CMQ
	ACTION 3.3.1.4	Nombre d'alternants
	ACTION 3.3.1.5	Nombre de répondants à l'AMI, nombre de projets accompagnés
	ACTION 3.3.1.6	Nombre d'entreprises impliquées, nombre de personnes formées
Objectif 2 - Favoriser le développement des entreprises « apprenantes »	ACTION 3.3.2.1	Création du label, nombre d'entreprises labellisées
	ACTION 3.3.2.2	Nombre d'actions mises en place, nombre de mises en relations
	ACTION 3.3.2.3	Nombre d'entreprises spécialisées, nombre de personnes formées
	ACTION 3.3.2.4	Nombre de participants aux événements, nombre de candidats par poste proposé, nombre d'entrées en formation, nombre d'opérations réussies, nombre d'abonnés



Région
Hauts-de-France

ORIENTATION 4

**RENFORCER
L'INTERNATIONALISATION
DES ENTREPRISES, DES FILIÈRES
ET DES TERRITOIRES**

AXE 1 – Jouer collectif pour une nouvelle stratégie internationale

Par son histoire et sa position géographique, la région Hauts-de-France a toujours été une terre ouverte sur le monde. Son économie est le reflet de cette ouverture. Tant en matière d'investissements que d'exportations, la région occupe les premières places dans les classements nationaux, voire européens, mais les positions ne sont jamais acquises d'autant que le contexte géopolitique, sociétal et règlementaire (avec l'objectif ZAN – Zéro Artificialisation Nette - notamment) rebat les cartes que ce soit en matière d'accueil d'investisseurs étrangers ou d'appui à l'export.

En outre, la concurrence des autres régions françaises et européennes est de plus en plus vive. En France notamment, la fusion des régions en 2015 a créé de grands ensembles beaucoup plus visibles à l'international.

Dans ce contexte, **la Région Hauts-de-France doit affirmer une ambition internationale plus forte pour ses entreprises et pour ses territoires**, en développant une stratégie globale de ces politiques spécialisées d'appui à l'export, d'attraction des IDE (Investissements Directs Etrangers) et de diplomatie économique. Des coopérations ponctuelles existent sans que celles-ci s'inscrivent dans un axe stratégique partagé.

La formalisation d'une nouvelle stratégie globale et partagée, entre tous les acteurs, sous l'égide de la Région, doit permettre d'affirmer des ambitions et de fixer des priorités, avec pour conséquence de :

- flécher les financements sur le moyen et le long terme, gage d'une plus grande efficacité en évitant les actions « one shot » et les risques de dispersion des ressources
- identifier des cibles géographiques prioritaires pour un travail au long cours sur les volets économiques, académiques, technologiques, culturels, etc. dans une logique bilatérale
- à travers la Team Hauts-de-France Export et la Team France Invest dans les Hauts-de-France, renforcer le pilotage de la politique internationale par la Région.

Objectif 1 - Pour une nouvelle stratégie Hauts-de-France International

Rapprocher les différents métiers de l'international (Invest, Trade, Diplomatie économique) doit permettre aussi de créer d'importantes synergies opérationnelles et ouvrir de nouvelles opportunités :

- approche globale des principaux pays cibles avec des plans d'action annuels cohérents et coordonnés mixant événements B2B (y compris en digital), salons, événements de promotion, prospection d'investisseurs, stratégie digitale commune, actions de communication, développement de partenariat avec d'autres régions en Europe et dans le monde, etc.
- organisation de missions internationales mixtes associant entreprises, clusters, ports, etc sous une bannière institutionnelle/politique de la Région pour les plus importantes
- mise en commun des bases de contacts entreprises, prescripteurs, partenaires institutionnels, sympathisants, etc.
- mise en commun des outils de « back office »
- une offre de services aux entreprises plus étendue.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 4.1.1.1 : organiser des missions internationales mixtes associant entreprises, clusters, ports, etc. sous une bannière institutionnelle /politique pour les plus importantes.**
- **ACTION 4.1.1.2 : mettre en commun les outils de back office et bases de contacts entreprises, prescripteurs, partenaires, etc.**
- **ACTION 4.1.1.3 : déployer une offre de services plus étendue en s'appuyant sur l'expertise de chaque métier de l'international.**
- **ACTION 4.1.1.4 : mettre en œuvre des actions de communication et de marketing territorial de promotion de la Région, de ses territoires et de leurs atouts d'un point de vue économique, touristique et du cadre de vie.**

Objectif 2 - Faire de rev3 un support d'attractivité et de marketing territorial et un levier pour l'export

rev3 est un marqueur fort des Hauts-de-France et un outil d'attractivité majeur. La Région a confirmé ses ambitions dans ce domaine (devenir la 1^{ère} région européenne du biométhane injecté, la 1^{ère} région de l'électromobilité, une grande région du recyclage des batteries, etc.).

La politique **Acteurs de l'énergie pour l'Afrique** a élargi son champ d'intervention aux thématiques rev3 de décarbonation de l'énergie, économie circulaire et recyclage des déchets issus des projets d'électrification, des réseaux énergétiques intelligents, des mobilités durables, de l'efficacité énergétique des bâtiments en lien avec le développement d'une énergie renouvelable. Des filières émergentes représentent un potentiel marché de premier ordre créant de l'activité en région.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 4.1.2.1 : engager des actions de prospection ciblées et d'accueil de nouvelles entreprises** créatrices d'emplois en local pour renforcer les écosystèmes régionaux en devenir.
- **ACTION 4.1.2.2 : concevoir et mettre en œuvre un plan de promotion national et international pluri annuel** (événements en région et à l'international, accords de partenariat, webinaires, campagnes de web marketing, communication digitale, relations presse, etc.) visant à mieux faire connaître la région dans les pays cible prioritaires : France, pays voisins, Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, USA, Canada et Japon, Afrique dans le cadre d'Acteurs de l'énergie pour l'Afrique.

Objectif 3 - S'appuyer sur la diplomatie économique pour développer le Trade et l'Invest

La diplomatie économique est un instrument de la Région au service du Trade, de l'innovation et de l'Invest. Dans le cadre de la stratégie des relations internationales de la Région, c'est une diplomatie d'influence qui a pour objectif principal de soutenir nos entreprises à l'exportation et à l'innovation, d'attirer des investissements étrangers productifs sur le territoire et de faire connaître ce dynamisme à l'international en vue de créer de l'activité, de l'innovation et des emplois en Hauts-de-France.

La phase de concertation du SRDEII a souligné l'importance de renforcer l'articulation de cet instrument avec les acteurs publics et privés concernés (Team Hauts-de-France Export, Team Hauts-de-France Invest, Comité régional de Tourisme, écosystèmes innovants, clusters, pôles etc.) pour transformer les actions de coopérations institutionnelles européennes et internationales en actions collectives de promotion, d'innovation, d'investissement et de trade.

Objectif 3 - Proposition d'actions

- **ACTION 4.1.3.1 : adopter le réflexe « diplomatie économique » pour toute opération internationale d'influence et d'envergure en région et à l'international en renforçant notamment** la visibilité des outils, dispositifs et actions régionaux et nationaux de diplomatie à disposition pour développer une culture internationale en région.
- **ACTION 4.1.3.2 : identifier et structurer les opportunités de partenariats vers les « pays voisins », pays européens les plus proches du territoire des Hauts-de-France (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne notamment).** Sans abandonner les relations avec le grand international, notamment celles dans le cadre des accords de coopération de la Région Hauts-de-France (Silésie en Pologne, Marrakech-Safi au Maroc, Maryland aux Etats-Unis, Québec au Canada,), les futures coopérations (Corée du Sud) et celles dans le cadre de la dynamique « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique », investir prioritairement sur les zones de coopération des pays de proximité dits « pays voisins » (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne).
- **ACTION 4.1.3.3 : renforcer la réciprocité des projets de mobilité européenne et internationale des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle** pour développer la maîtrise des langues et répondre aux besoins du marché du travail des entreprises régionales, ouvertes à l'international (*dynamique CPRDFOP*).

AXE 2 – Conforter les différents métiers de l'international

Ces 5 dernières années, la région Hauts-de-France figure parmi les principales régions françaises d'accueil de projets d'implantation d'entreprises étrangères. Créateurs d'emplois et de richesses économiques dans les territoires, ces projets l'ont même placé en 2021 sur la 2^{ème} marche du podium des régions les plus attractives avec 136 projets d'implantation qui ont permis de créer ou de sauvegarder 8 661 emplois, soit 20% du total des emplois annoncés au bilan national.

Ce bilan régional est aujourd'hui d'autant plus positif que la part des Hauts-de-France dans l'accueil des projets d'investissement internationaux est supérieure à son poids dans le PIB national. A l'instar de la Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Est, de l'Occitanie et de la Normandie, les Hauts-de-France ont en effet attiré une part du nombre de projets d'investissement bien plus importante que leur taille économique relative.

En matière d'export, la crise du covid-19 a eu un impact considérable sur les entreprises exportatrices :

- baisse ou arrêt des commandes provenant de l'étranger liées aux mesures de confinement prises dans ces pays
- problèmes logistiques et de transport entraînant des difficultés d'expédition ou d'approvisionnement
- difficultés pour financer l'export, fortement consommateur de trésorerie et, plus globalement, manque de visibilité.

Même si certaines de ces difficultés vont se poursuivre sur le moyen terme (problèmes logistiques et de transport, tendances « protectionnistes », restrictions ou craintes des déplacements...), l'international reste un formidable levier de développement pour les entreprises.

Avec près de 50 Md€ et 10% du montant national des exportations, les Hauts-de-France restent la 5^{ème} région exportatrice française, profitant à la fois de son économie diversifiée et de sa proximité avec les marchés de l'Europe du Nord, nos premiers clients (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni ...), alors que l'Afrique représente notre premier excédent commercial (+ 514 M€), devant le Proche et Moyen-Orient (+ 198 M€).

Par ailleurs, selon la Team France Export, on estime à près de 6 millions les emplois directement ou indirectement induits par l'export en France, soit pour les Hauts-de-France 600 000 emplois environ (soit 30% de l'emploi régional).

Objectif 1 - Attirer de nouveaux investissements étrangers

L'attraction d'investissements exogènes (internationaux ou français) a un impact important sur la création d'emplois et le renforcement des grandes filières régionales. Elle a également un effet sur nos exportations, notamment pour les investissements industriels.

Cette stratégie d'attraction d'investissements exogènes doit s'intégrer dans une stratégie internationale globale dont la région doit absolument se doter, incluant les actions export, la diplomatie économique, le développement international des écosystèmes innovants, etc. tout en intégrant une gestion économe de l'espace.

■ **Objectif 1 - Propositions d'actions**

- **ACTION 4.2.1.1 : poursuivre les actions de prospection sur les secteurs cibles, en particulier ceux liés à rev3 (orientation 2) :**
 - industries : alimentation (agroalimentaire – nutrition), santé, chimie/chimie du végétal, matériaux/matériaux innovants, énergies, transport (automobile, batteries, mobilité, agromachinisme), métallurgie, mécanique
 - services : centres de services partagés, BPO, relation-client/marketing commercial, services financiers, SSII, activités de maintenance, logistique/centres de distribution, e-commerce, tourisme/loisirs
 - digital : industries numériques et activités liées. Activité de production et post-production. Cybersécurité, retailtech, cleantechs/recyclage, robotique, automatisation et activités liées (IA et Industrie 4.0), nouvelles technologies appliquées à l'industrie, etc.
 - pays cible prioritaires : France, UK, Allemagne, Benelux, Italie, USA, Canada, Chine, Japon et Corée.
- **ACTION 4.2.1.2 : renforcer les fondamentaux de l'attractivité régionale** par des solutions d'implantation adaptées et à faible impact CO₂ afin de susciter le développement de nouvelles offres foncières et immobilières adaptées aux besoins des entreprises, notamment au regard de leurs nouvelles attentes en termes de décarbonation :
 - une main d'œuvre disponible et qualifiée : faire face à la tension/pénurie de main d'œuvre qualifiée en développant de nouveaux outils de formation adaptés aux besoins des filières en fort développement (notamment dans l'industrie et le digital) et développer une stratégie d'attractivité des talents
 - des procédures d'implantation comparables à nos concurrents : renforcer l'efficacité de l'ingénierie d'implantation en améliorant la fluidité des échanges et la coopération entre les services concernés
 - des écosystèmes de niveau européen, innovants et ouverts :
 - développer la notoriété et l'ouverture internationale des grands écosystèmes régionaux via notamment le renforcement des coopérations internationales
 - susciter l'installation et le développement en région d'équipements innovants (type MIRA à Birmingham sur le secteur automobile).
- **ACTION 4.2.1.3 : consolider le guichet unique pour accompagner l'industriel – Team Hauts-de-France Invest – Région – réseau Investir – Territoires :**
 - développer l'offre de service pour accompagner l'industriel dans toutes ses démarches
 - animer et coordonner le réseau.
- **ACTION 4.2.1.4 : généraliser la mise en place dans les territoires de cellules d'accueil pour les cadres** afin de les accompagner avant, pendant et après l'implantation de leur entreprise (recherche de logement, scolarité, emploi du conjoint, formalités, etc.), en priorisant certains territoires.

Objectif 2 - Développer une culture de l'international pour plus d'exportations et plus d'exportateurs

Même si certaines difficultés vont se poursuivre sur le moyen et le long terme (coûts logistiques et de transport, tendances « protectionnistes », ...), l'international reste un formidable levier de développement pour les entreprises industrielles pour :

- **accroître le chiffre d'affaires et gagner en rentabilité**, en multipliant et diversifiant ses clients, avec des prix à l'export permettant souvent de dégager des marges plus intéressantes que sur le marché domestique et en diminuant le risque de dépendance aux « gros clients » ou donneurs d'ordre
- **gagner en notoriété** : se positionner à l'international est une excellente carte de visite vis-à-vis de ses clients et prospects. Cela permet également une veille active vis-à-vis de l'évolution des marchés et de la concurrence
- **innover et dynamiser l'entreprise**. S'adapter aux exigences de nouveaux clients culturellement différents donne un « nouveau souffle » à l'entreprise dans toutes ses composantes et la pousse constamment à optimiser son fonctionnement et à innover.

Structurée autour de Business France, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de Bpifrance, et pilotée par les Régions, la **Team France Export** propose aux entreprises souhaitant se développer sur les marchés étrangers un ensemble complet de solutions, de la préparation à la projection à l'international.

Dans les régions sont ainsi constitués des « guichets de l'export » qui orientent les entreprises vers les solutions répondant à leurs besoins. Ce dispositif repose sur une logique d'efficacité, de lisibilité et de continuité du service pour apporter aux entreprises les prestations d'accompagnement adaptées. A l'étranger, la Team France Export s'appuie sur un réseau de 750 conseillers répartis dans 65 pays.

Cette offre, enrichie par les autres partenaires publics et privés de l'export, est proposée aux entreprises via une plateforme numérique, www.teamfrance-export.fr déclinée dans chaque région.

En Hauts-de-France, cette dynamique inclut également la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les services de l'Etat et la Direction des Douanes dans le cadre des réunions mensuelles de la Team Export Hauts-de-France.

En matière d'accompagnement des entreprises à l'export, le rôle de la Région est triple :

- anime les réunions de la Team Export Hauts-de-France
- coordonne et finance les dispositifs du Booster Exportation
- joue un rôle d'opérateur en accompagnant les entreprises sur des salons et missions professionnels.

Les objectifs stratégiques des Hauts-de-France restent en adéquation aux objectifs nationaux confiés à la Team France Export :

- **augmenter le nombre d'entreprises régionales exportatrices**
- **augmenter le montant global des exportations.**

Pour y répondre, la Région Hauts-de-France propose :

- **de poursuivre ses dispositifs de soutien aux entreprises exportatrices (Booster Exportation) dans une logique de continuum de parcours : se préparer, se projeter, se structurer**
- **de renforcer les actions de sensibilisation afin d'augmenter le nombre d'entreprises primo-exportatrices sur la période du SRDEII**
- **de renforcer la coordination et l'animation des acteurs de l'international.**

Par ailleurs, la politique d'internationalisation des Hauts-de-France ne peut pas faire l'économie d'une réflexion globale sur son impact vis-à-vis du dérèglement climatique.

Dans ce cadre, les outils digitaux d'accompagnement à l'export proposés par la Team France Export seront particulièrement sollicités. Par ailleurs, en s'appuyant sur la position de Hub Logistique des Hauts-de-France, une optimisation des moyens de transport des marchandises et des pays d'exportation sera recherchée, par exemple par des calculs de ratio impact sur les émissions de GES/coût pour l'entreprise en s'appuyant sur les expertises des partenaires (Euralogistic, Douanes...).

Une utilisation plus systématique des infrastructures régionales, comme le Grand Port de Dunkerque, devra également être recherchée.

Objectif 2-: Propositions d'actions

- **ACTION 4.2.2.1 : augmenter le nombre d'entreprises primo-exportatrices en développant les actions de sensibilisation** : organiser et piloter des actions de sensibilisation sectorielles en s'appuyant davantage sur l'écosystème des filières, sur les territoires et Hauts-de-France Entreprises.
- **ACTION 4.2.2.2 : augmenter le montant des exportation en poursuivant la mise en œuvre du programme régional d'accompagnement des entreprises à l'export – Booster Exportation** :
 - accompagner les entreprises artisanales à l'export avec le Programme Artisanal Régional à l'International (PARI)
 - accompagner les entreprises primo-exportatrices ou primo-accédantes avec le Compte Individuel Export (CIE)
 - aider les entreprises régionales à se projeter à l'international avec le Programme Hauts-de-France Export (PHFE) :
 - développer notre capacité à « chasser en meute » avec les « Export Days Outdoor » en sélectionnant des entreprises pour aller sur des zones concurrentielles à l'export mais à faible coût de prospection (Benelux, Allemagne...)
 - améliorer l'offre de service régionale pour l'accompagnement des entreprises sur les salons professionnels internationaux, en France et à l'étranger
 - proposer des missions de prospection orientées « Business » en articulation avec les autres métiers de l'international.
 - favoriser la structuration RH des entreprises en favorisant l'accès au dispositif Volontariat International en Entreprise ou autres outils de renforcement RH :
 - faire lien avec la Direction de l'Emploi pour favoriser l'accès des jeunes au dispositif
 - développer le « VIE groupé »
 - favoriser les stages internationaux.
 - aider à la solidité financière des projets export avec le Prêt Participatif pour le Développement International, en partenariat avec Bpifrance.
- **ACTION 4.2.2.3 : favoriser le déploiement à l'international des innovations Made in Hauts-de-France** grâce au Hub Tech et Innovations. Créer un HUB dynamique en s'appuyant sur les partenaires de l'écosystème French Tech en Hauts-de-France et les partenaires filières pour

préparer, fédérer sous pavillon Hauts-de-France et accélérer nos pépites grâce à l'international.

- **ACTION 4.2.2.4 : renforcer la protection des entreprises régionales en matière de propriété intellectuelle** en partenariat avec l'INPI.

- **ACTION 4.2.2.5 : coordonner les acteurs de l'international pour plus de lisibilité et un meilleur impact de l'accompagnement à l'export :**
 - élargir la Team Hauts-de-France Export, notamment en direction des filières
 - mettre en place un Conseil Stratégique Export régional
 - inscrire cette démarche dans le cadre de Hauts-de-France International.

ORIENTATION 4 – TABLEAU DE SYNTHÈSE OBJECTIFS ET INDICATEURS

Axe 1 - Jouer collectif pour une nouvelle stratégie internationale

Objectif 1 - Pour une nouvelle stratégie Hauts-de-France International	ACTION 4.1.1.1	Nombre de missions, nombre d'entreprises, nombre de contacts
	ACTION 4.1.1.2	Nombre d'entreprises « clientes »
	ACTION 4.1.1.3	Finaliser l'offre de service
	ACTION 4.1.1.4	Nombre d'actions de commercialisation
Objectif 2 - Faire de rev3 un support d'attractivité et de marketing territorial et un levier pour l'export	ACTION 4.1.2.1	Nombre d'actions de prospection, nombre d'implantations
	ACTION 4.1.2.2	Actions de prospection et d'accueil de nouvelles entreprises menées, nombre de décisions d'implantation de nouvelles entreprises dont montants des investissements et nombre d'emplois pérennisés ou créés
Objectif 3 - S'appuyer sur la diplomatie économique pour développer le Trade et l'Invest	ACTION 4.1.3.1	Nombre d'actions de diplomatie économique, nombre de projets aboutis
	ACTION 4.1.3.2	Nombre de partenariats
	ACTION 4.1.3.3	Nombre de projets, nombre de jeunes accompagnés

Axe 2 - Conforter les différents métiers de l'international

Objectif 1 - Attirer de nouveaux investissements étrangers	ACTION 4.2.1.1	Nombre de projets détectés, visites d'investisseurs, nombre de projets gagnés, nombre d'emplois créés ou maintenus
	ACTION 4.2.1.2	Taux de réponse aux demandes RH, temps comparé des procédures
	ACTION 4.2.1.3	Nombre de réunions et de participants aux réseaux, finaliser offre de services
	ACTION 4.2.1.4	Nombre de cellules d'accueil, nombre de projets accompagnés
Objectif 2 - Développer une culture de l'international pour plus d'exportations et plus d'exportateurs	ACTION 4.2.2.1	Nombre d'actions par territoire, nombre d'entreprises sensibilisées, nombre de primo exportatrices accompagnées
	ACTION 4.2.2.2	Nombre d'entreprises accompagnées par dispositif, filière et territoire

	ACTION 4.2.2.3	Nombre de start-ups, nombre de scale-ups, nombre d'entreprises innovantes...
	ACTION 4.2.2.4	Nombre d'entreprises sensibilisées
	ACTION 4.2.2.5	Nombre de réunions, nombre d'entreprises participant à la programmation régionale



Région
Hauts-de-France

ORIENTATION 5

**DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
DES HAUTS-DE-FRANCE
DANS TOUTES SES DIMENSIONS
ET EN S'APPUYANT SUR LES
SPÉCIFICITÉS DE SES TERRITOIRES**

La **notion d'attractivité est un phénomène complexe et multidimensionnel** qui doit concourir au développement et à la compétitivité des entreprises, au maintien et à la création de l'emploi, mais aussi à la prise en compte de la qualité et du cadre de vie des habitants et futurs habitants.

L'**attractivité économique** des Hauts-de-France n'est plus à démontrer (**orientation 4**) : de **nombreuses sociétés à capitaux étrangers** ont choisi d'implanter **leur filiale française en Hauts-de-France** pour réaliser leur **projet de développement international**. Elles y ont trouvé **toutes les conditions nécessaires** à la réalisation de leur stratégie.

Tous secteurs d'activité confondus, ces entreprises étrangères emploient au total **175 000 salariés** et sont **largement représentées dans le secteur industriel**. Ainsi, en 2021, dans le bilan Business France, la région Hauts-de-France se classe **2^{ème} région française d'accueil des investissements étrangers** en nombre d'emplois. Concernant **l'industrie**, les groupes étrangers trouvent en région un **écosystème particulièrement favorable** pour le développement international de leurs activités. Les Hauts-de-France sont donc naturellement **région n°1 pour l'accueil des investissements industriels étrangers**.

Mais l'**objectif ZAN de la Loi Climat et Résilience** et, plus généralement, les évolutions sociétales liées aux conséquences du dérèglement climatique imposent une nouvelle approche de la politique régionale d'implantation d'entreprise et une nouvelle vision de l'aménagement du territoire et des zones économiques (**axe 1**) telle que définie dans le SRADDET. **Annexe 2**

C'est pourquoi l'**attractivité résidentielle** doit être également dynamisée par un soutien appuyé aux économies de proximité (**axe 2**). Celles-ci, en retour, doivent être un levier de l'**attractivité touristique (axe 5)** des Hauts-de-France, en tenant compte des spécificités de ses territoires.

Au centre de ces enjeux, se trouvent les questions liées aux **infrastructures régionales logistiques et de transport (axe 3)**. Conforter le rôle régional de **Hub Logistique** doit permettre de répondre aux enjeux d'attractivité, qu'ils soient résidentiels, à l'échelle du bassin de vie et d'emploi, ou économiques à l'échelle régionale et internationale. Cela doit permettre également de tirer profit de la situation géographique exceptionnelle de la région et particulièrement de sa façade maritime afin de développer une « **blue economy** » **innovante et amitieuse (axe 4)** en faveur de l'emploi.

AXE 1 – Un préalable : répondre collectivement au défi du foncier économique pour répondre aux besoins de développement économique des territoires

Entériné par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, le nouveau contexte de sobriété foncière s'impose aux modèles de développement et d'aménagement des collectivités et des territoires. La trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols est une véritable révolution pour les collectivités, entraînant potentiellement :

- un risque d'une inflation des coûts du foncier
- un changement de stratégie des professionnels du secteur
- un impact sur la dynamique des recettes de la fiscalité locale
- un arbitrage systématique entre construction et protection de la nature.

Afin de poursuivre sa politique en faveur de l'emploi, conciliant développement économique, développement social et écologie, la Région Hauts-de-France continue de revendiquer, dans l'attente des décrets devant clarifier l'application de la Loi, la soustraction des comptes régionaux de consommation foncière des grands projets d'infrastructures d'intérêt national tels que, par exemple, le Canal Seine Nord Europe et ses ports intérieurs ainsi que le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Elle revendique également son opposition à l'application stricte de la loi sans prise en compte des spécificités locales et territoriales.

Même si la loi ne signifie pas l'arrêt des constructions, force est de constater que son application s'avère extrêmement complexe et préjudiciable pour le développement des régions et leurs territoires. La raréfaction du foncier économique devient une vraie problématique, contradictoire avec l'ambition de réindustrialisation, particulièrement pour les territoires qui ont fait preuve de « sobriété » cette dernière décennie.

Une approche différente s'impose, en travaillant plus fortement sur l'optimisation de l'existant et des projets. La loi prévoit un inventaire/diagnostic à réaliser par les EPCI compétents en matière économique des ZAE pour août 2023, comprenant :

- un état parcellaire des unités foncières avec l'identification des propriétaires
- l'identification des occupants
- le taux de vacance.

Dans ce contexte, la Région affirme dans le SRADDET les objectifs suivants :

- favoriser la diversification économique des territoires en articulation avec les écosystèmes territoriaux
- déployer l'économie circulaire
- conforter les pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et développer leur accessibilité
- réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières
- privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine.

La Région Hauts-de-France accompagnera et outillera les territoires sur leurs compétences en foncier économique et les acteurs économiques pour :

- repérer le foncier économique et le qualifier pour un meilleur accueil des entreprises
- préserver et optimiser l'usage du foncier déjà affecté au développement économique
- rechercher les marges de manœuvre et rationaliser l'emploi des opportunités foncières, dans une dynamique de la raréfaction sur les trois prochaines décennies.

Objectif 1 - Articuler les stratégies et les outils en faveur des fonciers, notamment pour la résorption et la requalification des friches industrielles

Les obligations de réductions de l'artificialisation nécessitent de construire de nouvelles réponses aux besoins fonciers des acteurs économiques, ainsi que d'intensifier l'offre produite par recyclage foncier sur des sites d'activités existants (friches, Zones d'Activités Economiques –ZAE- existantes) mais aussi sur des espaces d'activités en extension urbaine qui restent possibles. Ainsi, il convient d'articuler à la fois les outils de gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et d'observation entre les échelles locale et régionale (OCS2D) et les stratégies économiques et d'aménagement du territoire.



LES OUTILS GEO2FRANCE ET OCS2D

Géo2France www.geo2france.fr est la plateforme partenariale de données en région Hauts-de-France. Elle propose plusieurs

outils et services, notamment sur les données foncières :

- catalogage des données (cadastre, photographies aériennes, géolocalisation des entreprises, occupation du sol,...)
- visualisation simple et rapide de plusieurs données croisées sur une carte
- GéoContrib pour créer et alimenter de façon participative une base de données commune
- des espaces collaboratifs autonomes : les groupes projets
- gestion des droits d'accès sécurisée, précise et cohérente pour l'ensemble des services et des données
- serveurs informatiques pour le stockage, le traitement et la diffusion des données.

Une OCS2D régionale courant 2023. La loi prévoit que le maire ou le Président d'un EPCI couvert par un document d'urbanisme établisse au moins tous les trois ans un rapport qui présente le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur son territoire, notamment au regard des objectifs de réduction fixés localement. Pour accompagner les territoires dans ce travail, la Région propose un outil régional partagé avec les territoires : **OCS2D (Occupation du Sol en 2 dimensions – couverts et usages)**. Elle combine une nomenclature à 2 dimensions : Couvert du sol (CS) & Usage du sol par l'homme (US). L'OCS2D est précise : les plus petites surfaces décrites font 300 m². Pour le bâti on descend même à 50 m². Cette donnée sera particulièrement utile pour l'élaboration et le suivi de stratégies territoriales et foncières intégrées (climat, énergies, biodiversité, mobilité, habitat ...). Le millésime régional 2021 sera publié fin 2023/début 2024.



L'optimisation de la ressource foncière disponible passe par des changements de pratiques pour le développement d'une stratégie foncière à long terme :

- en favorisant le développement de la transformation des fonciers publics pour requalifier, développer et densifier les sites à vocation économique
- en priorisant l'adaptation et la réhabilitation du parc immobilier existant pour répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises
- en impulsant des synergies inter-entreprises (mutualisation d'équipements, services communs, achat groupé d'électricité, réalisation d'une économie de ressources)
- en développant la logique de parcours résidentiel des entreprises
- en préservant au maximum les espaces agricoles de qualité.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.1.1.1 : créer des outils régionaux afin d'aider les territoires en les accompagnant dans l'aménagement de parcs d'activité de qualité, dans la construction de locaux tertiaires ou industriels et dans le financement de ces opérations par :**
 - la création d'une société foncière régionale notamment par la transformation de Batixia
 - la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement et de construction ainsi qu'une Société publique locale (SPL) jumelle.
- **ACTION 5.1.1.2 : favoriser la mise en place de foncières d'activités économiques :**
 - aide aux montages de projets, apport de capitaux
 - recours à l'EPF compétent territorialement pour les acquisitions.
- **ACTION 5.1.1.3 : proposer un appui méthodologique pour des zones d'activités nouvelle génération par la requalification de zones anciennes.** Le développement de nouvelles zones d'activités est de plus en plus rare, mais il est possible de rendre celles qui existent plus attractives en termes de services, de cadre de vie, plus dense en emploi et enfin plus autonomes en matière de consommation énergétique. Pour devenir une référence nationale, voire internationale, la Région accompagne les territoires dans la requalification de leurs zones d'activités. A terme, la Région créera un label, remis à ses territoires partenaires, et identifiable nationalement, voire internationalement :
 - généraliser rev3 dans la création, le réaménagement, l'extension des zones d'activités...
 - requalifier ou aménager une zone pour favoriser l'émergence de zones économiques vertueuses en termes d'énergie, d'optimisation foncière, de cadre de vie au travail ou encore d'écoconstruction en accompagnant les dynamiques de projet des territoires
 - amplifier les coopérations entre les entreprises des ZAE
 - favoriser la venue d'activités circulaires et d'industries qui s'inscrivent dans une démarche biomatériaux ou de décarbonation
 - favoriser et soutenir les créations de tiers-lieux propices au développement des bonnes pratiques entre les différents acteurs économiques du territoire.

Objectif 2 - Mettre en place une gouvernance autour de la stratégie foncière au service d'objectifs territoriaux communs

Au-delà des outils d'observation et d'ingénierie disponibles, et afin de répondre de façon optimale et cohérente aux nouveaux enjeux en matière de foncier et d'aménagement, le partenariat entre Etat, Région et EPCI doit être renforcé :

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.1.2.1 : s'appuyer sur la gouvernance régionale du foncier et y dédier un groupe spécifique au foncier économique.** La dynamique de réflexion sur la gouvernance régionale du foncier avec les services de l'Etat est lancée. C'est dans ce cadre que des démarches spécifiques sur le foncier économique seront menées.

AXE 2 – L'économie des proximités, enjeu d'attractivité et d'équilibre régional

L'économie des proximités, enjeu d'attractivité et d'équilibre régional

Les activités de proximité, qui concourent principalement à satisfaire les besoins quotidiens de la population présente, génèrent en Hauts-de-France plus de 1 346 000 emplois, soit 63,1 % de l'emploi total en région en 2018. Cette part est supérieure d'environ 5 points à la moyenne de France métropolitaine.

Ces emplois répondent aux besoins courants, voire quotidiens, de la population et sont localisés près des consommateurs. Les principales activités concernées relèvent du commerce (boulangerie, restauration, hypermarchés, ...), des services (salon de coiffure, activités des agences d'Interim, services de nettoyage, ...). L'action sociale et les emplois publics sont également comptabilisés dans ces emplois de proximité, comme l'enseignement primaire et secondaire, l'accueil de jeunes enfants ou l'hébergement pour personnes âgées. L'économie de proximité est aussi très présente parmi les entreprises artisanales et commerciales, les structures de l'économie sociale et solidaire et représente la plupart des TPE et PME.

Rapporté au nombre d'habitants, l'économie de proximité en Hauts-de-France est néanmoins un peu moins présente qu'en France métropolitaine : elle représente 22,3 emplois pour 100 habitants contre 23,4 emplois en France métropolitaine. Ce ratio varie de 9,1 emplois pour 100 habitants sur la Communautés de Communes du Pays de Bray à plus de 35 emplois pour 100 habitants sur la Communauté Urbaine d'Arras.

Une composante essentielle du développement économique territorial

L'économie de proximité constitue un levier de développement pour l'ensemble des territoires et offre des opportunités en termes de création d'emplois dans certains secteurs : tourisme, services à la personne (notamment liés au vieillissement de la population), circuits courts, ou encore commerce et artisanat (un des enjeux très forts pour redynamiser les centres-villes, centres-bourgs). L'économie de proximité se compose d'activités peu délocalisables puisque tournée vers les populations résidentes ou touristiques.

Enfin, le développement de l'économie de proximité peut consister à porter l'attention sur les critères d'attractivité et de qualité de vie du territoire dans une perspective de long terme et à articuler la politique d'attractivité résidentielle à l'offre économique territoriale de manière à amplifier les retombées économiques liées à la présence des revenus associés à ces populations présentes sur le territoire.

Des mutations importantes modifiant les marchés de l'économie proximité

Les comportements d'achat et les besoins évoluent en fonction de nombreux critères : attentes en matière de qualité de vie, consommation responsable, évolution technologique, contraintes budgétaires, cycle de vie, contexte sécuritaire en géopolitique. Plusieurs limitent le développement d'une économie locale créatrice d'emploi.

Mais à l'inverse, les aspirations en matière de qualité de vie et de consommation responsable sont des facteurs d'évolution favorisant des productions locales, des enseignes spécialisées et des activités autour des loisirs et du bien-être. De nouvelles formes de vente comme la vente sans emballage ou la revente de seconde main rencontrent un public de plus en plus large et induisent aussi de nouveaux modèles économiques. La recherche d'une consommation plus raisonnée est également présente dans le secteur alimentaire avec notamment un attrait de plus en plus important pour les produits de la transition de la consommation (produits plus locaux et de meilleure qualité) et la chasse au gaspillage dans l'alimentaire, même si elle est encore modeste, connaît une forte croissance. Enfin, le vieillissement de la population et la croissance de la dépendance à long terme génère de nouveaux besoins dans le secteur non-marchand.

■ **Oser un « Pacte d'engagement » dédié à l'économie des proximités.** Pour traduire cette décision politique, il est proposé de créer un « Pacte d'engagement pour l'économie des proximités » permettant une véritable mise en lumière de l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, de soutien aux TPE de la région, quelle que soit leur branche, de reconnaître la singularité de l'économie des proximités et d'offrir un véritable espace de coopération qui permet de réunir sous l'égide de la Région, la CMA, les branches et les territoires.

■ **Faire de la transformation numérique et environnementale, le rev3 adapté à l'économie des proximités.** Cette démarche doit également s'appuyer sur les deux leviers d'une même transformation qu'est la transformation numérique et environnementale. L'engagement de la Région sur ces sujets doit amener collectivement à repenser ces dispositifs et ces leviers au service de la TPE en intégrant mieux ses attentes.

■ **Le rôle des chambres consulaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Hauts-de-France), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France (CMA) et la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France :** ces Chambres se sont structurées afin de disposer d'une capacité d'intervention au plus près de chaque entreprise sur l'ensemble des territoires. Grâce à leurs antennes locales, elles sont en capacité de garantir les conditions de mise en œuvre suivantes :

- égal accès de toutes les entreprises artisanales de la région, quel que soit leur territoire de résidence
- une homogénéité et une même qualité de services proposés.

■ **Traduction en enjeux régionaux pour cette thématique :**

- **favoriser un tissu artisanal et commercial dense et dynamique**
- **aider les entreprises à s'adapter aux mutations et défis actuels**
- **veiller à un soutien renforcé dans les territoires en fragilité commerciale.**

Objectif 1 : Pérenniser et consolider les activités de proximité

Les entreprises de la région sont globalement moins pérennes : 59 % des entreprises régionales créées en 2014 existaient encore 5 ans après contre 62 % en moyenne nationale.

Ces entreprises doivent faire face à de nombreux enjeux en particulier en termes d'emploi (7 créations sur 10 sont des microentreprises, beaucoup de très petites entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement), de digitalisation (nécessité de développer les capacités de vente en ligne en complément de lieux physiques), la transition environnementale (nécessité de renouveler les outils de production pour réaliser des économies d'énergies) ou de transmission.



LE DISPOSITIF BOOSTER TPE

Lancé en 2018, le **plan Booster TPE** est déployé sur l'ensemble des Hauts-de-France en faveur des entreprises de proximité, artisans, commerçants, prestataires de services. Le **plan Booster TPE** a pour objectif de favoriser l'adaptation des entreprises aux mutations de l'économie et des marchés. Il s'agit de les aider à se structurer ou à se transformer pour accéder à de nouveaux marchés, à créer de nouveaux services ou de nouveaux modèles économiques.

Le **plan Booster TPE** apporte des réponses sur mesure aux besoins des entreprises artisanales et commerciales pour passer un cap de croissance, et répond à la priorité régionale en créant ou maintenant l'emploi dans les entreprises. Il est mis en œuvre par les chambres consulaires régionales.

Le **plan Booster TPE** s'articule autour de six domaines d'intervention proposés sous forme de modules structurés de manière identique et correspondant à un volume d'heures d'accompagnement dans l'entreprise.

Module Performance commerciale/Relation client : structurer ou réinterroger la stratégie commerciale de l'entreprise ; améliorer la relation client ; préciser, sécuriser et consolider le projet de développement ; augmenter le chiffre d'affaires.

Module Gestion : développer la compétitivité de l'entreprise ; améliorer la rentabilité et les performances internes (analyse documents comptables, suivi et prévisionnel d'activité, gestion des risques, etc.).

Module RH : analyser les pratiques du dirigeant en matière de management et de gestion du personnel ; améliorer l'efficacité de l'équipe et la compétitivité de l'entreprise (réglementation, embauche, formation, GPEC, etc.).

Module Transmission : accompagner le futur cédant dans la structuration de ses démarches, la préparation et la mise en œuvre du projet de cession (diagnostic d'évaluation, rapprochement cédant et repreneur) ; favoriser la reprise effective d'entreprises à céder.

Module Numérique : accompagner la transformation digitale de l'entreprise en levant les freins (équipement de l'entreprise, réseaux sociaux, internet, développement commercial, utilisation des outils numériques) ; développer le chiffre d'affaires avec le digital.

Module Transition écologique : accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs actions par l'analyse de leurs pratiques et des préconisations pour réduire l'impact environnemental de l'entreprise (flux, mobilité, rénovation énergétique, RSE, etc.).



Par ailleurs, bien que la création d'entreprise se soit développée au cours de la dernière décennie, favorisée notamment par des formes nouvelles (auto-entrepreneuriat, micro-entreprise), il reste en retrait en Hauts-de-France au regard de la population active. Le vieillissement des entrepreneurs peut également générer des possibilités de reprise d'activité sous des formes variables selon les secteurs.

L'objectif est donc de soutenir les différentes étapes clés qui composent la vie de l'entreprise : création ou reprise, consolidation, développement, transmission, en s'inscrivant dans les enjeux de transformation de l'économie régionale.

■ **Objectif 1 - Propositions d'actions**

- **ACTION 5.2.1.1 : Actualiser et mettre en œuvre la feuille de route du secteur artisanat-commerce-services de proximité**, au regard des nouveaux enjeux de transformation, d'attractivité et d'équilibre régional.
- **ACTION 5.2.1.2 : mettre en œuvre le Plan Booster TPE : favoriser la création, le développement et la pérennisation des activités de proximité**, en déployant l'offre de service régionale (dispositifs d'accompagnement et aides directes) (**orientations 1 et 2**) :
 - **amplifier la digitalisation des TPE** par un accès facilité aux outils et dispositifs
 - **favoriser la transmission entre cédant et repreneur** avec une démarche proactive vis-à-vis des cédants et un accompagnement dans la durée jusqu'à la reprise, en mobilisant les outils régionaux à disposition
 - **mieux accompagner les TPE vers la dynamique rev3**, en intégrant mieux leurs attentes et leurs capacités d'action.

■ **Objectif 2 : S'assurer du bon équilibre des territoires en s'appuyant sur des filières et des circuits de proximité renforcés**

Le développement de l'économie de proximité au sein des villes et des bourgs constitue un facteur-clé pour le développement d'activité économique et pour l'attractivité des territoires régionaux. Le SRADDET **annexe 2** a identifié une ossature régionale correspondant à des communes jouant un rôle essentiel dans la structuration des territoires en favorisant notamment l'accès aux commerces et services à l'ensemble des habitants. Les 300 communes ainsi identifiées structurent à la fois les espaces urbains et les espaces ruraux par un maillage de ces deux types d'espaces. Les centres-villes et centres-bourgs correspondant à cette ossature connaissent souvent des difficultés au regard de l'attractivité résidentielle (déprise démographique, vacances) et du dynamisme commercial.

Par ailleurs, les démarches liées au développement de l'agriculture en Hauts-de-France, conjuguées à l'ambition de maintenir une attractivité passant notamment par des logiques commerciales maîtrisées nécessitent de développer les circuits de proximité garantissant le maintien d'un équilibre commercial sur les territoires et pouvant également être un atout en matière touristique.

Le SRDEII Hauts-de-France soutient cette dynamique de circuits courts, notamment pour une alimentation de proximité, de qualité, permettant une juste rémunération des producteurs.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.2.2.1 : proposer une expérimentation dédiée à l'économie de proximité auprès des territoires ruraux et péri-urbains par le biais de conventionnement (orientation 7)** pour déployer des actions en faveur de l'économie de proximité et le développement de tiers lieux multiservices en milieu rural s'inscrivant dans la démarche rev3 à la fois lieux de convivialité, de vie sociale (café, activités de loisirs, culturelles, espace de coworking, ...) et d'accès aux services (santé, emploi, démarches administratives, formation numérique, épicerie, AMAP, paniers solidaires, poste/livraison à domicile, écrivain public...) en s'appuyant financièrement sur le programme européen **LEADER**.
- **ACTION 5.2.2.2 : Accompagner l'émergence, la structuration et le développement de démarches en faveur du commerce, de l'artisanat et des services au sein des centralités :**
 - **soutenir l'attractivité globale des centres- villes centre bourgs** afin de dynamiser l'économie de proximité et l'emploi, consolider un maillage local par des aides aux communes et aux territoires avec le dispositif renouvelé de **soutien à la redynamisation des Centres Villes et Centres Bourgs**, en cohérence avec les politiques de revitalisation de ces communes portées par l'Etat (*Petites villes de Demain*)
 - **soutenir et conforter le rôle moteur des 23 communes labellisées « Action Cœur de Ville »** en cohérence avec les politiques de revitalisation des villes moyennes portées par l'Etat (*Action Cœur de Ville*).



APPEL A PROJETS REGIONAL REDYNAMISONS NOS CENTRES VILLES CENTRES BOURGS

Lancé en 2019, l'appel à projets régional "**Redynamisons nos Centres-Villes et Centres-Bourgs**" a retenu 114 communes lauréates, reconnues comme centralités sur leur territoire et confrontées à un phénomène de déprise commerciale et résidentielle préoccupant.

Ce dispositif vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centres villes et des centres bourgs. L'objectif est de soutenir, tant sur l'aspect aménagement urbain que celui de l'artisanat-commerce ou des études, des démarches globales de revitalisation portées par les communes lauréates, pour une durée de 3 ans.

Le **volet « commerce, artisanat et services »** de cet appel à projets vise à favoriser l'émergence de projets structurants, de démarches collectives spécifiques d'animation, d'innovation et d'expérimentation en matière d'artisanat, de commerce et de services, ainsi que le renfort des liens entre les commerçants et la commune.

La Région Hauts-de-France souhaite poursuivre l'effort régional engagé en relançant un nouvel « **Appel à Manifestation d'Intérêt** » en faveur de pôles de centralité, petites villes et bourgs ruraux pour la période 2023-2026.



- **ACTION 5.2.2.3 : Créer un espace d’observation, de prospective et de dialogue sur l’économie de proximité**, pour favoriser les échanges de connaissances et de bonnes pratiques, et faire émerger des expérimentations et initiatives innovantes au service de la transformation de l’économie locale.

AXE 3 – Optimiser nos infrastructures logistiques et de transports, optimiser les mobilités

Le transport de marchandises et la logistique sont des secteurs clé de la compétitivité. L'accessibilité des sites de production est aujourd'hui un enjeu essentiel dans les choix de développement et de localisation des entreprises et le développement des filières (agroalimentaire, chimie, tourisme, déchets...). Toutefois, le contexte réglementaire et en particulier le ZAN inscrit dans la loi Climat et Résilience, nécessite de repenser le développement de ces secteurs d'activité pour concilier les exigences environnementales et poursuite du développement.

C'est dans ce contexte que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France, adopté lors de la Séance Plénière du 30 juin 2020, **affirme la vocation de région « hub logistique »** - un ensemble d'infrastructures de transport, de sites logistiques, de services multimodaux au cœur des grands corridors européens de transport de fret qui interagissent en système, alimentés par les productions agricoles et industrielles ancrées dans les territoires.

Par ses réseaux, ses équipements et ses activités économiques, la région Hauts-de-France rassemble les composantes d'un système logistique performant et attractif :

- une façade portuaire maritime dotée de trois ports principaux aux activités complémentaires, présents sur les trafics internationaux et européens, ainsi que du tunnel sous la Manche
- un ensemble diversifié de plateformes intérieures, comprenant des ports fluviaux, des équipements ferroviaires et des équipements de report modal (Dourges Delta 3, Ports de Lille, Valenciennes, Béthune,...)
- des réseaux et des services de transport dans chacun des modes : réseau fluvial à grand gabarit, dont la liaison Seine-Escaut avec le prochain canal Seine-Nord Europe, grandes artères ferroviaires, navettes fluvio-maritimes et lignes régulières, un réseau autoroutier dense
- une logistique diversifiée : l'industrie, fortement exposée depuis 30 ans aux effets des mutations économiques, génère d'importants flux de marchandises qui ont contribué à l'émergence d'une logistique de production au service de l'économie régionale ; en parallèle, une logistique de diffusion a vu progressivement le jour avec l'implantation de centres européens de distribution de marchandises desservant l'Europe du Nord-Ouest
- des filières économiques pour lesquelles la fonction logistique est primordiale, pour leur activité, leur organisation industrielle : automobile, sidérurgie, agro-industrie, chimie, construction, et dont les besoins s'expriment clairement en cas d'implantation nouvelle pour un accès facilité aux modes alternatifs à la route.

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux liés à ce positionnement (aménagement, développement des territoires, développement économique, transports, environnement, innovation), la Région Hauts-de-France est mobilisée dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie « hub logistique » volontariste visant à accompagner l'ensemble des acteurs régionaux face aux évolutions attendues (transition écologique, transition numérique, croissance des flux de transport, évolution vers une économie décarbonée), et à contribuer au développement économique régional.

■ Traduction en enjeux régionaux pour cette thématique

La Région est chef de filât Aménagement du territoire et Développement économique : le hub logistique doit être construit à la croisée de ces deux compétences.

La stratégie « la région Hauts-de-France : hub logistique » s'appuie sur le constat que les Hauts-de-France sont d'ores-et-déjà dotés d'un système d'infrastructures de transport de marchandises fonctionnel, efficace, qu'il s'agit de faire monter en puissance :

- par la poursuite de la politique de modernisation des infrastructures engagée lors des derniers CPER, - par le développement de nouveaux services
- par le rapprochement du tissu industriel avec les grands lieux de massification
- par la coopération entre les différents acteurs
- par une gouvernance moderne qui associe les territoires
- par une promotion active pour aller chercher de nouveaux trafics et répondre aux enjeux environnementaux.

Toutefois, cette ouverture nécessite d'être organisée. Deux approches complémentaires pour contribuer au positionnement logistique :

- développer l'activité dans une logique de report modal du tout routier vers les modes alternatifs
- maîtriser/réguler les impacts environnementaux du développement logistique.

L'enjeu pour traiter de cette thématique « hub logistique » est bien d'accorder les schémas stratégiques régionaux (SRADDET et SRDEII) et de décliner de façon cohérente dans les dispositifs régionaux les attendus.

Si les objectifs et règles du SRADDET peuvent permettre de créer des conditions favorables en terme d'aménagement du territoire par leur traduction dans les documents de planification, le SRDEII doit affirmer le positionnement logistique dans une vision stratégique. Il est également nécessaire d'identifier les sites à enjeux pour favoriser le report modal, pour optimiser la gestion des flux et les massifier (foncier à haute valeur logistique).

Objectif 1 - Accompagner les entreprises pour favoriser le report modal et l'utilisation du fret

Des sites logistiques en région Hauts-de-France présentent un intérêt majeur au regard de leur positionnement sur les grands corridors fret, et composent ensemble l'offre régionale multimodale de qualité (ports maritimes de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, ports fluviaux de Lille, Béthune et Valenciennes, plateforme de Dourges Delta 3). D'autres sites complémentaires sont identifiés car déjà équipés d'infrastructures (quais, triage, foncier, etc.) et situés à proximité de grands chargeurs, de marchés et de bassins de population. La promotion du transport fluvial et ferroviaire doit prendre davantage d'ampleur en Hauts-de-France.

Pour les entreprises, spécifiquement certaines filières (matériaux de construction, agroalimentaire, déchets, BTP, chimie,...), plusieurs raisons expliquent cet attrait soudain : la responsabilité sociale et environnementale (RSE), le souhait d'anticiper la législation environnementale à l'œuvre en France et en Europe, les fluctuations du transport routier (pénurie de chauffeurs routiers, congestion routière) et la volonté de fiabiliser leurs trafics en temps de crise, les modes alternatifs ayant fait preuve de leur solidité lors de la récente crise sanitaire.

Les pouvoirs publics suivent cette évolution en finançant la création ou la rénovation des infrastructures nécessaires, mais aussi par la mise en place d'instances de gouvernance et de pilotage dédiées comme, en co-pilotage Etat/Région, le Conseil interportuaire et logistique de l'Axe Nord ou la mise en place de conférences régionales de la logistique.

Au niveau de la Région, la poursuite de cet objectif passe par une articulation forte avec les politiques d'Aménagement du territoire/SRADDET, transports, ports et infrastructures, notamment celles visant à :

- **soutenir la modernisation et la création d'Infrastructures Terminales Embranchées (ITE)**
- **préserver et valoriser le foncier bord à quai/embranché, dit « foncier à haute valeur logistique »**
- **s'assurer de la bonne accessibilité routière des ZA, entreprises et plateformes**
- **consolider le réseau des plateformes multimodales**
- **accompagner le développement des autoroutes ferroviaires**
- **initier de nouveaux modes de gouvernance des infrastructures portuaires, associant les territoires**
- **accompagner les actions en faveur du report modal et de la massification**
- **développer la motorisation propre et les services de carburants alternatifs**
- **soutenir la batellerie dans la perspective de la mise en service du CSNE.**

Par ailleurs, la Loi Climat et Résilience fixe de nouveaux objectifs qui seront intégrés dans le SRADDET d'ici fin 2022.

« Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en matière de développement et de localisation des constructions logistiques. Il tient compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers. » (Loi Climat – Résilience).

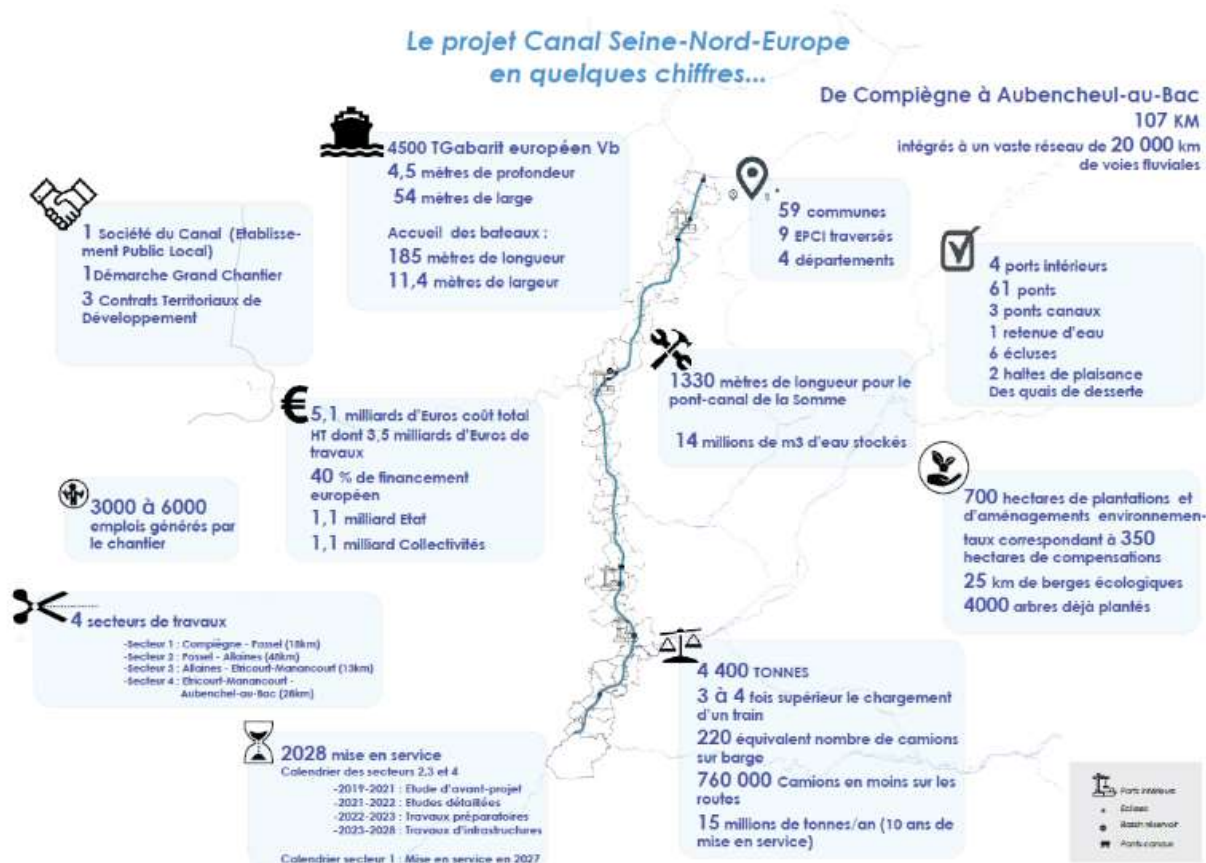
Objectif 2 - Faire du Canal Seine Nord Europe (CSNE) un levier de développement pour les Hauts-de-France

Il s'agit de faire du CSNE un maillon structurant du hub logistique en veillant notamment à la complémentarité et la mise en réseau des infrastructures et par :

- la réflexion sur les filières autour du CSNE, leur structuration et l'accompagnement
- la réflexion sur les implantations et l'utilisation du fluvial pour les activités s'implantant autour du canal
- la construction d'un projet de développement et d'aménagement pour le Canal afin de bâtir un écosystème de la voie d'eau qui consolidera les grandes filières régionales, créera une nouvelle attractivité territoriale tout en favorisant la diversité et les complémentarités des usages du bord à Canal.

Par ailleurs, le CSNE représente une formidable opportunité :

- de développement économique pour les territoires de la région avec le soutien au tissu économique local et à la diversification de l'économie
- de courant d'affaires pour les entreprises avec plus de 3 milliards de marchés publics
- d'emploi pour les habitants de la région avec la mobilisation d'environ 6 000 emplois directs au plus fort du chantier et la création d'environ 3 000 emplois.



Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.3.2.1 : accompagner les entreprises des Hauts-de-France pour faire du chantier Canal Seine Nord Europe un levier de développement économique et de création de valeur, dans le cadre de la démarche Grand Chantier CSNE :**
 - favoriser l'accès des PME aux marchés du CSNE : participer, organiser des manifestations pour sensibiliser les entreprises, mettre en relation les entreprises attributaires des marchés et les PME sous-traitantes, déployer la plateforme CCI Business Hauts-de-France pour permettre aux entreprises de se référencer et ainsi de faire connaître leurs savoir-faire et compétences
 - permettre aux entreprises de se positionner sur les marchés : accompagner la montée en compétence des entreprises afin qu'elles puissent répondre aux attentes des donneurs d'ordre et des entreprises attributaires des marchés (**dynamique CPRDFOP**).
 - répondre aux besoins des entreprises attributaires des marchés ou positionnées sur les besoins du canal : mobiliser les outils, dispositifs d'aides directes, de financement, d'accompagnement.
- **ACTION 5.3.2.2 : Identifier de nouvelles opportunités économiques, ancrées dans la transition écologique** (en lien avec les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du volet 2- Master plan de la Directive Régionale d'Aménagement du CSNE) :

- engager une démarche de concertation avec les acteurs privés et territoriaux concernés sur les opportunités de développement économique à anticiper
- définir les orientations d'aménagement à privilégier le long du tracé pour accompagner la montée en puissance de ces nouvelles activités
- déterminer les actions à déployer pour décliner ces orientations d'aménagement de manière opérationnelle.

Les objectifs sont de :

- 1) soutenir la structuration de modèles économiques circulaires sur les territoires traversés et à l'échelle régionale
- 2) renforcer l'activité des filières déjà implantées (céréales, agroalimentaire, chimie-engrais, matériaux, granulats...)
- 3) développer des filières, actuellement non ou peu présentes : Filières EnR et biocarburants (massification des intrants), stockage, distribution (pour l'avitaillement des barges et des poids lourds dans les plateformes logistiques) ; filière déchets (optimisation des systèmes de collecte et des flux en sortie de déchèterie, traitement, valorisation, recyclage des sédiments), etc.

- **ACTION 5.3.2.3 : accompagner les EPCI des Hauts-de-France (traversés par le canal et situés dans la zone d'influence du canal) pour faire du CSNE un levier de développement du territoire :**

- élaborer et mettre en œuvre, dans le cadre de la démarche grand chantier, les trois comités territoriaux de développement pour permettre aux EPCI de bénéficier à la fois des activités apportées par le chantier du CSNE et celles générées par cette infrastructure fluviale et ses aménagements
- rendre compte devant chacun des comités territoriaux de la mise en œuvre des actions.

- **ACTION 5.3.2.4 : favoriser le report modal et un développement optimisé des implantations logistiques le long du CSNE** par le développement des 4 ports intérieurs de Noyon, Nesle, Péronne et Marquion-Cambrai pour proposer des sites trimodaux (Marquion-Cambrai et Nesle) et bi-modaux (Péronne et Noyon) :

- pour l'implantation de nouvelles entreprises, en lien avec les filières utilisatrices du transport fluvial (céréales, agro-industries, matériaux de construction et granulats, conteneurs, chimie et déchets)
- au service des entreprises déjà présentes sur le territoire, désireuses de profiter des nouvelles solutions de report modal (fleuve, fer) pour modifier leurs stratégies d'approvisionnements, élargir leurs exportations ou leur portefeuille de clients, développer leur activité...

AXE 4 – Le développement de l'économie maritime en Hauts-de-France, un enjeu majeur

Quelques chiffres / données clés :

- 90% des échanges commerciaux mondiaux se font par voie maritime
- 25% du trafic mondial passe par le détroit du Pas-de-Calais.

L'ensemble portuaire Dunkerque - Calais - Boulogne-sur-Mer constitue avec le tunnel sous la Manche la deuxième façade portuaire française avec plus de 120 millions de tonnes de trafic en 2019 :

- **Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)** : 3^{ème} port de France avec 52,7 millions de tonnes de marchandises en 2019 (roulier, vrac et minerais, hydrocarbures, conteneurs, céréales, fruits, ...). Liaisons ferrées, fluviales et routières permettant des échanges modaux fiables des marchandises, encore renforcées par le futur Canal Seine-Nord Europe. Seul port où les trains et les péniches acheminent autant de marchandises que les camions. 35 000 emplois directs, indirects et induits.
- le **port régional "Port Boulogne Calais"** représente un trafic Fret de 44,7 millions de tonnes et 1,8 million de poids-lourds en 2019.
- **Calais** : Premier port français de voyageurs (8,5 millions de passagers), le 4^{ème} port de commerce de France en 2019 (44 millions de tonnes de marchandises). 3,3 millions de véhicules y ont transité en 2019 (dont 1,8 million de véhicules fret). 75% des passagers embarquant en France à destination du Royaume-Uni et de l'Irlande transitent par Calais (tunnel ou port). Calais est le seul port français doté d'un terminal d'autoroutes ferroviaires favorisant un report modal et étendant l'hinterland vers l'Occitanie, l'Espagne et l'Italie.
- **Eurotunnel**, en 2019 : chiffre d'affaires de 1,085 Md€. 26 % des échanges commerciaux entre le Royaume Uni et l'Europe Continentale passent par le Tunnel sous la Manche. En 2019, le nombre total de passagers, tous moyens de transport confondus, s'élève à près de 21 millions de personnes. Le système de transport d'Eurotunnel par navettes ferroviaires en fait le leader mondial du ferroutage.

La filière halieutique constitue un secteur économique clé pour la région Hauts-de-France, avec plus de 6 500 emplois directs, 320 entreprises et 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

- **Boulogne-sur-Mer** : Le premier port de pêche de France en volume et en valeur permet aux Hauts-de-France de se placer au 3^{ème} rang des régions françaises en volume de ventes enregistrées en criée, avec 31 538 tonnes de pêche fraîche enregistrées en 2019, pour un chiffre d'affaires de 80,3 millions d'euros. 328 200 tonnes par an de poissons transformés sur Capécure, dédiée à la filière halieutique (150 hectares, 141 entreprises).

En 2017, le **tourisme littoral en Hauts-de-France** concerne 10 500 emplois (1/3 des emplois régionaux de l'économie maritime) dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration, les activités récréatives,

culturelles ou commerciales. 50 communes littorales accueillent les touristes, dont 36% de clientèle internationale dans les hôtels du littoral en 2019.

- 3 000 anneaux de plaisance en Hauts-de-France dans 9 ports maritimes (Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples, La Madelon, Le Crotoy, Le Hourdel et Saint-Valéry-sur-Somme).

La production d'énergie constitue un secteur d'activité extrêmement dynamique et innovant sur le littoral régional. La centrale nucléaire de Gravelines, plus importante centrale d'Europe, utilise l'eau de mer en refroidissement de ses installations et développe une puissance installée de 5,4 gigawatts. Le terminal méthanier de Loon-Plage est le 2ème plus important d'Europe continentale, d'une capacité annuelle de 13 milliards de m3 de gaz (environ 20 % de la consommation annuelle française et belge de gaz naturel).

Consciente des enjeux majeurs liés à la mer, la Région Hauts-de-France a décidé d'inscrire l'ambition maritime comme piste de spécialisation de la S3 du programme FEDER 2021-2027. Cette démarche permettra d'identifier et de valoriser les projets innovants et d'optimiser leur financement.

Objectif 1 - Développer et moderniser le système portuaire maritime

La région Hauts-de-France fait face à deux crises d'ampleur internationale.

La première, dont les effets devraient progressivement disparaître, est la crise sanitaire liée à la covid-19. **Cette crise questionne la souveraineté des Etats à travers leur capacité à se procurer ou à élaborer certains produits élémentaires.** Certains secteurs d'activité voient encore aujourd'hui leur travail ralenti ou renchéri à cause des difficultés d'approvisionnement (matériaux du BTP...). Dans un contexte de commerce mondialisé, les ports de la région (Grand Port Maritime de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer – Calais, Eurotunnel) et leurs connexions robustes à l'hinterland ont maintenu leur haut niveau de service, garantissant l'accès aux produits de consommation courante à la population.

La seconde crise, dorénavant structurelle, est le **Brexit**. La région Hauts-de-France est une nouvelle frontière de l'Union européenne à la jonction entre la Mer du Nord et la Manche. L'espace littoral régional borde le détroit le plus fréquenté du monde (25% du trafic mondial). La région Hauts-de-France renforce ses liens avec les grandes agglomérations qui l'entourent (tunnel sous la Manche, autoroute A16, liaisons à grande vitesse Londres-Lille-Bruxelles-Paris...) et développe ses infrastructures (Calais Port 2015, projet CAP2020 du GPMD, futur canal Seine Nord Europe). **Le développement de l'économie portuaire et maritime régional dépend de sa capacité à capter et à apporter de la valeur ajoutée aux flux de marchandises et de passagers du détroit d'une part (40% des conteneurs à destination de la France métropolitaine transitent par d'autres ports européens), et à faire face à la concurrence des ports-francs apparaissant derrière la frontière d'autre part.**

Depuis février 2021 le contexte international est à nouveau bouleversé par une crise géopolitique majeure. **L'invasion russe en Ukraine menace la stabilité du commerce international.** La Russie et l'Ukraine représente 14,5% de la main d'œuvre mondiale du secteur de la navigation. L'Union européenne voit passer un tiers de ses importations de gaz russe par l'Ukraine. L'Ukraine étant exportatrice de produits agricoles (12% des exportations mondiales de blé, 20% du colza, 20% du maïs,

50% du tournesol), plusieurs pays ont pris des mesures de restrictions de leurs propres exportations afin de limiter l'inflation et le risque de pénuries locales.

Face à ces crises et évolutions, les ports des Hauts-de-France et leurs connexions à l'hinterland ont prouvé leur capacité de résilience durant les 24 derniers mois et leur potentiel de développement est clair pour l'avenir. Les questions numériques, la transition éco-énergétique, la formation... doivent permettre de renforcer encore la résilience de notre littoral et de garantir la souveraineté nationale.

Dans ce cadre, les politiques régionales devront, de manière transversale et coordonnée :

Valoriser le système portuaire maritime. Les ports maritimes jouent un rôle fondamental dans l'économie régionale, ils sont un maillon-clé de la chaîne logistique, interagissent avec leur hinterland.

(Re)Construire le port sur le port. Les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais sont très contraints dans leurs capacités d'extension foncière : relief, voies ferrées, canaux, rocade routières, quartiers d'habitation, zones d'activités... Les capacités d'extension de ces ports sont extrêmement limitées. Seul le Grand Port Maritime de Dunkerque dispose de vastes réserves foncières qu'il valorise dans le cadre du projet CAP2020.

Valoriser les friches existantes et développer la réserve foncière. Pour coûteuse qu'elle puisse être (dépollution des sols, contraintes pré-existantes de circulation et d'accessibilité...), cette stratégie s'intègre dans une logique de réduction des impacts environnementaux des ports et l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Décarboner les transports. Dans le transport international, la majorité du coût dépend de la partie terrestre et la compétitivité des ports dépend donc de leur connexion à l'hinterland. La région Hauts-de-France y accède par le biais de nombreux équipements permettant l'intermodalité et continue de renforcer ces derniers, avec le canal Seine Nord Europe, ou encore la rénovation de la voie-mère de Calais. Le transport ferroviaire est un atout des ports de Dunkerque, de Calais et du terminal Eurotunnel. Le Grand Port Maritime de Dunkerque bénéficie par ailleurs d'une connexion au réseau fluvial à grand gabarit, dont l'extension sera assurée par la mise en service du canal Seine Nord Europe.

Accompagner les démarches vertueuses de transition écologique/énergétique (certifications, charte de développement durable des ports...) **et les innovations techniques** (branchements à quais, essais sur les carburants alternatifs, mise en place de lignes logistiques décarbonées...).

Accompagner le déploiement d'outils informatiques modernes dans les structures de gestion portuaires et logistiques afin de digitaliser les activités portuaires. Le suivi des marchandises via les Cargo Community Systems et du fonctionnement du port via les Port Community Systems est aujourd'hui déployé dans la plupart des ports de la région. Ces plateformes numériques améliorent la productivité. Dans les hubs de transport internationaux, ces outils deviennent indispensables et sont aussi utilisés dans les connexions à l'hinterland. L'internet des objets permet des opérations à distance automatisées assurant une efficacité améliorée, répondant au besoin de vitesse croissant attendu du e-commerce. Les outils numériques permettent de traiter rapidement et efficacement la sécurité de la frontière (système d'information Brexit), tout en maintenant la fluidité du passage, conditions indispensables à la poursuite du trafic.

Structurer l'offre de formation pour accompagner vers les métiers maritimes (dynamique CPRDFOP). Dans les collèges, le nouveau dispositif du Brevet d'Initiation à la Mer permet aux jeunes de découvrir les différents métiers maritimes et de susciter de l'intérêt, voire des vocations, pour les filières maritimes. L'université du Littoral Côte d'Opale a créé en 2020, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Nausicaa, l'Institut des Sciences de la Mer et du Littoral (ISML). Cet

investissement de 30M€ appuie son programme de formation sur les cursus existants et l'IFSEA (nouvelle Ecole Universitaire de Recherche dédiée aux sciences de la mer, à l'halieutique et aux produits de la mer) rattachée à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO).

Dans le domaine halieutique, le Campus des Métiers et des Qualifications Approvisionnement Valorisation et Commercialisation des Produits Aquatiques (CMQ AVCPA), opérationnel depuis mars 2021, a pour but de fédérer les acteurs de la filière aquatique pour accélérer les dynamiques économiques et éducatives.

Approfondir la recherche et développer l'innovation pour répondre aux défis de transition des enjeux transversaux : la connaissance et la gouvernance. Renforcer la connaissance, la formation, la recherche et l'innovation pour mieux répondre aux défis du développement durable. Les forces de recherche régionales travaillant sur des sujets maritimes et littoraux se sont fédérées au sein de la **Structure Fédérative de Recherche « Campus de la Mer »**, créée en 2019, qui regroupe 11 laboratoires de recherche et 120 chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants et post-doctorants. Elles se mobilisent également dans le cadre du projet IDEAL (CPER 2021-2027) et des projets nationaux (ANR) et européens (**dynamique SRESRI**).

Renforcer la zone Capécure, à la fois comme poumon de la filière halieutique et port de commerce sous-exploité.

Objectif 2 – accompagner le secteur de la pêche et de l'aquaculture

La Région Hauts-de-France accueille Boulogne-sur-Mer, le premier port de pêche français et premier centre européen de transformation des produits aquatiques avec :

- 28 460 tonnes débarquées en 2021
- 280 000 tonnes de produits aquatiques transformés
- 165 entreprises de transformation, négoce et entreposage.

La sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni, acteur halieutique majeur, a modifié les paramètres historiques de nos filières : qu'il s'agisse de la pêche, de l'aquaculture des procédures sanitaires et douanières, ou encore de l'expertise et de la logistique.

Longtemps basé sur la quantité pêchée, le modèle économique de la pêche en région Hauts-de-France doit s'adapter face à une évolution de l'offre. Certaines espèces pêchées historiquement (sole, cabillaud, rouget...) se raréfient alors que d'autres sont désormais plus abondantes ou insuffisamment valorisées (crustacés, sardines, coquilles, coques). Avec le changement climatique, la sur fréquentation du détroit et les conflits d'usage de l'espace maritime, la filière doit être accompagnée pour faire face à ces évolutions en priorisant une meilleure valorisation des espèces.

En parallèle, la nécessité de développer une aquaculture nationale est un impératif et des projets aquacoles innovants s'installent sur le territoire des Hauts-de-France. De nombreux projets de recherche portent sur l'aliment aquacole, la maîtrise des effluents, les nouvelles techniques d'élevage (circuits fermés, aquaponie, aquaculture multitrophique intégrée, ...), la vaccination, ... La formation doit intégrer les avancées de la recherche pour permettre un transfert et une maîtrise de ces évolutions dans les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la covid-19 a significativement fait évoluer les comportements et attentes des consommateurs. L'intérêt pour les circuits courts (**axe 2**), les préoccupations liées à la

sécurité et à l'indépendance alimentaires, mais aussi, le développement spectaculaire du libre-service, sont entre autres, des sujets auxquels la filière de transformation des produits aquatiques se doit de répondre.

Dans ce contexte, la Région Hauts-de-France a lancé une démarche de concertation lors des états régionaux de la filière halieutique le 24 juin 2022. Ce travail collectif vise à aboutir à un plan d'action pour la filière pour la période 2023-2027. Cette ambition régionale s'articulera autour de trois axes :

- **encourager une meilleure valorisation des produits**
Il s'agit, à la fois, de mieux identifier les produits aquatiques des Hauts-de-France à travers le déploiement d'une marque régionale mais également de développer les signes de qualité tels que le Label Rouge. Un travail sera également engagé pour une meilleure distribution des produits auprès de la restauration collective
- **encourager l'innovation au sein de la filière**
Cette dimension est cruciale pour maintenir la compétitivité de la filière. La Région accompagnera notamment l'émergence de nouvelles espèces à forte valeur ajoutée telles que l'algoculture ou le projet d'ensemencement de coquilles Saint-Jacques. Les projets de valorisation des co-produits ou démarches d'économie circulaire seront également encouragés aussi bien pour le secteur de la pêche que celui de l'aquaculture. Enfin, un travail sera mené concernant l'efficacité énergétique des entreprises en mer et à terre
- **renforcer l'attractivité des métiers et l'accompagnement des entreprises**
La Région accompagnera de manière renforcée les stages, tutorats et immersions dans les entreprises de la filière. Par ailleurs, une démarche d'accompagnement des entreprises à travers la mise en place de chèques conseil permettra de développer un accompagnement à tous les stades de la vie des entreprises de la filière.

Ce plan d'action sera notamment financé à travers les crédits du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) dont la Région assure la gestion déléguée depuis 2014. Dotée d'une enveloppe de 17,9 millions d'euros de crédits FEAMPA, la Région déploiera au total plus de 27 millions d'euros au service de la modernisation et de la diversification des secteurs pêche et aquaculture en Hauts-de-France pour la période 2022-2027.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.4.2.1 : créer un chèque Conseil Produits aquatiques.** Afin de rester compétitives, les entreprises du secteur doivent adapter leurs outils et identifier des pistes de diversification de leur activité. Toutefois, étant composées à 95 % de TPE-PME, un accompagnement de type prestation de conseil est indispensable pour l'accompagnement stratégique, les études de marché, le sourcing, les audits, la maîtrise des risques santé et sécurité, l'hygiène et la qualité, l'intégration du numérique, l'optimisation des flux, la labellisation/certification, etc. **Action prévue dans le futur Plan d'action filière halieutique.**
- **ACTION 5.4.2.2 : engager le renouvellement de la flotte de pêche artisanale des Hauts-de-France,** vieillissante et obsolète dans son modèle économique principalement adapté à la pêche de la sole. Développement de modèles de navires de pêche polyvalents, appui possible

du volet 2 du Plan de relance en pêche et aquaculture pour construire des modèles de navires non productifs. **Action prévue dans le futur Plan d'action filière halieutique.**

- **ACTION 5.4.2.3 : poursuivre les investissements dans la recherche sur les ressources exploitables localement. Action prévue dans le futur Plan d'action filière halieutique.**
- **ACTION 5.4.2.4 : favoriser l'implantation de projets aquacoles sur le territoire et mettant en place les conditions d'accueil différenciantes** (capacité de dessalement d'eau de mer, ...).
- **ACTION 5.4.2.5 : contribuer au financement d'équipements collectifs via le FEAMPA** : ateliers de marées permettant de mieux valoriser les nouvelles productions locales dans le cadre du Plan de relance pour la pêche et l'aquaculture.
- **ACTION 5.4.2.6 : accompagner l'aquaculture dans ses démarches d'innovation et de développement par le soutien au Pôle Aquimer.** La région Hauts-de-France se place à la deuxième position en terme de production aquacole. Cette production est essentiellement dominée par l'élevage de truites mais la région se distingue également par la présence de la première ferme française de production de bars et dorades à Gravelines. L'adaptation aux besoins nouveaux passe par l'innovation et la Recherche et Développement. **Action prévue dans le futur Plan d'action filière halieutique.**

Objectif 3 - S'appuyer sur l'innovation pour développer la Blue Economy en Hauts-de-France

La région Hauts-de-France dispose d'une réelle capacité de production de connaissance et d'innovation portant notamment sur la sécurité alimentaire et la valorisation des produits, l'évaluation et la gestion de la ressource, ainsi que l'expérimentation pour l'exploitation de nouvelles espèces, pouvant être mobilisée sur les enjeux de développement économique (croissance bleue) et de transition (énergies renouvelables, transport maritime durable, valorisation des sédiments non immergeables, etc.).

La Région accompagne cette démarche également à travers le développement des groupes d'action locale pêche et aquaculture financés par le FEAMPA. Les groupes sélectionnés sur le territoire Hauts-de-France ont pour objectif d'accompagner les projets locaux émergents dédiés à l'économie bleue.

Toutefois, ces dynamiques sont insuffisamment reconnues et ne permettent pas de bien appréhender les savoir-faire et les capacités des territoires de la façade littorale de la région...

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.4.3.1 : investir dans des équipements de transition énergétique** (froid, récupération de chaleur, thalassothermie, ...).

- **ACTION 5.4.3.2 : appuyer l'implantation, à Boulogne-sur-Mer, d'un « réseau d'eau de mer propre »** comprenant le pompage, le traitement avant rejet des effluents, et la distribution vers une activité d'aquaculture et vers les industriels de la zone de Capécure.
- **ACTION 5.4.3.3 (dynamique SRESRI) : garantir la pérennité, la visibilité et l'intégration des démarches universitaires partagées avec les acteurs locaux :** Campus des Métiers et Qualifications, Ecole d'Ingénieurs, Ecole Universitaire de Recherche...

Objectif 4 - Accompagner la mutation et le développement des ports de plaisance maritime

Les ports de plaisance sont en pleine mutation : renouvellement de la clientèle, des pratiques, des services et des infrastructures. Les ports modernes ont définitivement tourné le dos aux « parkings à bateaux ». Le port de plaisance de demain est un port qui se diversifie dans les usages et les services avec une interaction toujours plus forte avec le territoire. L'objectif est aujourd'hui d'imaginer les conditions d'une synergie entre le port et son territoire.

Objectif 4 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.4.4.1 : accompagner la mutation et le développement des ports de plaisance maritime** par le biais d'étude de positionnement touristique financées dans le cadre des contrats de rayonnement touristique (**axe 5**).
- **ACTION 5.4.4.2 : soutenir le développement des services aux ports, digitalisation et offre de tourisme intégrée** financée dans le cadre des contrats de rayonnement touristique ou création d'un appel à projet « Port de plaisance innovant ».

AXE 5 – Accompagner le développement d'activités de loisirs favorisant l'attractivité résidentielle et touristique de la région

Le tourisme est un secteur d'activités en constante évolution qui représente 70 000 emplois en Hauts-de-France et génère plus de 6 milliards de consommation touristique représentant 4,2% du PIB régional.

Fortement impacté par la crise sanitaire et sujet aux évolutions constantes des tendances sociétales et des attentes des clientèles, le secteur et les entreprises qui le composent doivent sans cesse s'adapter et se transformer pour anticiper et répondre aux transitions économiques, sociales et environnementales qui impactent leur activité et leur organisation.

Dans ce contexte, le tourisme a fait l'objet en 2020 d'une recommandation européenne pour intégrer les enjeux du secteur dans les différentes stratégies de l'Union européenne.

De plus, l'Etat a établi en novembre 2021 un plan de reconquête et de transformation du tourisme (Destination France) qui pose les orientations prioritaires pour le développement du secteur et confirmer la place de la France comme 1ère destination touristique mondiale.

La Région, quant à elle, qui partage cette compétence (sans chef de filât) avec les Départements et les EPCI à fiscalité propre développe une politique en faveur du tourisme avec des axes « aménagement du territoire », « innovation », « formation » et « développement économique ». **Cette politique est en cours de redéfinition pour y intégrer les enjeux de la 3^{ème} Révolution Industrielle et conforter son action dans les axes précités.**

Objectif 1 - Accompagner les entreprises de tourisme en matière de financement

Positionner le tourisme comme filière stratégique d'avenir avec les travaux engagés sur l'innovation touristique sous toutes ses formes, les transitions environnementales et le partenariat avec les territoires est un enjeu majeur. La Région doit réaffirmer son leadership sur une compétence partagée dans le contexte de création d'un comité Etat/Région pour décliner en région le plan Destination France.

Objectif 1 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.5.1.1 : développer l'emploi et la formation dans ce secteur notamment pour sécuriser les emplois de saisonniers (dynamique CPRDFOP).**
Action en partenariat avec l'ARACT et l'UMIH sur recrutement et sécurisation de l'emploi.

- **ACTION 5.5.1.2 : fluidifier le parcours pour l'entrepreneur** avec la création d'un guichet unique pour les entreprises de tourisme (dans le cadre de la convention avec le Comité régional de Tourisme).

Objectif 2 - Favoriser l'innovation au sein des entreprises de tourisme par l'accompagnement aux transitions numérique et écologique

Dans un contexte national très concurrentiel, l'innovation touristique représente un enjeu d'attractivité fort pour notre région. En septembre 2020, la Région a adopté une feuille de route en faveur de l'innovation touristique sous toutes ses formes par l'accompagnement aux transitions numérique et écologique.

Pour faire de la région Hauts-de-France une région en pointe pour répondre aux nouvelles tendances du tourisme tout en étant en phase avec le contexte régional et les problématiques de ses entreprises et acteurs, trois enjeux ont été priorisés :

- favoriser les expérimentations et l'accélération de projet
- faciliter l'innovation touristique et accompagner les professionnels dans leur mutation
- expérimenter dans des thématiques prioritaires (digitalisation, rev3, Expérience Economy).

Dans ce contexte, Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) est l'écosystème régional qui a pour objet de détecter les besoins des acteurs du tourisme en matière d'innovation et apporter des solutions dans ce cadre.

Objectif 2 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.5.2.1 : améliorer la lisibilité de l'écosystème et la mise en réseau des acteurs**, particulièrement entre professionnels du tourisme et startup (Sujet intégré au DAS ICC dans le cadre du PO 2022-2027).
- **ACTION 5.5.2.2 : favoriser la transformation des entreprises par un accompagnement le plus en amont possible** dans le cadre du financement PRIT (priorités régionales d'intervention touristique) et de la démarche rev3. Partenariat ADEME sur l'accompagnement au changement climatique, Fonds tourisme Durable et Ecologie Touristique Territoriale.
- **ACTION 5.5.2.3 : mettre en place un dispositif pour soutenir les expérimentations/démonstrations dans le cadre du PRIT (priorités régionales d'intervention touristiques).**
- **ACTION 5.5.2.4 : mettre en place un outil d'observation des tendances et veille sur mesure** dans le cadre de la convention avec le Comité Régional du Tourisme (CRT).

Objectif 3 - Accompagner les territoires

Actuellement, la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France s'appuie principalement sur une contractualisation avec les territoires : suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en juillet 2017, **19 Contrats de Rayonnement Touristique** actifs sont signés avec des EPCI regroupés en « Destinations Touristiques ». Cette dynamique de contractualisation va se poursuivre, dans le cadre d'un nouvel AMI, sur la période 2023/2027.

Objectif 3 - Propositions d'actions

- **ACTION 5.5.3.1 : lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt Contrat de Rayonnement Touristique** pour encourager les nouvelles formes de tourisme sur les territoires (clusters, ESS, mutualisation d'activités et de personnel...) **et proposer aux intercommunalités des diagnostics territoriaux notamment en matière d'hébergement dans le cadre de la convention avec le Comité Régional de Tourisme.**
- **ACTION 5.5.3.2 : coordonner les délégations d'aides économiques aux EPCI avec les objectifs des contrats de rayonnement touristique** en matière de soutien à l'hébergement et de développement de l'entrepreneuriat pour diversifier les activités répondant aux attentes des clientèles. Des complémentarités avec LEADER pourraient être développées dans ce cadre, dans une dynamique de soutien à l'économie de proximité sur les territoires (**orientation 1**).

ORIENTATION 5 – TABLEAU DE SYNTHÈSE OBJECTIFS ET INDICATEURS

Axe 1 - Un préalable : répondre collectivement au défi du foncier économique pour répondre aux besoins de développement économique des territoires

Objectif 1 - Articuler les stratégies et les outils en faveur des fonciers, notamment pour la résorption et la requalification des friches industrielles	ACTION 5.1.1.1	Finalisation des outils régionaux
	ACTION 5.1.1.2	Nombre de foncières créées, nombre d'implantations sur des sites requalifiés, évolution de l'artificialisation pour les activités économiques
	ACTION 5.1.1.3	Nombre de ZAE vertueuses et projets collaboratifs accompagnés, nombre d'entreprises/projets circulaires accompagnés dans les ZAE ciblées, surface bâtie/surface dédiée aux espaces non viabilisés/surface totale
Objectif 2 - Mettre en place une gouvernance autour de la stratégie foncière au service d'objectifs territoriaux communs	ACTION 5.1.2.1	Mise en place de la gouvernance, nombre de réunions

Axe 2 - L'économie des proximités, enjeu d'attractivité et d'équilibre régional

Objectif 1 - Pérenniser et consolider les activités de proximité	ACTION 5.2.1.1	Indicateurs à définir dans le cadre de la feuille de route
	ACTION 5.2.1.2	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de reprises par territoires et par module
Objectif 2 - S'assurer du bon équilibre des territoires en s'appuyant sur des filières et des circuits de proximité renforcés	ACTION 5.2.2.1	Nombre de territoires impliqués, nombre d'entreprises accompagnées
	ACTION 5.2.2.2	Nombre d'actions financées, taux de vacance commerciale
	ACTION 5.2.2.3	Nombre d'emplois créés, nombre de visites/fréquentation, nombre de démarches effectuées au sein du tiers lieu, nombre de partenaires impliqués

Axe 3 - Optimiser nos infrastructures logistiques et de transports, optimiser les mobilités

Objectif 2 - Faire du Canal Seine Nord Europe (CSNE) un levier de	ACTION 5.3.2.1	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'emplois créés
	ACTION 5.3.2.2	Nombre de projets accompagnés

développement pour les Hauts-de-France	ACTION 5.3.2.3	Nombre d'EPCI et de projets accompagnés
	ACTION 5.3.2.4	Nombre d'entreprises implantées, nombre et volume de projets de reports modaux

Axe 4 - Le développement de l'économie maritime en Hauts-de-France, un enjeu majeur

Objectif 2 – Accompagner le secteur de la pêche et de l'aquaculture	ACTION 5.4.2.1	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de projets de développement concrétisés
	ACTION 5.4.2.2	Nombre de nouveaux navires
	ACTION 5.4.2.3	Montant des investissements
	ACTION 5.4.2.4	Nombre de projets implantés, nombre d'emplois créés
	ACTION 5.4.2.5	Nombre de projets financés
	ACTION 5.4.2.6	Nombre de projets accompagnés, nombre de projets européens déposés, statistiques de conversion de la flottille de pêche, chiffres annuels de la criée

Objectif 3 - S'appuyer sur l'innovation pour développer la Blue Economy en Hauts-de-France	ACTION 5.4.3.1	Montant des investissements, nombre de projets financés
	ACTION 5.4.3.2	Nombre de projets implantés
	ACTION 5.4.3.3	Nombre de projets soutenus, nombre de thèses de doctorats soutenues

Objectif 4 - Accompagner la mutation et le développement des ports de plaisance maritime	ACTION 5.4.4.1	Nombre d'études financées
	ACTION 5.4.4.2	Nombre de réponses à l'AAP, nombre d'actions engagées

Axe 5 - Accompagner le développement d'activités de loisirs favorisant l'attractivité résidentielle et touristique de la région

Objectif 1 - Accompagner les entreprises de tourisme en matière de financement	ACTION 5.5.1.1	Nombre d'emplois, nombre d'emplois saisonniers
	ACTION 5.5.1.2	Nombre d'entreprises accompagnées par territoire

Objectif 2 - Favoriser l'innovation au sein des entreprises de tourisme par l'accompagnement aux transitions numérique et écologique	ACTION 5.5.2.1	Nombre d'acteurs impliqués
	ACTION 5.5.2.2	Nombre d'entreprises accompagnées par territoire
	ACTION 5.5.2.3	Nombre d'expérimentations accompagnées par territoire

	ACTION 5.5.2.4	Mise en place de l'observatoire
--	-----------------------	---------------------------------

Objectif 3 - Accompagner les territoires	ACTION 5.5.3.1	Nombre de contacts, nombre de diagnostics
	ACTION 5.5.3.2	Nombre de contrats de rayonnement, nombre d'entreprises touristique accompagnées, nombre de connexions au portail B to B



LE SRDEII, UNE FEUILLE DE ROUTE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL, PILOTEE COLLECTIVEMENT, AU PLUS PRES DES TERRITOIRES





PREAMBULE

« LA REPUBLIQUE DES TERRITOIRES »

L'objectif est de s'appuyer sur la réforme territoriale issue de la Loi NOTRe et le SRDEII ainsi que sur la dynamique rev3 pour réinventer les modes de coopération entre la Région et ses territoires et en particulier pour « *passer d'une Région centrée sur sa capitale Lilloise-Amiénoise, à une Région où chaque territoire est considéré, où chaque citoyen sur chaque territoire voit que la Région est là pour lui* », selon les grands principes d'action suivants :

■ **plus d'équité** afin de diminuer les inégalités de traitement entre territoires, certains cumulant des vulnérabilités et bénéficiant de peu d'ingénierie et de permettre une connexion entre les ambitions territoriales et les capacités à faire, notamment pour les territoires ruraux.

Pour ce faire, il s'agira de rééquilibrer l'intervention régionale en faveur d'une plus grande équité en favorisant une nouvelle répartition des moyens et en mettant en place des modalités d'accompagnement différenciées des territoires, en matière d'ingénierie notamment.

■ **plus de convergence** afin de rendre la notion de « chef de filât » opérante alors qu'une articulation des compétences entre collectivités territoriales et Etat est de plus en plus nécessaire (besoin de convergence de l'action publique, raréfaction des moyens financiers...).

Il s'agit ici de rénover le dialogue régional avec les territoires et l'Etat et favoriser une convergence accrue des politiques publiques en visant une simplification et une meilleure lisibilité en particulier pour les entreprises (bénéficiaires finaux des dispositifs de soutien, qui relaient très régulièrement des difficultés pour obtenir les informations sur les aides mobilisables).

■ **plus d'initiatives** pour renforcer la proximité entre l'Etat, les grandes collectivités (Région, Départements) et le local. Des élus locaux et des citoyens qui sont trop souvent contraints par des approches trop verticales et qui manquent de leviers et d'interlocuteurs pour mettre en œuvre leurs propres idées.

Il s'agira de développer l'écoute et le dialogue et de redonner des marges de manœuvre au local, notamment les Maires et les citoyens, en encourageant les initiatives et l'innovation et en adaptant notre organisation.

Par ailleurs, la dynamique rev3 portée par la Région doit être au service, suivant ces principes d'action, du développement des territoires afin de :

■ **soutenir les initiatives territoriales de transitions et les outiller.** L'accompagnement des transitions génère de nombreuses initiatives et activités nouvelles, locales, autour de la fonctionnalité, de l'économie circulaire, des mobilités, de l'alimentation, qui trouvent leur place économique localement et leur utilité sociale

■ **accélérer la mutation des zones d'activités vers rev3.** La seule disponibilité du foncier ne peut plus constituer un argument de développement économique et d'attractivité. Ce qui va démarquer les territoires, les rendre attractifs pour l'accueil d'activités, ce sera le tissu local, les services présents,

mais aussi l'attractivité et la « saine gestion » des zones d'accueil. L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) devient un booster d'attractivité pour les territoires.

■ utiliser rev3 comme moteur d'attractivité de la région et des territoires en valorisant les initiatives portées par les territoires et qui reconstituent leur ressort de développement : des filières locales comme vecteurs de résilience et de mobilisation.

Les engagements de la Région :

- aider à l'ingénierie, avec une mobilisation particulière à l'attention des territoires les moins dotés
- favoriser l'expérimentation notamment en proposant des Appels à projets ou Appel à manifestations d'intérêt
- identifier simplement LA clé d'entrée pour accéder aux dispositifs d'accompagnement
- créer le club régional des développeurs économiques et déployer des initiatives favorisant la mise en réseau et la montée en compétence de l'ingénierie face aux besoins nouveaux.

AXE 1 – Relations et coopération avec les autres niveaux de collectivités

Objectif 1 - Adapter les modalités de contractualisation à la volonté et aux spécificités des EPCI

Les communautés d'agglomération ou de communes souhaitent s'engager dans une phase de contractualisation dès l'entrée en vigueur du SRDEII afin d'établir un partenariat constructif et collaboratif. **Les modalités de contractualisation présentées ci-après ne sont que des orientations qui ne seront confirmées que lorsque sera adoptée la politique de contractualisation régionale.**

Cette démarche devra permettre d'envisager globalement le développement d'un territoire.

La Région souhaite ainsi construire avec ces EPCI des contrats afin de se doter d'une visibilité moyenne sur les projets de développement et sur les enjeux des territoires. La Région Hauts-de-France proposera que ces contrats englobent au mieux l'ensemble des problématiques de territoires en intégrant les collaborations Région/EPCI dans tous les domaines : aménagement du territoire, transports, formation, tourisme, activités agricoles ...

L'ensemble des sujets de développement économique pourront être inventoriés dans ces contrats :

- la dynamisation dans les territoires ruraux et urbains, notamment dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'économie sociale et solidaire
- la création et la transmission d'entreprise, la formation
- les structures d'accompagnement locales de développement économique et d'innovation
- les projets locaux spécifiques
- les projets en faveur de la transformation de l'appareil productif, la démarche rev3, la politique industrielle, l'innovation, l'export ou la recherche et le développement ...
- les projets permettant de cultiver les atouts entre les EPCI d'un même bassin d'emploi et entre l'agglomération et sa zone d'influence.
-

A noter que dans le cadre du renforcement du partenariat entre la Région, la capitale régionale et le second pôle régional au regard du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires) et du CPER des Hauts-de-France 2021-2027, une contractualisation avec la Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole permettra de compléter le dispositif contractuel issu du SRDEII en favorisant des expérimentations ou des travaux conjoints spécifiques, en particulier en matière d'accompagnement de l'excellence économique.

• Coopération Région/Métropole de Lille (MEL)

En février 2021, les élus du conseil de la Métropole Européenne de Lille ont adopté le **Plan Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET)**. Ce document stratégique vient fixer le cadre et l'ambition des politiques métropolitaines développées en faveur du soutien et de la relance économique des entreprises du territoire de la MEL.

La MEL s'est ainsi donnée pour objectifs de :

- créer les conditions d'une économie durable, performante et solidaire tournée vers l'emploi
- accompagner les entreprises pour qu'elles soient au rendez-vous des transitions écologiques, sociales et numériques tout en préservant leurs capacités de développement.

Conformément à l'article L4251-15, les orientations du SRDEII applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et la Région.

L'enjeu de cette convergence et articulation entre PSTET et SRDEII sera de permettre une cohérence d'actions forte et de renforcer les dynamiques partenariales en faveur du développement des entreprises, de l'emploi et de l'attractivité du territoire métropolitain et de l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Cette cohérence pourra trouver sa traduction opérationnelle dans :

- une participation politique et technique active de la MEL aux instances de coordination proposées par la Région des Hauts-de-France
- une gouvernance partenariale spécifique pour le territoire métropolitain, avec le GAME (Groupe des Acteurs Métropolitains de l'Economie) et des échanges réguliers
- la signature d'une convention qui détermine les modalités et conditions de participation de la MEL aux aides et régimes d'aides mis en place par la Région Hauts-de-France.

Il est proposé de structurer l'ambition partagée de la Région et de la MEL autour de quatre axes :

- accélérer les transitions
- consolider le socle productif
- développer l'emploi et les compétences
- renforcer l'attractivité.

• **Coopération et partenariat Région/Communauté d'Agglomération Amiens Métropole**

Afin de renforcer encore davantage la place de « deuxième capitale » d'Amiens et de son agglomération au sein de l'écosystème régional que ce soit en matière de filières, d'innovation, de recherche ou d'entrepreneuriat, la Région et Amiens Métropole s'engagent :

- à faciliter les collaborations entre les services régionaux, les agences régionales (HDFID, NFI) et les services d'Amiens Métropole
- à contribuer à la transformation des entreprises du territoire amiénois en s'appuyant sur les cadres d'intervention des aides économiques adoptées par la Région
- à poursuivre la réindustrialisation du territoire dans le cadre du Plan Territoire d'Industrie et ce, malgré le contexte particulièrement complexe lié au ZAN
- à poursuivre ou construire les collaborations opérationnelles dans le domaine
 - de la santé (avec Eurasanté)
 - du digital (avec le développement de la Communauté French Tech sud)
 - de l'énergie (et les coopérations avec les projets de gigafactories)
 - de la bioéconomie
 - de la sous-traitance industrielle
 - des industries créatives et culturelles (pôle image et bande-dessinée) pour lesquelles l'ambition d'Amiens métropole est forte comme l'atteste la candidature comme Capitale européenne de la culture ou le projet de plateforme des Images et de la Conversion.

• Coopération Région/EPCI

La maille de contractualisation ainsi que les critères de fragilité ou d'éligibilité des territoires seront définis par la politique contractuelle régionale. De par leur poids dans l'économie régionale, les agglomérations majeures pourront solliciter la mise en place d'un contrat économique spécifique avec la Région Hauts-de-France.

Les revues régulières de ces contrats permettront aux communautés d'agglomération et autres EPCI de participer directement à la gouvernance de leurs priorités économiques territoriales et de suivre l'avancée des projets conjointement décidés avec la Région Hauts-de-France.

Différents périmètres et modalités de contractualisation permettant d'associer stratégie et opérationnalité seront proposés selon la taille et typologie des territoires (communauté de communes/communauté d'agglomération, rural, urbain, IDH supérieur ou inférieur à 0,4 ...) avec l'objectif d'intervenir en priorité auprès des territoires les moins outillés ou/et les plus vulnérables.

Les axes ou volets possibles du conventionnement pourront être par exemple :

- partage d'orientations stratégiques permettant de croiser stratégie de développement économique régionale et stratégie de territoires
- principe d'établir des conventionnements d'autorisation sur la durée du SRDEII afin de faciliter les interventions des EPCI à l'attention par exemple des acteurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprises
- principe d'établir des conventionnements d'autorisation sur les aides aux entreprises afin de permettre aux territoires d'accompagner les projets de création et de développement d'entreprises quelque soit leur taille
- principe d'établir, sur base d'une volonté exprimée des EPCI, des conventionnements plus ciblés sur certaines aides, certains secteurs, certaines filières afin de garantir une intervention en complémentarité entre Région et Territoires
- principe général de rendre plus lisible l'intervention des collectivités à l'attention des entreprises afin de faciliter leur accès aux différents dispositifs d'aide
- ...

Des conventions de coopération Région/EPCI pourront être établies, notamment pour ce qui concerne la politique agricole et en particulier la création de fonds d'intervention territoriaux, dédiés au cofinancement public des projets locaux portés par des acteurs privés et financés par le FEADER dans le cadre de LEADER.

L'expérimentation, sous forme d'Appels à Projets (AMP) ou à Manifestation d'Intérêt (AMI), sera également favorisée, particulièrement en matière d'économie résidentielle et des proximités ou de transformation de l'économie locale.

Les **projets structurants à forts enjeux de rayonnement, d'attractivité et participant aux dynamiques des transitions territoriales** (énergétique, numérique, économique ...) en conformité avec les orientations du SRADDET et la démarche rev3 pourront être soutenus dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire – (**dispositif d'Aides aux Communes et aux Territoires – ACTes - Fonds de soutien aux projets structurants**).

Au travers de ces outils, il s'agira pour la Région d'accompagner des initiatives identifiées et construites à l'échelle des Territoires et ainsi de soutenir des initiatives locales, complémentaires des outils définis et déployés à l'échelle régionale.

Objectif 2 - Développer des coopérations avec les autres niveaux de collectivité au-delà des obligations légales

• ***La coopération Etat/Région Hauts-de-France***

Les services de l'Etat, (notamment les services de la DREETS, de la DREAL, de la DRARI, de la DGDAN, des Douanes...) ont participé activement à la phase de concertation.

Cette nouvelle contribution permet de souligner **les articulations avec les politiques publiques** nationales, au premier rang desquelles le **plan d'investissement France 2030**, la prise en compte des transitions écologiques (décarbonation, développement de l'économie circulaire, maîtrise de l'artificialisation des sols, développement des filières vertes) et de porter l'accent sur plusieurs filières considérées comme stratégiques pour l'économie régionale (automobile et aéronautique, santé, logistique, numérique, résilience alimentaire, économie sociale et solidaire). Les axes de coopération majeurs entre l'Etat et la Région Hauts-de-France sont à retrouver en détail :

- **prise en compte des ambitions de France 2030**
- **prise en compte des transitions énergétiques et écologiques**
- **les filières économiques stratégiques pour la région des Hauts-de-France**
- **la gouvernance régionale du SRDEII**

• ***La coopération Départements/Région Hauts-de-France***

Les Départements n'ont plus de compétence propre en matière de développement économique du fait de la loi NOTRe mais souhaitent apporter leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des axes stratégiques du SRDEII pour les raisons suivantes :

1. De nombreux sujets départementaux sont en lien avec la future stratégie économique régionale. Parmi les principaux :
 - insertion professionnelle : retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA), la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics, l'approfondissement de la coopération entre les acteurs de l'emploi (Région, Pôle emploi, MEDEF, Chambre de Métiers, tissu associatif...) et les nombreuses actions développées dans les Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDEI), notamment à destination des jeunes
 - transition énergétique, rénovation des bâtiments et économie circulaire : lutte contre la précarité énergétique qui est le chef de filât des Départements, retour à l'emploi des ARSA dans ces secteurs au cœur de la nouvelle stratégie régionale
 - transition numérique : déploiement de la fibre, lutte contre l'illectronisme
 - dynamique rev3 : soutien financier aux projets d'investissement du bloc communal et montée en qualité des projets
 - agriculture et alimentation résiliente : soutien aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), accompagnement du développement de l'agroécologie, des circuits courts, locaux et bio notamment via la restauration collective des collèges et établissements médico-sociaux.

2. Par ailleurs, les Départements contribuent par leurs différentes politiques, notamment au titre de leur chef de filât Solidarité des Territoires, à l'attractivité et au développement économique de la région :

- qualité et cadre de vie : équipements et services structurants et de proximité, Espaces Naturels Sensibles (ENS), santé, logement-habitat...
- ruralité : mobilités innovantes, déploiement de la fibre et soutien aux tiers lieux (« smart ruralités »), soutien aux commerces et services de proximité
- mobilités : voirie structurante et desserte d'aménagements économiques
- tourisme : promotion touristique et développement de l'offre, notamment autour du patrimoine, de la culture, du vélo et des grands évènements sportifs
- Canal Seine-Nord-Europe (CSNE) : les financements apportés par le Département du Nord, de l'Oise et de la Somme s'élèvent ainsi respectivement à 217 millions d'euros, 108 millions d'euros et 76 millions d'euros
- soutien aux stratégies de renouveau des territoires marqués par des difficultés socioéconomiques importantes avec une concentration des moyens déployés dans le cadre des politiques publiques de droit commun ou spécifiques.

3. Les Départements sont également des employeurs d'importance (notamment dans les services sociaux et médicosociaux) et sont moteurs de l'économie via la commande publique (maîtrise d'ouvrage départementale, achats publics, dispositifs de soutien aux projets du bloc communal).

C'est à ce titre que le Nord a également signé un accord départemental de relance avec l'Etat en mai 2021 portant sur un engagement global de 388 millions d'euros sur deux ans (dont 288 côté Département) et visant à mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique et outil stratégique de la transformation résiliente du territoire.

Les Départements contribuent également, par la production de services publics à la population, à la création de richesse et de valeur ajoutée régionales.

4. Enfin, le SRDEII est un outil de planification à l'échelle régionale mais qui doit être adapté territoire par territoire. L'échelle départementale peut permettre de rendre moins complexe et plus régulier le dialogue autour de l'élaboration et la mise en œuvre du SRDEII.

Les Départements souhaitent que le SRDEII ne soit pas un document purement technique, qu'il marque les priorités et porte une réelle ambition pour le devenir économique de la région, en particulier en matière d'égalité territoriale. Ils insistent sur la bonne prise en compte des enseignements à tirer de la crise sanitaire :

- l'accélération des transitions énergétique, numérique et environnementale au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion
- le soutien aux stratégies de réindustrialisation et de filières en lien avec les enjeux de souveraineté industrielle et de sécurisation des chaînes de valeurs et d'approvisionnement
- l'évolution possible au fil du temps du schéma en fonction des besoins et d'enjeux nouveaux qui émergeraient, voire la mobilisation de moyens exceptionnels et adaptés et/ou la création de « cellules de crise » en cas de situations d'urgence ou de crise
- l'amélioration du dialogue avec les Départements au regard de leurs propres enjeux et bien que la loi NOTRe ait instauré un rôle renforcé à la Région et aux intercommunalités dans le champ économique et l'élaboration et la mise en œuvre du SREDII. Les

Départements proposent d'être associés à la gouvernance via le dispositif de suivi et de pilotage du SRDEII

- la bonne articulation stratégique du SRDEII avec le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour une meilleure cohérence d'ensemble.

• ***La coopération avec les communes***

La crise sanitaire a mis en évidence l'adaptabilité des petites collectivités territoriales aux difficultés économiques, spécialement rencontrées par les TPE (Très Petites Entreprises), concentrant leur activité sur leur territoire. Parallèlement, ils constatent souvent la diminution de la vitalité de leur territoire : exode, réponses exogènes aux besoins des habitants générant des inégalités d'accès et des impacts écologiques négatifs.

De nombreux élus de petites communes souhaitent agir en faveur du développement de leur territoire, en impulsant des projets, en soutenant les créations, en impliquant les habitants dans la résilience économique du territoire.

Dans ce cadre, la Région interviendra prioritairement en complémentarité avec les EPCI, mais pourra proposer aux communes des interventions ciblées ou spécifiques.

Au titre de l'aménagement du territoire, la région accompagne également :

- les communes rurales (communes de moins de 2 000 habitants) dans leurs efforts d'investissement pour des projets locaux. Un fonds d'appui soutient les projets de développement local favorisant les transitions conformément aux principes de la démarche rev3 – (**dispositif d'Aides aux Communes et aux Territoires – ACTes - Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales**)
- les projets structurants d'une commune à forts enjeux de rayonnement sur le périmètre de son intercommunalité, d'attractivité et participant aux dynamiques de transition territoriale énergétique, numérique, économique ...) en conformité avec les orientations du SRADDET et la démarche rev3 (dispositif d'Aides aux Communes et aux Territoires – ACTes - Fonds de soutien aux projets structurants – dispositif de soutien à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et soutien aux villes moyennes « Action Cœur de ville »).

• ***La coopération avec les autorités belges (Région Wallonne, Région flamande)***

La relance économique est une réalité de part et d'autre de la frontière franco-belge, avec des tensions sur le recrutement de la main d'œuvre dans l'agro-alimentaire, le bâtiment, la restauration...

Dans ce cadre, la Région renforce sa coopération en matière d'emploi et de formation professionnelle avec la Région flamande et la Région wallonne en prenant en compte la spécificité de la zone transfrontalière en matière d'offre d'emplois et besoin en formation professionnelle pour les entreprises des deux côtés de la frontière.

Les régions frontalières partageant des spécificités communes, une action concertée ne pourra que renforcer nos politiques publiques respectives.

Objectif 3 - Des enjeux inter-territoires à prendre en compte de manière spécifique

Les enjeux spécifiques de développement de certains territoires regroupant plusieurs EPCI à l'échelle inter départementale, nécessitent une approche globale et une attention particulière, avec l'ensemble des secteurs de ces territoires et les services de l'Etat. C'est le cas notamment pour :

- **le Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache** a été initié en 2018 pour répondre de façon partenariale aux enjeux spécifiques de ce territoire considéré comme vulnérable à plusieurs points de vue. L'accélération du développement économique du territoire constitue une orientation de la seconde génération du pacte qui mobilise les efforts de l'Etat, de la Région, des Départements de l'Aisne et du Nord et des 8 EPCI du territoire.

Outre le caractère incitatif de la fiscalité sur le territoire (zonage des aides à finalité régionale maintenu et étendu sur le périmètre du pacte pour la période 2022-2027), il s'agit de diversifier les activités par une montée en puissance de l'investissement et une amélioration des conditions d'exercice des entreprises.

Cette volonté implique pour la Région d'investir les axes suivants :

- la mise en réseau des acteurs économiques à l'échelle du Pacte, à travers la constitution et l'animation, à l'initiative de la Région et de Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) et dans le cadre de leurs compétences respectives, d'une « task force » des différents opérateurs et réseaux (forme de « guichet unique »), s'appuyant sur les outils existants et visant à répondre rapidement à tous types de demandes
- un regard préférentiel porté sur la SAT dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'activité économique : les outils régionaux existants (pôles d'excellence, de compétitivité, outils d'aide à l'exportation) seront mobilisés pour conforter les projets de développement des entreprises locales et leurs capacités d'excellence et d'innovation. Cet accompagnement sera réalisé en priorité au bénéfice des filières industrielles, agroalimentaires, bois, services à la personne, déjà largement implantées en Sambre Avesnois Thiérache
- le soutien à la numérisation des TPE et PME afin de répondre à deux objectifs complémentaires : accroître leur compétitivité, et mettre en valeur le commerce local. Cette ambition passera par l'appui aux démarches de transition numérique des entreprises et l'identification des besoins en talents numériques des entreprises
- l'accompagnement du développement économique de proximité, en partenariat avec les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat, dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique des centralités urbaines du territoire. La Région mobilisera pour cela sa politique générale d'aménagement, les dispositifs d'aides directes aux entreprises, et le dispositif de soutien aux commerces et à l'artisanat dans les centres-villes et centres-bourgs
- le soutien aux projets locaux et à l'investissement des Intercommunalités et des Communes qui composent la Sambre-Avesnois-Thiérache, avec une politique d'accompagnement aux Communes et Territoires (ACTes) et l'Appel à Projet spécifique dédié au territoire du PACTE SAT

- Appui et accompagnement à la rénovation énergétique des logements (privé et social) en soutien au développement économique et à l'emploi, et l'amélioration des conditions d'accès des habitants à un logement de qualité
 - la reconquête des friches où pourront se matérialiser de nouveaux investissements et l'accueil d'activités économiques, en particulier dans le sillage de la mise à 2x2 voies de la RN2, qui permettra au territoire de se connecter au réseau routier national. Pour répondre à la fois aux objectifs de « zéro artificialisation nette » et au constat d'absence de foncier disponible, la Région accompagnera en particulier les collectivités dans l'établissement de « projets de friche », indispensables préalables à la transformation de ces sites, aux côtés de l'Etat. Elle pourra apporter un appui aux différentes opérations, déterminé au cas par cas.
- **l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (2017-2027) – ERBM.** L'engagement pour le renouveau du bassin minier a été signé en 2017 par l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les 8 EPCI concernés. Cet outil vise à donner au territoire une nouvelle capacité à développer des projets et de l'activité, à travers une stratégie transversale partagée par les signataires. Dans le domaine économique, outre les mesures fiscales incitatives instaurées par l'Etat (dispositif « bassin urbain à dynamiser »), la Région s'est engagée plus particulièrement à intervenir pour :
- soutenir les secteurs d'excellence, que ce soit en confortant ceux qui sont déjà implantés (plasturgie et logistique par exemple) ou en favorisant l'émergence sur le territoire de filières répondant à de fortes priorités comme l'écoconstruction
 - favoriser l'emploi local pour répondre aux enjeux de la réhabilitation des logements et de la rénovation « intégrée » des cités minières en mobilisant l'ensemble de l'écosystème du bâtiment (enjeu de « hub emploi formation »), en favorisant l'accès à la commande publique des entreprises du territoire et en accompagnant les acteurs locaux.
- **le littoral et la Blue Economy** (le développement des ports, la pêche, les énergies ...) **(orientation 5)**
- **les Franges franciliennes.** (Attractivité résidentielle, entrepreneuriale et touristique vis-à-vis de l'Ile de France, la connexion avec l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ...)

Objectif 4 - Outiller les territoires pour favoriser l'ingénierie locale

Les projets d'investissement et de développement économiques mobilisent de plus en plus de compétences pour répondre aux problématiques soulevées par les entreprises (innovation, développement durable, énergie, internationalisation, réglementation en matière d'aides aux entreprises...). Malgré la volonté des territoires de proposer une ingénierie dédiée à l'accompagnement de projets d'entreprises et d'encourager sa montée en compétence, les moyens financiers et humains mis à disposition restent malheureusement insuffisants ou inadaptés.

A l'échelle régionale, les compétences existent et doivent être mieux mutualisées afin d'accompagner la montée en compétence de l'ingénierie locale et de renforcer l'attractivité de la région et de ses territoires. Par ailleurs à l'échelon territorial, il apparaît également nécessaire de

mutualiser les compétences (ingénierie dans les EPCI, dans les communes, au sein des structures intervenant dans le domaine de l'emploi, ...).

Afin de favoriser le développement et la montée en compétence de l'ingénierie locale, il sera notamment proposé de :

- **mettre en place un Club des développeurs économiques** réunissant l'ensemble des agents territoriaux en charge du développement économique avec un programme de formations par webinaires notamment dans différents domaines associant également les agences régionales et autres acteurs de l'écosystème selon les besoins
- s'appuyer plus fortement sur les **antennes régionales**
- **rendre lisible les aides et mieux orienter les entreprises**
- **Hauts-de-France entreprises, « guichet unique »**, interlocuteur dédié par projet de l'entreprise, permettant d'informer et d'orienter vers toutes les aides potentielles (régionales et hors région).

AXE 2 – Gouvernance du SRDEII : faire du schéma un « organisme vivant »

La 1^{ère} génération du SRDEII, dans un contexte particulièrement difficile de fusion des régions, répondait davantage à une obligation émise par le législateur dans le cadre de la loi NOTRe qu'à une réelle possibilité de piloter l'action régionale en lien avec les acteurs économiques et les territoires.

Le SRDEII 2022/2028 doit être l'opportunité de repenser totalement, avec ambition, le pilotage de l'action économique régionale, en y associant l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les territoires.

Parallèlement, la période récente a démontré l'absolue nécessité pour les acteurs publics d'être agiles, adaptables : le dialogue et la concertation avec l'ensemble de ses partenaires, au premier rang desquels les territoires, sont une condition sine qua non pour répondre avec efficacité et responsabilité aux enjeux de plus en plus complexes et évolutifs de l'économie à ses différentes échelles.

Le SRDEII Hauts-de-France poursuivra donc ce double objectif :

- **être une feuille de route partagée**, outil stratégique pour le pilotage de la transformation de l'économie régionale
- **être un « organisme vivant »**, opérationnel et capable de s'adapter et d'évoluer constamment en fonction du contexte et des opportunités.

Si la Loi impose que la stratégie économique régionale incarnée dans le SRDEII, soit élaborée en concertation, la Région Hauts-de-France réaffirme donc sa volonté de poursuivre cette collaboration tout au long de sa mise en œuvre.

• Une triple gouvernance : thématique, territoriale, stratégique

La phase de concertation a permis aux acteurs économiques comme aux collectivités locales d'exprimer leur volonté d'être étroitement associés à la mise en œuvre de la stratégie économique régionale. Par ailleurs, la Région Hauts-de-France s'appuie d'ores et déjà, dans la continuité de longue tradition du travail collectif, sur un riche écosystème d'acteurs.

L'enjeu de ce SRDEII sera donc de renforcer sa gouvernance dans un triple objectif : agilité, représentativité et anticipation.

Dans ce cadre, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes étant également un objectif politique transversal, la représentativité des femmes dans les instances de gouvernance sera systématiquement recherchée.

- **Gouvernance thématique** : chaque programme, chaque filière mettra en œuvre sa feuille de route en s'appuyant sur les indicateurs précisés dans ce schéma afin d'en faire le reporting précis et régulier, alimentant la gouvernance stratégique du SRDEII.

Pour répondre à l'objectif d'agilité, cette gouvernance s'appuiera en priorité et essentiellement sur les instances de pilotage existantes. Les seules instances créées devront répondre seulement à d'éventuels « trous dans la raquette » en matière de pilotage.

- **Gouvernance territoriale** : à l'instar des réunions du Service Public pour l'Emploi Local (SPEL), l'action vise à instituer une gouvernance territoriale du SRDEII afin de rendre compte de l'action régionale menée localement.

Cette instance a également pour objectifs de :

- mieux coordonner les interventions de la Région et des EPCI sur le territoire
- permettre aux EPCI de mieux s'approprier les politiques régionales et donc de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires potentiels
- piloter l'action régionale en prenant davantage en compte les spécificités des territoires.

A l'échelle d'un ou plusieurs EPCI (en fonction de leur taille), cette gouvernance rassemblera régulièrement les conseillers régionaux du secteur, les élus locaux ainsi que les représentants économiques du territoire pour dresser le bilan et les objectifs de l'action publique en faveur du développement économique et des entreprises :

- rendre compte de l'action régionale dans les territoires auprès des acteurs économiques locaux (élus, associations, entreprises...)
- coordonner les actions de la Région et des EPCI en matière de développement économique
- mieux connaître et diffuser les dispositifs régionaux auprès des bénéficiaires potentiels
- prendre en compte les spécificités locales et expérimenter de nouveaux projets.

- **Gouvernance Stratégique**

La gouvernance thématique et territoriale du SRDEII sera complétée par une instance stratégique qui, grâce aux outils de reporting mis en place, proposera régulièrement un état d'avancement des feuilles de route économique régionales et veillera au respect des orientations et objectifs poursuivis.

Sa composition et sa fréquence de réunion seront précisées ultérieurement mais veilleront à répondre aux enjeux :

- **d'agilité par un nombre de membres et une fréquence de réunions « raisonnables »**
- **de représentativité notamment par une présence diversifiée d'intercommunalités**
- **d'anticipation par l'association de structures ou d'expertises en tant que de besoin.**

Elle pourra également :

- s'appuyer sur une évaluation systématique des orientations mises en œuvre afin de permettre si nécessaire une évolution des programmes et dispositifs si nécessaire
 - grâce aux indicateurs correspondant à chacune des actions du SRDEII
 - grâce à d'éventuelles études d'impact supplémentaires
- faire l'objet d'une réunion annuelle élargie à l'ensemble des acteurs économiques afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique collective. Plus largement, une communication dédiée, à destination particulièrement des entreprises régionales, devra poursuivre le même objectif.

Enfin, afin de contribuer à faire de ce schéma un « organisme vivant », s'adaptant au contexte régional, national ou international et aux résultats obtenus, il pourra être revu :

- **chaque année et modifié éventuellement par avenant**
- **obligatoirement au bout de 3 années d'exercice.**



ANNEXES





Aides aux entreprises

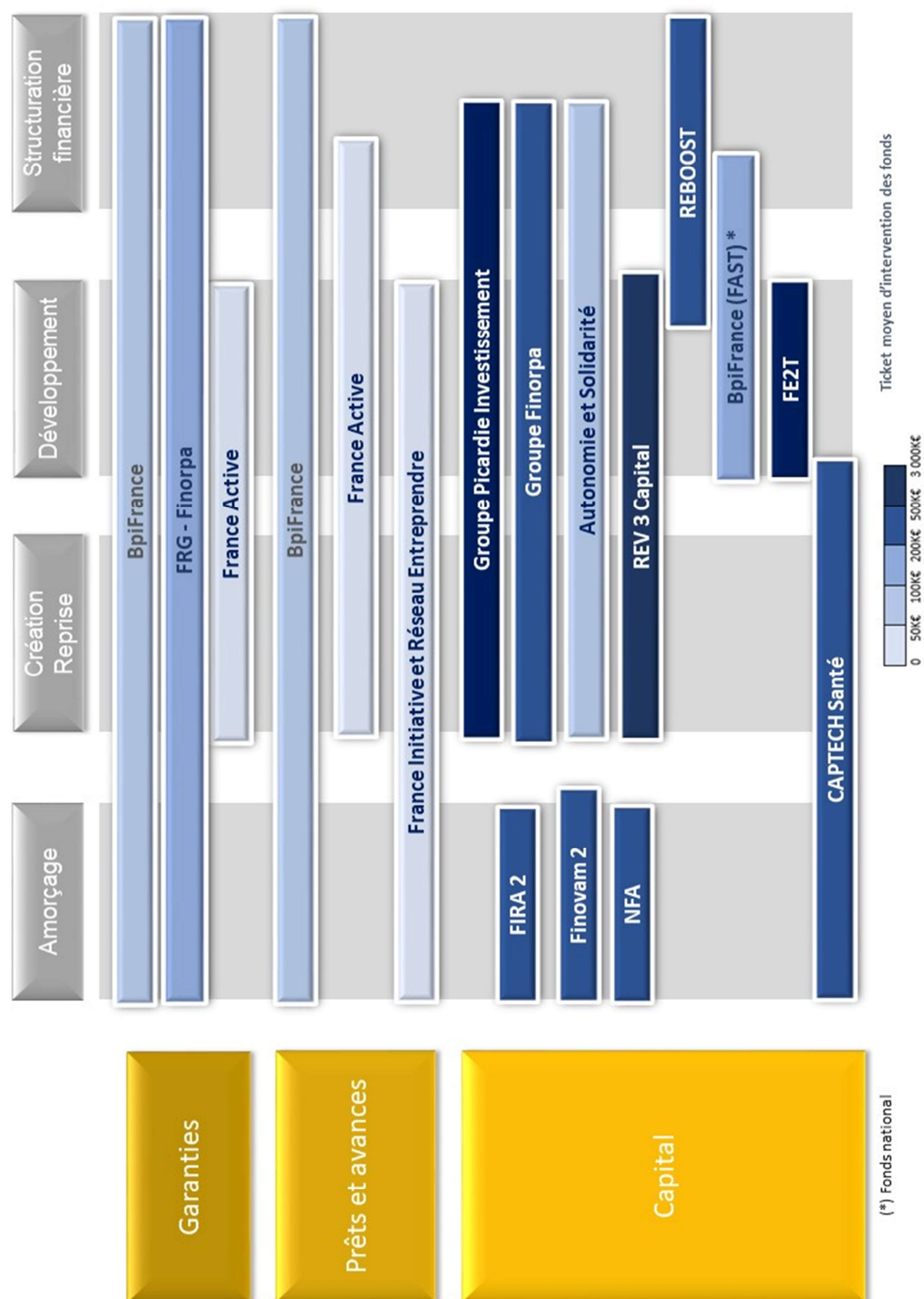
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux. En matière de développement économique, la Région est désormais seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et/ou intercommunal).

Toutefois, en vertu de l'article L.1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, les EPCI ont la possibilité de compléter le financement de la Région lorsque celle-ci octroie une aide individuelle à une entreprise, dans le cadre d'un dispositif adopté par la Région.

- *Aides à l'amorçage, à la création et à la reprise d'entreprise*
- *Aides au développement, à l'accompagnement aux transitions et à la modernisation de l'appareil productif*
- *Aides au renforcement du haut de bilan*
- *Aides spécifiques aux TPE*
- *Aides spécifiques à l'économie sociale et solidaire*
- *Aides au secteur agricole*
- ...

Cette complémentarité peut se traduire par une convention tripartite entre l'EPCI, la Région et l'entreprise accompagnée et/ou une participation au financement d'un dispositif d'aide mis en place par la Région, dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'EPCI et la Région précisant les modalités d'intervention de chacun (**orientation 6**).



(*) Fonds national



Ressources du SRADDET

■ Le SRADDET et l'accompagnement territorial du Service Aménagement Régional (SAR) :

- le SRADDET lui-même : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>
- les fiches de vulgarisation du SRADDET : <https://2040.hautsdefrance.fr/decouvrez-la-collection-les-fiches-du-sraddet/>
- les fiches outils du SRADDET : <https://2040.hautsdefrance.fr/une-nouvelle-collection-les-fiches-outils-sraddet/>
- le guide sur les stratégies foncières réalisé dans le cadre des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA) : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/les-ateliers-regionaux-des-acteurs-de-lamenagement-2/>
- ainsi qu'une présentation des ARAA : <https://2040.hautsdefrance.fr/araa/>

■ Cartographie et données gérées par le Service Information Géographique et Appui à la connaissance (SIGEAC) :

- Géo2France : <https://www.geo2france.fr/portail/>
- cartotheque du SRADDET : <https://www.cartes.hautsdefrance.fr/>
- GéoTerritoires (application permettant de générer des cartes) : <https://geoterritoires.hautsdefrance.fr/>

■ Connaissance et Prospective du Service Observation Prospective (SOP) :

- présentation du Collège de prospective : <https://2040.hautsdefrance.fr/observation-et-prospective/>
- la collection Repères : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/les-reperes-hauts-de-france/>
- le baromètre des entreprises : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/les-reperes-hauts-de-france/>
- les fiches variables Centres Villes Centres Bourgs et Industries : <https://2040.hautsdefrance.fr/industrie-29-variables-porteuses-devolutions-majeures-pour-lavenir/>



La feuille de route rev3

rev3 : transformons les Hauts-de-France

rev3, l'étendard de l'ambition des Hauts-de-France, pour une région leader et exemplaire d'un développement durable au service des Hommes, des territoires, de la Planète.

Feuille de route 2022-2027 : la mobilisation accélérée de tous les acteurs de la région pour répondre aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales.

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, etc.) touchant la région et, au-delà, le monde dans son ensemble, les Hauts-de-France sont le lieu d'une dynamique innovante et partenariale : rev3.

La démarche rev3 est portée, dès l'origine (2013) par la Région et par la CCI Hauts-de-France. Essentiellement constituée des projets initiés par les divers acteurs régionaux, elle réunit les quatre « mondes » que sont le monde économique (entreprises, organisations consulaires et professionnelles...), le monde des collectivités territoriales et des acteurs publics (État, établissements publics, communes, intercommunalités...), le monde de la formation et de la recherche (Universités, Grandes écoles, lycées, organismes de formation, laboratoires de recherche...) et, enfin, le monde des citoyens et de leurs associations.

En bientôt dix ans, beaucoup a été fait et, tant du point de vue du nombre de projets (plus de 1 500) que des créations d'activités et d'emplois, le bilan est considérable. Cependant, si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire et, loin de pouvoir marquer une pause, rev3 continue d'être une priorité régionale avec la volonté d'une accélération pour ces prochaines années.

Avec la finalité générale d'une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, trois grandes **transitions** sont ainsi à accomplir au mieux :

- celle des évolutions énergétiques et d'économie des ressources qui s'imposent à nous en regard des enjeux climatiques, ainsi que des impératifs de souveraineté
- celle des évolutions ou plutôt des *révolutions* techniques et organisationnelles, lesquelles bouleversent les modes de production et de consommation, mais offrent également d'importantes opportunités d'innovations en lien avec les nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de fonctionnalité et de la coopération, économie collaborative, économie numérique, ...)
- celle, enfin, des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner, se distraire...), dont le champ des possibles s'ouvre formidablement, et tout en restant attentifs aux enjeux de résilience.

Pour répondre à ces transitions nécessaires, rev3 doit être, tout à la fois, l'« étendard » et le « catalyseur » d'une mobilisation collective régionale, à même de parfaire la transformation de notre région et d'élever celle-ci au rang des régions européennes les plus engagées et les plus avancées dans le domaine de la décarbonation et du développement durable.

Au sein même de l'Institution régionale, rev3 doit constituer, bien plus qu'une politique particulière, **un véritable fil rouge** : la **colonne vertébrale de l'action régionale**. Il en résulte l'objectif majeur

d'intégrer rev3 et ses critères dans l'ensemble des politiques, des dispositifs régionaux, ainsi que des divers schémas régionaux à venir.

Dans cette perspective, cinq orientations sont proposées. Il est clair que celles-ci ne sont pas à envisager de manière compartimentée, mais doivent s'appuyer sur les fortes interdépendances qu'elles entretiennent les unes les autres.

1. Favoriser les filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emplois

Le déploiement renforcé de rev3 requiert, tout d'abord, un ensemble d'actions en direction des **filières d'activités existantes et émergentes**. Celles-ci concernent, au premier chef, le volet « offre » des entreprises (offre de produits nouveaux, offre de process, plus généralement offre de solutions) et invitent à s'intéresser aux maillons successifs des chaînes de valeurs, en visant leur organisation optimale et, *a minima*, en mettant en place certains de ces chaînons stratégiques s'ils font défaut dans l'économie régionale. Cependant, la problématique des filières ne doit pas omettre l'autre volet, le volet « demande » des acteurs, quel qu'en soit le domaine, lesquels acteurs sont de plus en plus en recherche de réponses à des enjeux prégnants : sobriété et efficience, décarbonation, économie des ressources, circularité et proximité, emploi, bien-être social, etc. Sachant que, suivant les cas, tel ou tel volet prédominera, ont été estimées prioritaires les filières suivantes :

- les filières du **mix énergétique (axe 1)**, avec les différents domaines suivants :
 - l'électricité renouvelable (photovoltaïque, hydraulique, énergies marines renouvelables...) en complémentarité avec le nucléaire
 - les gaz renouvelables/chaleur renouvelable (biométhane, GNV, gaz de mine, biomasse, géothermie, solaire thermique...)
 - l'hydrogène (notamment – mais pas seulement – sous l'angle du stockage de l'énergie)
 - les réseaux énergétiques intelligents
- la filière de la **décarbonation (axe 2)**, laquelle appelle l'optimisation des procédés industriels de même que des efforts d'investissement pour une amélioration de l'efficacité énergétique, une substitution des ressources (énergie et matières) ou une écoconception des produits. Par ailleurs, cette filière appelle à mettre l'accent sur les possibilités de valorisation du CO₂ comme ressource productive
- le **bâtiment durable et son efficacité énergétique (axe 3)**, en considérant à la fois la rénovation des bâtiments, notamment tertiaires, et les constructions neuves (en particulier dans l'habitat social) afin d'encourager la décarbonation du secteur du bâtiment en identifiant des solutions permettant la massification de la rénovation énergétique du parc immobilier existant tout en accélérant le recours aux éco-matériaux, aux solutions bas carbone et aux ENR. Il s'agit également d'appuyer l'usage de matériaux issus du réemploi, l'évolutivité dans l'usage des bâtiments, la déconstruction sélective... Eu égard à la compétence régionale en la matière, les lycées feront l'objet d'une attention marquée (sobriété et efficacité énergétiques, renforcement des énergies renouvelables...)
- la **mobilité durable (axe 4)**, qui renvoie tout spécialement à l'électromobilité – avec les enjeux majeurs de la production, du réemploi et du recyclage des batteries et autres composants (pièces détachées véhicules, retro fit...) ainsi que de la production et de la mise à disposition de bornes électriques, à la « green logistic », à la batellerie, mais aussi aux mobilités actives (marche, vélo...), en lien avec les nouveaux modes de mobilité et de partage, et plus largement à l'enjeu de décarbonation dans les transports

- l'agriculture, les activités de **bioéconomie** et la filière **forêt-bois (axe 5)**, qui disposent d'un rôle essentiel tant du point de vue de la lutte contre le changement climatique que de la gestion durable des ressources, et qui présentent d'importantes opportunités économiques (nouveaux matériaux)
- l'économie **circulaire (axe 6)**, laquelle repose sur la réussite du changement de modèle de développement en s'engageant vers de nouvelles façons de : « *s'approvisionner, de concevoir et de produire* », de « *distribuer, de vendre, d'utiliser, de consommer* » et de « *coopérer, de créer de la valeur* » pour passer de la logique du « produire, consommer, jeter », à la dynamique du « boucler la boucle ». Il s'agit d'accompagner la transition vers de nouveaux modèles économiques notamment par l'évolution et l'émergence de dynamiques de filières « productrices » (*métaux stratégiques et rares, plastiques, matériaux bio-sourcés, sédiments...*), de filières « utilisatrices de ressources » (*textile, mode, construction, mobilité, numérique, industrie ferroviaire, alimentation, culture, sport, santé, tourisme...*) ou encore de dynamiques locales et de proximité. Le renouvellement des coopérations entre acteurs publics et privés est nécessaire pour inventer et mettre en œuvre de nouvelles chaînes de valeurs.

En termes d'actions, outre celles réalisées sous maîtrise d'ouvrage Région (lycées), il s'agira par les dispositifs adaptés, financiers ou non, d'inciter à des investissements pertinents et, plus largement, d'aider les projets les plus intéressants allant dans le sens de rev3. À cet égard, des outils tels que les référentiels, les AAP/AMI, les plans (plan solaire 2022-2027, plan « métha » 2022-2025...) seront privilégiés.

Cette première orientation veillera aussi tout particulièrement à la constitution et au bon fonctionnement de collectifs d'acteurs, ces derniers contribuant à des coopérations élargies, innovantes et locales.

2. rev3 et les territoires : tous engagés !

Autre variable cruciale dans la diffusion et le renforcement de rev3, et d'ailleurs susceptible d'être croisée avec la filière : le territoire. D'une part, l'ancrage territorial des projets rev3 est essentiel dès lors qu'il est gage de créations d'activités et d'emplois. D'autre part, les collectivités territoriales des Hauts-de-France sont des acteurs indispensables de rev3 et, forte de cette conviction, la Région a initié, dès 2018, un dispositif de « territoires démonstrateurs de rev3 », avec actuellement 19 collectivités concernées.

Il convient d'aller plus loin et, plus que l'augmentation du nombre de ces territoires initiateurs, il faudrait avoir pour perspective que tous les territoires composant notre région soient – si l'on peut dire – démonstrateurs !

À cette fin, le travail d'animation et de sensibilisation à rev3 doit se poursuivre et s'amplifier. Il doit créer plus de liens encore avec les instruments et documents programmatiques : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Plans Climat Air-Énergie Territoriaux (PCAET), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)...

Certains thèmes sont aussi à considérer tout particulièrement et, concrètement, il convient d'y intégrer, autant que faire se peut, l'ensemble des dimensions de rev3 : zones d'activités, tiers lieux, écologie industrielle et territoriale, écologie touristique, questions foncières, symbioses territoriales, boucles locales...

Par ailleurs, autre enjeu essentiel, rev3 apporte un levier nouveau d'attractivité du territoire, en l'occurrence un levier de mieux en mieux connu et reconnu par les investisseurs et les cercles professionnels internationaux. Cependant, ce levier nécessite de travailler tout particulièrement la question des compétences « recherche et formation » dans la région pour attirer efficacement les entreprises extérieures (cf. *infra*).

Enfin, la thématique de la biodiversité doit faire l'objet d'une attention plus marquée et l'articulation rev3/biodiversité doit être recherchée au mieux, au travers d'actions ou de dispositifs tels que le « Plan arbres », la trame verte, Génération + Biodiv, et en s'appuyant sur le rôle des Parcs naturels régionaux.

3. Promouvoir et accompagner des formations et une recherche-innovation pour rev3

Recherche et formation sont deux conditions sine qua non à un déploiement significatif de rev3. D'une part, rev3 étant essentiellement une dynamique d'innovation, la recherche (fondamentale et appliquée) et le transfert des résultats de cette recherche vers les entreprises est un premier levier indispensable. D'autre part, rev3 favorisant la création d'activités nouvelles et de nouveaux métiers, l'évolution à anticiper des qualifications et des compétences invite à veiller à la bonne adéquation des formations (initiales, supérieures et professionnelles) et à en favoriser de nouvelles si des lacunes existent dans l'offre disponible.

S'agissant de cette orientation, il convient, tout d'abord, d'appuyer les recherches dont l'intérêt est manifeste vis-à-vis de rev3 et ce, au travers de dispositifs tels que le soutien aux opérations de recherche, l'octroi d'allocations ciblées, l'organisation d'événements scientifiques, etc. À cet égard, le développement de coopérations interdisciplinaires est à rechercher particulièrement.

Un autre chantier important a trait au renforcement des liens entreprises/laboratoires de recherche, afin d'aider les entreprises (notamment les PME) à trouver des solutions à des problèmes productifs et de consommation, à innover dans de nouveaux process, produits, services, organisations, ou encore à stimuler la création de startup.

Concernant les universités et les grandes écoles, des opérations d'animation, de communication et de sensibilisation à rev3 seront encouragées, notamment en s'appuyant sur le réseau régional des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : unirev3.

S'agissant des questions de formation, rev3 crée de nouveaux besoins de compétences et de métiers, mais surtout fait évoluer les métiers actuels. Pour se construire et se développer, les filières concernées doivent s'appuyer sur ces compétences en mutation. Aussi, convient-il d'être en constante anticipation des besoins des entreprises et des techniques nouvelles, pour être à même de les traduire en termes de formations et d'ingénieries de formation.

Les compétences de la Région en la matière sont un atout considérable pour permettre de mener à bien ce grand chantier de transformation. Avec les branches professionnelles, les acteurs des différentes filières, tous les acteurs de la formation et de l'emploi, la Région a déjà engagé un travail en profondeur sur le sujet.

Enfin, dans l'ensemble des actions menées par et pour les lycées en faveur de rev3, un appui aux Campus des métiers et des qualifications (CMQ) sera réalisé, via la mobilisation d'expertises et le soutien à des projets pédagogiques collectifs (rôle de Génération+ en la matière).

4. rev3 – citoyens et initiatives citoyennes : tous mobilisés !

rev3 ne saurait être le seul apanage des entreprises et des collectivités publiques... rev3, c'est l'affaire de tous ! Et cette dynamique, essentielle pour la région, n'aura véritablement atteint ses objectifs que si la population des Hauts-de-France s'avère associée à la démarche et si elle s'engage pleinement ; ou directement ou au travers des formes organisées de la société civile : associations, assemblées consultatives telles que le CESER ou les Conseils de développement, etc.

Dès lors, plusieurs publics, dans divers domaines, sont à mobiliser.

Eu égard à la compétence régionale, les lycées sont tout spécialement à considérer. Par des sujets tels que la gestion des déchets, la question des achats, ainsi que par le rôle des éco-délégués, les lycées sont en mesure de constituer des acteurs moteurs de rev3 dans l'ensemble de la région. Plus largement, « les jeunes » forment un public à intéresser aux enjeux de rev3 et ceci peut s'envisager au travers de plusieurs vecteurs, tels que le sport et la culture – en tentant d'intégrer rev3 dans les équipements et dans l'organisation des manifestations, la santé, la solidarité, etc., ces différents domaines concernant bien sûr, au-delà des jeunes, l'ensemble de la population. Une attention particulière sera portée aux publics en précarité, souvent les plus directement affectés négativement par les questions énergétiques.

Associer le citoyen à rev3 peut (et doit) se concevoir également par un soutien à sa prise d'initiatives liées aux enjeux de transition, dans tous les domaines qui le touchent, par des outils et méthodes mis à sa disposition, et via le renforcement d'outils financiers participatifs. On connaît déjà le « livret rev3 ». Il faut aider à son extension. Il convient aussi de promouvoir les financements participatifs (par exemple en direction des opérations de « solarisation » des lycées).

5. rev3 au cœur du fonctionnement de l'Institution régionale

rev3 est érigée en véritable **marqueur** du mandat qui vient de s'ouvrir. Il en résulte que, non seulement les politiques régionales devront intégrer au mieux les objectifs et les caractéristiques de rev3, mais, en outre, rev3 se doit d'imprégner l'organisation et le mode de fonctionnement interne de la Région.

Il conviendra de sensibiliser, voire de former les agents régionaux au contenu du « modèle rev3 » et de préparer ces derniers aux enjeux de transition ; et ce, pour assurer une meilleure mobilisation face aux enjeux des transitions.

Du point de vue des procédures internes, des inflexions dans le sens de rev3 sont à réaliser : par exemple dans le domaine des achats publics (Référentiel rev3 « achats publics »), dans la rédaction des délibérations (possibilité d'un visa ou d'un descriptif rev3), dans le suivi budgétaire... Une attention particulière sera dévolue aux questions d'évaluation (indicateurs, tableau de bord, suivi des opérations...) pour mesurer les avancées, juger de la réalisation des objectifs et, le cas échéant, décider d'éventuelles réorientations.

Bien sûr, à côté de ces moyens organisationnels configurés de manière à renforcer la dynamique rev3, des moyens d'ordre financier seront, non seulement à maintenir, mais même à amplifier. À cet égard, seront mobilisés les outils régionaux en fonds propres (rev3 Capital, FINORPA, FRG...), les outils régionaux de subventions (FRATRI, SEM énergie...), les Fonds européens (REACT-EU, PO 2021-2027, Fonds de transition juste...) ... L'aide financière prendra aussi la forme d'un accompagnement en ingénierie financière.

En définitive, à l’aube de cette nouvelle étape de rev3 qui s’annonce, étape ambitieuse mais aussi – ne nous le cachons pas – difficile, compte tenu de la sévérité des enjeux, pas moins de cinq défis sont à relever :

- le défi de **l’urgence**, car le dérèglement climatique est *déjà* une réalité, une réalité qui va aller en s’aggravant et qui, par conséquent, oblige à la contrecarrer sans attendre
- le défi de **la massification**, car les transitions à opérer demandent bien plus que des expérimentations et des démonstrateurs – qui restent utiles au demeurant – mais une généralisation des « bonnes pratiques » en faveur d’un développement plus satisfaisant d’un point de vue économique, sociale et environnemental
- le défi de **l’engagement financier**, car une politique telle que rev3 nécessite des moyens tout à fait considérables et quand bien même s’impose la nécessité de prioriser au mieux ces moyens
- le défi du **volontarisme politique**, car le succès de rev3 suppose une constance dans les choix politiques, une résolution sans faille et le courage d’expérimenter de nouvelles voies
- enfin, le défi de **l’appropriation citoyenne**, car, comme il a déjà été dit, rev3 ne peut s’envisager, pour réussir, que pour et avec la population des Hauts-de-France. Certes, cette implication ne saurait s’entendre indépendamment des autres acteurs des Hauts-de-France et de là résulte un autre défi, celui de la capacité à créer des **coopérations**, dans et entre les territoires, avec les entreprises, les collectivités territoriales, les universités et les écoles, et donc les citoyens ; bref entre ces « quatre mondes », évoqués dans l’introduction, et qui constituent le socle partenarial de rev3.

Concertation et élaboration du SRDEII

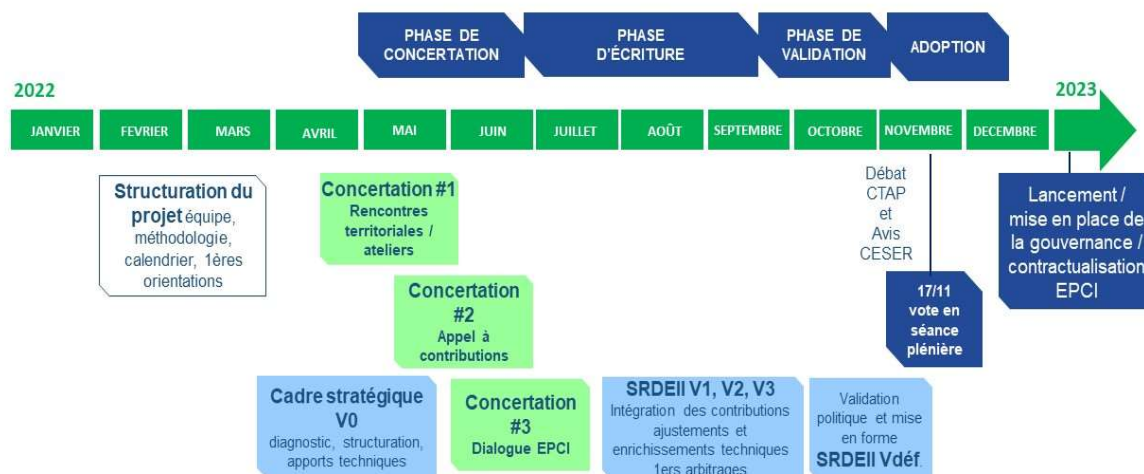
L'article L.4251-14 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que le SRDEII soit élaboré à la suite d'une **concertation**.

« Le projet de schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1, avec les chambres consulaires et avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Il est communiqué pour information aux régions limitrophes.

Le conseil régional peut consulter tout organisme ou personne en vue de l'élaboration du projet de schéma ».

CALENDRIER D'ELABORATION



L'élaboration du SRDEII Hauts-de-France s'est appuyée sur une **phase de concertation d'une durée de 2 mois, au périmètre et aux modalités très larges** :

- du 10 au 20 mai 2022 avec **5 réunions territoriales et thématiques**, une par département :
 - "Concilier résilience, souveraineté et compétitivité" : le mardi 10 mai de 13h30 à 17h - Au siège de la Région de Lille.
 - "Inventer et accompagner les transitions avec ambition" : le mercredi 11 mai de 13h30 à 17h - À la CCI de l'Aisne, à Saint-Quentin.

- *"Développer le leadership de nos filières stratégiques et d'excellence"* : le vendredi 13 mai de 9h à 12h30 - Dans les locaux d'UniLasalle à Beauvais.
- *"Pour une région internationale, qui attire les entreprises et les talents"* : le mercredi 18 mai de 13h30 à 17h - Sur le Campus du CESI, à Arras.
- *"Garantir l'égalité sociale, économique, environnementale dans tous les territoires"*: le vendredi 20 mai de 9h à 12h30 - Au CFA Essas, à Amiens.

Elles ont réuni près de 700 participants et ont permis de produire plus de 100 propositions issues de 30 ateliers.

- Du 24 mai au 24 juin 2022 avec **un appel à contributions en ligne : 158 contributions** ont été reçues.
- Du 13 au 30 juin 2022 la totalité des 91 EPCI des Hauts-de-France ont été invités à s'exprimer sur leurs préoccupations lors de **9 réunions de dialogue** (85% de participation) lors desquels les élus et techniciens ont pu exprimer leurs préoccupations majeures (commerce de proximité, foncier économique, mobilités, formation...), faire des propositions et échanger avec **Philippe BEAUCHAMPS**, Président de la Commission « Au Travail », en charge du SRDEII.

Retrouvons-nous sur :



Région
Hauts-de-France



entreprises.hautsdefrance.fr/srde2i-2022-2028

#SRDE2IHDF